PRESENTATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES DE LA CORSE-DU-SUD 2020

Ce rapport a pour objet de présenter la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) du SIS 2A.

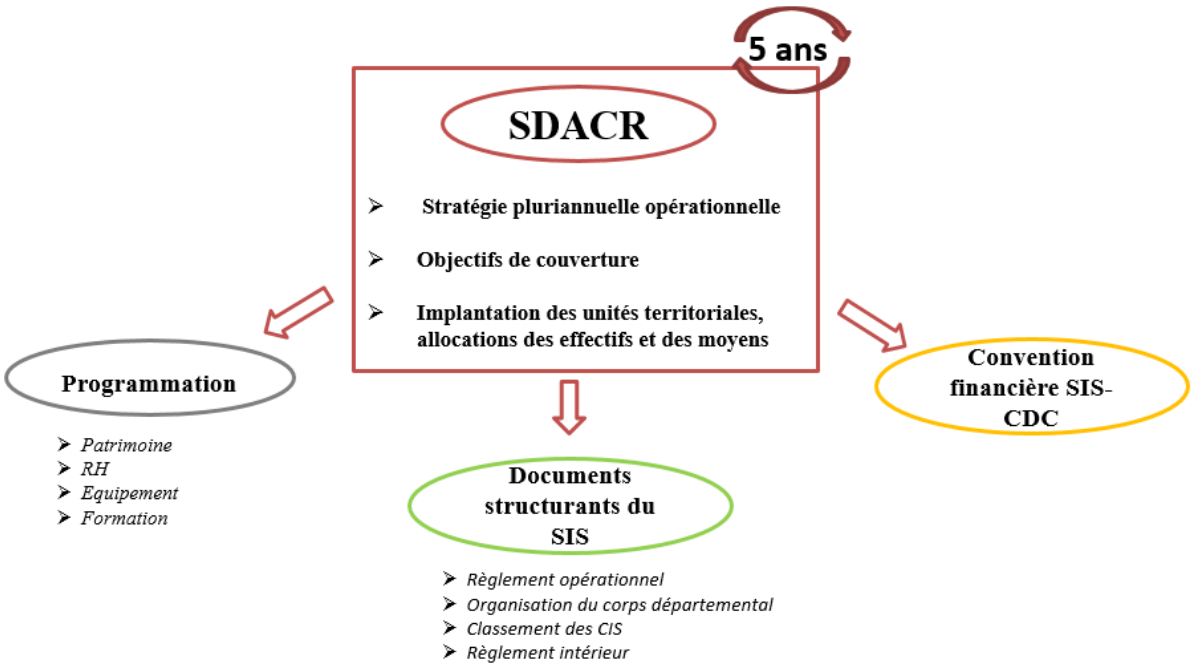
Mentionné par le code général des collectivités territoriales (CGCT) en son article L. 1424-7, ce document « *dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci […] La révision du schéma intervient tous les cinq ans.* »

Outil opérationnel d'orientation stratégique, le SDACR a vocation à représenter une ambition locale partagée de couverture opérationnelle s'inscrivant dans une démarche politique.

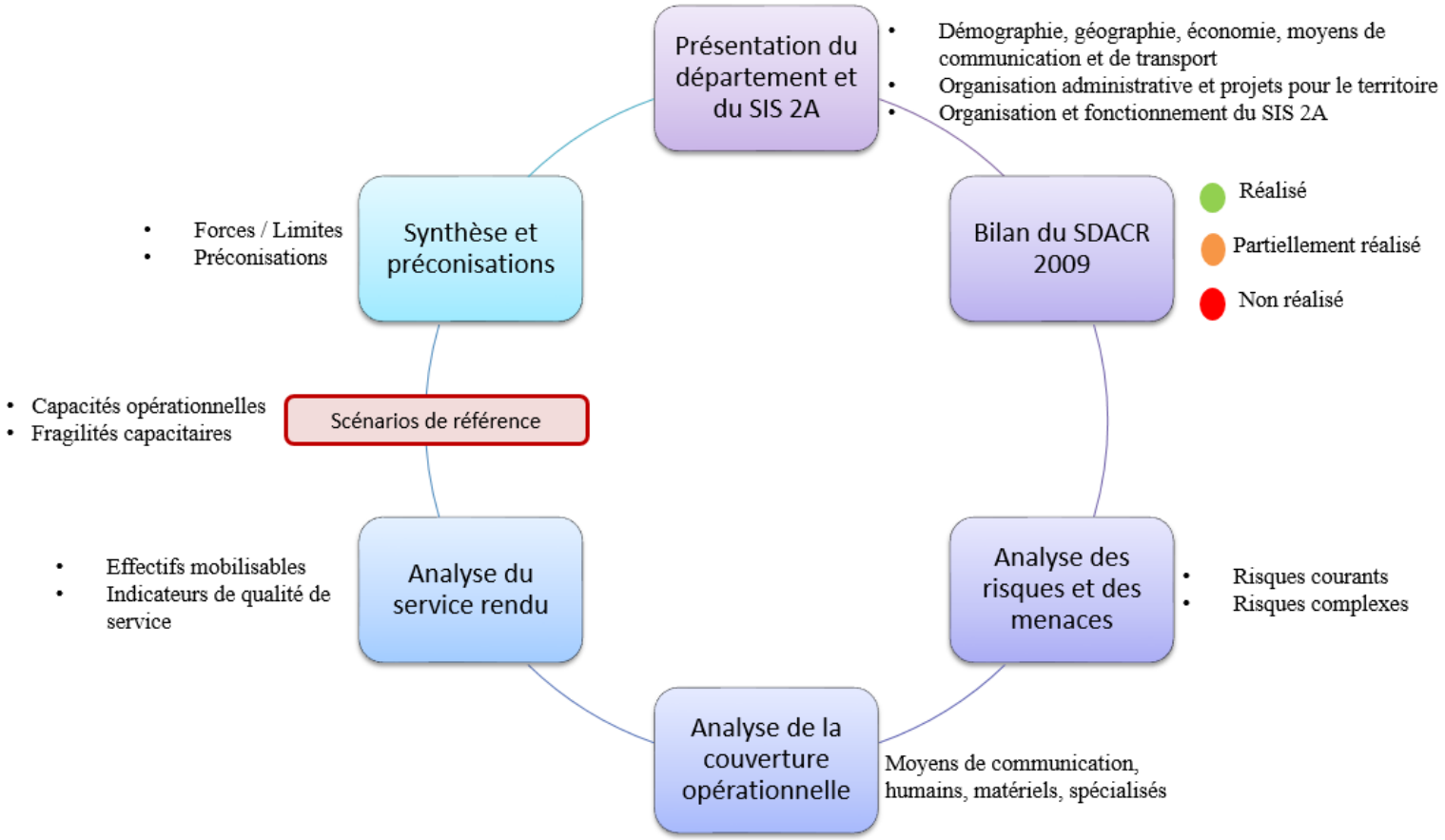
Document structurant du SIS, le SDACR en vigueur en Corse-du-Sud date de 2009. Son obsolescence fut notamment mentionnée dans le dernier rapport de la Cour des Comptes 2019.

Le projet de révision du SDACR a été lancé le 1er Mars 2019. Son élaboration a suivi les recommandations du nouveau guide méthodologique des SDACR dit « nouvelle génération » publié par la DGSGC[1] en 2020. Il entretient dans son contenu des liens différents avec les documents de références d'autres administrations afin d'être exhaustif et pertinent. Il s'en inspire dans une démarche d'analyse prospective, en tient compte pour garantir une cohérence de réponse interservices et/ou les alimenter dans le cadre notamment de l'identification des risques.

Le document fait état des risques et de la couverture opérationnelle actuelle en offrant une appréciation dans la mesure où elle était possible et rationnelle. La démarche a été initiée dans un principe de transparence et de sincérité.



I. ARCHITECTURE DU DOCUMENT



II. LES POINTS ESSENTIELS

- **Bilan du SDACR 2009**

Les préconisations du SDACR de 2009 non réalisées à la date de révision du document sont les suivantes :

- Création d'un CIS[2] sur la Rive Sud d'Ajaccio
- Création d'un centre de formation départemental et de son plateau technique
- Regroupement des structures éparses implantées sur Ajaccio dédiées aux groupements fonctionnels, territoriaux et Etat-major
- Recherche de mutualisation des moyens avec les autres collectivités ou services capables d'intervenir dans le domaine des risques particuliers

[2] Centre d'incendie et de secours

- **Analyse des risques et des menaces**

On distingue deux catégories de risques : les risques courants et les risques complexes.

Les risques courants comprennent le secours et l'assistance à personne, l'incendie, les feux d'espaces naturels, le secours routier et les opérations diverses

⇨ Plusieurs facteurs tels que le vieillissement de la population, l'augmentation exponentielle de la population en saison estivale, la part de carences ambulancières de plus en plus importante, expliquent la constante augmentation des interventions en risques courants d'année en année.

Les risques complexes comprennent les risques naturels, les risques technologiques, les risques sanitaires, les risques potentiels et menaces (par exemple, menace terroriste).

⇨ L'augmentation des épisodes météorologiques de plus en plus intenses et fréquents, et irréguliers de surcroît, rendent les risques complexes multidimensionnels.

+ 22 % d'interventions entre 2014 et 2019

Pour chaque risque identifié, il est mentionné une capacité de réponse opérationnelle.
Les « impossibles opérationnels » sont les situations pour lesquelles le SIS 2A n'est pas en mesure d'apporter une réponse acceptable.

- **Les préconisations du SDACR 2020**

Les préconisations sont des actions que le SIS 2A s'engage à initier dans les cinq ans à venir. Les principales sont :

- Porter un projet collaboratif avec le SIS 2B dans l'objectif de créer un STIS[3] de Corse sur commande de la CDC
- Construire une caserne du la Rive Sud d'Ajaccio (actuellement en cours)
- Elaborer un projet de création de centre du Cruzzini mutualisé avec les services de la CDC (actuellement en cours)
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires au développement efficient de NexSIS[4] et la mise en place du Réseau Radio du Futur
- Accompagner la mise en place de solutions alternatives dans le but d'assurer la réponse opérationnelle par la ressource volontaire
- Assurer une réponse opérationnelle égalitaire et uniforme sur l'ensemble du territoire en dotant les bassins opérationnels de moyens identiques ou équivalents
- Actualiser la convention solidaire entre les deux SIS de Corse afin d'harmoniser les forces et faiblesses de chacun

[3] Service Territorial d'Incendie et de Secours
[4] Nouveau système de gestion opérationnelle et des alertes interopérable sous l'égide de l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile

Service d'Incendie et de Secours de Corse-du-Sud

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES



2020

SOMMAIRE

LE SDACR « NOUVELLE GÉNÉRATION » 7

1. Méthodologie d'élaboration 7
2. Procédure d'élaboration et de validation 8

PARTIE 1 - LE DÉPARTEMENT DE CORSE-DU-SUD 9

Éléments de contexte 10

CHAPITRE 1 GÉOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT 11

CHAPITRE 2 DÉMOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT 13

CHAPITRE 3 MOYENS DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORT 15

1. Réseau routier, transport ferroviaire, transport aérien et transport maritime 15
2. Transport d'énergies 16

CHAPITRE 4 L'ÉCONOMIE DU DÉPARTEMENT 17

1. Le tourisme 18

CHAPITRE 5 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE 19

CHAPITRE 6 LES PROJETS POUR LE TERRITOIRE 20

Synthèse 21

PARTIE 2 - LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CORSE-DU-SUD 23

CHAPITRE 1 FONCTIONNEMENT DU SIS 2A 24

1. Le conseil d'administration 24
2. Organigramme du sis 25

CHAPITRE 2 ORGANISATION OPÉRATIONNELLE 26

1. La réception des demandes de secours et l'alerte des moyens opérationnels 26
2. Les unités opérationnelles 26

CHAPITRE 3 LE SOUTIEN À L'OPÉRATION 27

CHAPITRE 4 LES ACTIONS DE RÉDUCTION DES RISQUES* 28

1. Les actions de prévention 28
2. Actions citoyennes 28
3. Dispositifs préventifs de secours 28

Synthèse 29

PARTIE 3 - BILAN DU SDACR 2009 31

PARTIE 4 - ANALYSE DES RISQUES ET DES MENACES 35
Les risques courants 36
Les risques complexes 37

CHAPITRE 1 LES RISQUES COURANTS 38

1. État et évolution du tissu socio-économique de la corse du sud 38
2. Évolution des demandes de secours et de l'activité des sapeurs-pompiers 42
3. Zoom sur le secours d'urgence aux personnes 46
4. Synthèse de l'analyse des risques courants 49

LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE 50

CHAPITRE 2 LES RISQUES COMPLEXES 51

1. Les risques naturels 52
2. Le risque feu de forêt 61
3. Les risques technologiques 68
4. Les risques sanitaires 75
5. Les risques sociétaux 75
6. La menace terroriste 76

Synthèse 77

PARTIE 5 - ANALYSE DE LA COUVERTURE OPÉRATIONNELLE 79

CHAPITRE 1 LES MOYENS D'ALERTES ET DE COMMUNICATIONS 80

1. Le réseau de communication radio du sis 2a 80
2. Le sga/sgo 80

CHAPITRE 2 LES MOYENS HUMAINS 82

CHAPITRE 3 LES MOYENS MATÉRIELS 83

1. Secours à personne 84
2. Incendie et secours routier 85
3. Feu de forêt 86

CHAPITRE 4 LE SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL 87

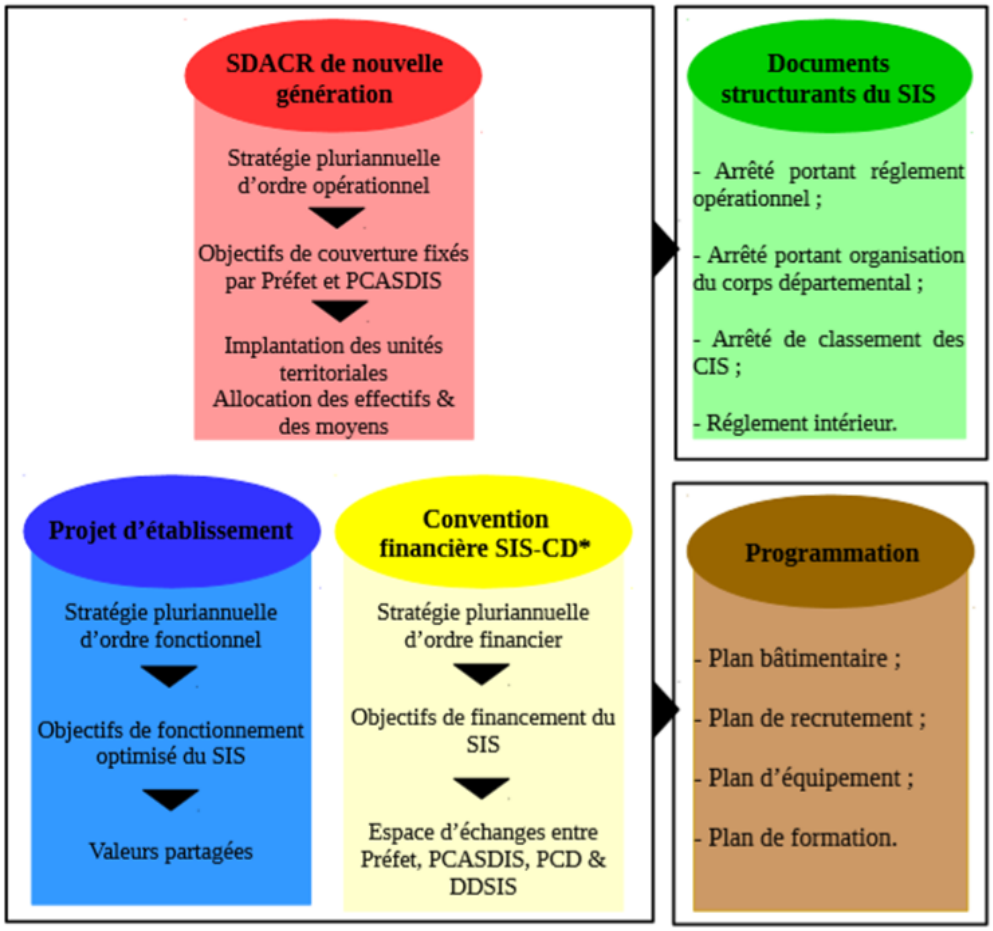
CHAPITRE 5 LES MOYENS SPÉCIALISÉS 88

Équipes spécialisées pour le risque aquatique 89
Équipes spécialisées pour le risque en milieux périlleux 90
Équipes spécialisées pour le risque Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique (NRBC) 92
Équipes spécialisées pour le risque feux de forêt 93

PARTIE 6 - ANALYSE DU SERVICE RENDU 95
CHAPITRE 1 LES EFFECTIFS MOBILISABLES 96
CHAPITRE 2 LA DISPONIBILITÉ DES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES 99
CHAPITRE 3 LE SERVICE RENDU ET LA QUALITÉ DE SERVICE 100
1. La mobilisation face au risque feu de forêt 100
2. Délai de traitement des demandes de secours 102
3. Délai d'arrivée sur les lieux 102
SCÉNARIOS DE RÉFÉRENCE 108
PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS 112
GLOSSAIRE 116
GLOSSAIRE IMAGES 120
ANNEXES 122

LE SDACR « NOUVELLE GÉNÉRATION »

Instrument d'une politique concertée entre Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil d'Administration et le Directeur du SIS, cet outil de pilotage et d'évaluation a vocation à « qualifier et quantifier les besoins, orientations et programmes du service d'incendie et de secours ».



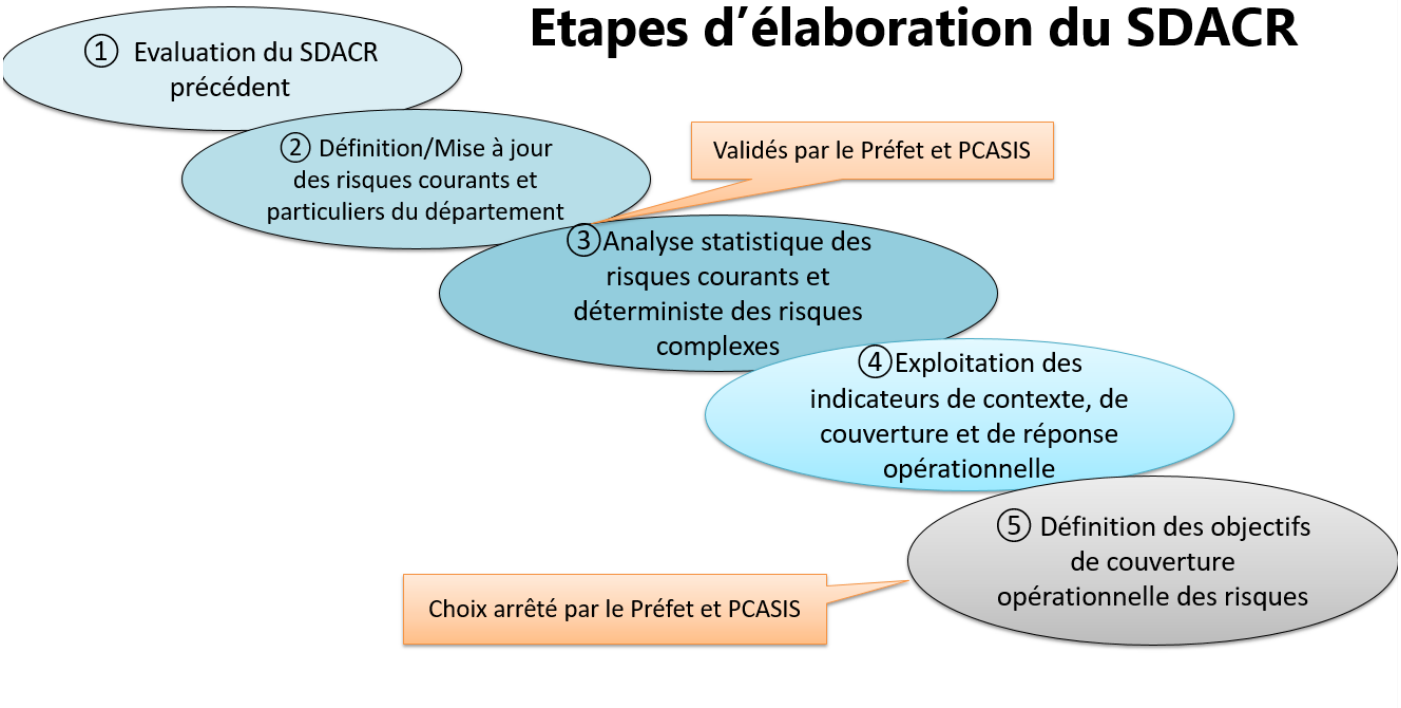
1. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

L'inventaire exhaustif des risques et des menaces, dressé par l'étude des missions que la loi confère aux SIS, qualifie et quantifie la demande à laquelle doit répondre le SIS en matière de sécurité civile. En déclinant des orientations de couvertures opérationnelles envisageables, augmentées des rapports coût/gain probables, le présent SDACR a vocation à produire un outil décisionnel pour les autorités opérationnelles et administratives de tutelle. Le SIS agit quotidiennement dans un environnement institutionnel et associatif dense. Le SDACR a donc été rédigé en tenant compte des documents structurant l'analyse et la réponse de sécurité civile produits par nos partenaires.
Ainsi, une mise en cohérence est recherchée avec :
• le Contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces (CoTRRiM) ;
• le Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) ;
• le Plan Régional de Santé Corse 2018-2023 (PRS) ;
• les Dispositions Spécifiques de l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (DS ORSEC) ;
• le Plan d'Aménagement de Développement Durable de la Corse (PADDUC);
• le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PFFENI)

L'article L. 1424-2 du Code général des collectivités territoriales attribue au SIS les missions suivantes : la prévention dans les établissements recevant du public ainsi que la protection et la lutte contre les incendies. Le SIS concourt également, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

2. PROCÉDURE D'ÉLABORATION ET DE VALIDATION

Conformément à l'article L. 1424-7 du Code général des collectivités territoriales, le représentant de l'État dans le département arrête le SDACR après avis conforme du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et avis simple du conseil départemental. L'article R. 1424-38 du même code précise que le comité technique paritaire départemental, le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires et la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours sont consultés sur le projet de document. À travers cette procédure de consultation, le présent document aspire à la mise en place, pour le Sis, d'une politique issue d'une vision partagée des risques et des menaces, ainsi que du bilan des forces et des faiblesses de la couverture actuelle.





PARTIE 1

LE DÉPARTEMENT DE CORSE DU SUD

1er département en taux de boisement

158 000 habitants

639 km de côtes

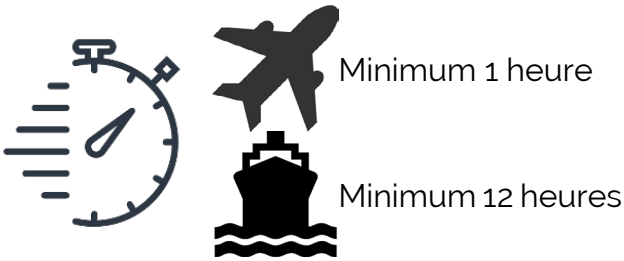
Forte croissance démographique

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

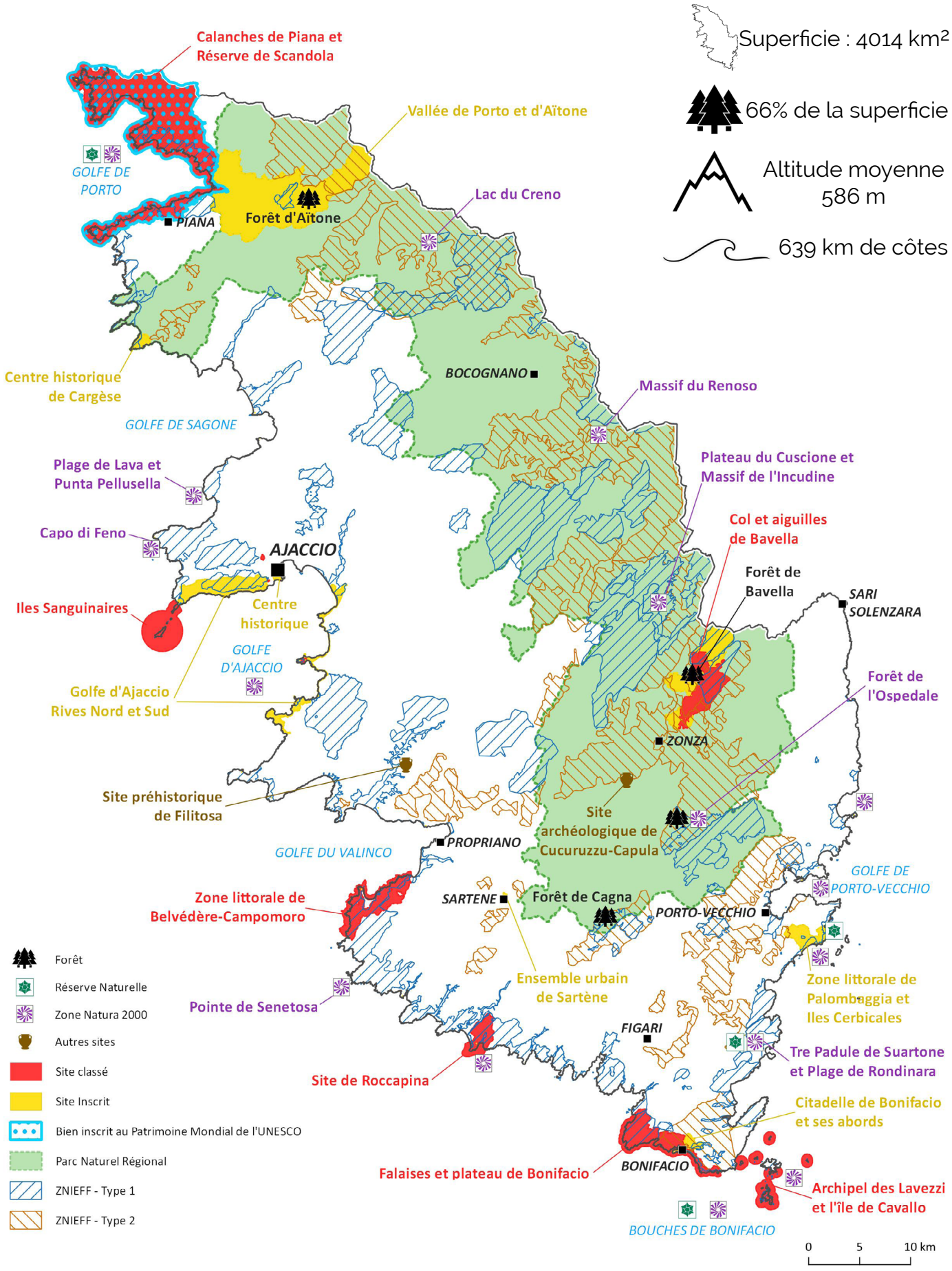
Les caractéristiques géographiques de la Corse cumulent l'isolement et les difficultés de déplacement interne liées aux caractères montagneux de son espace.



Les caractéristiques naturelles des îles imposent l'utilisation du transport maritime et aérien.



CHAPITRE 1
GÉOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT



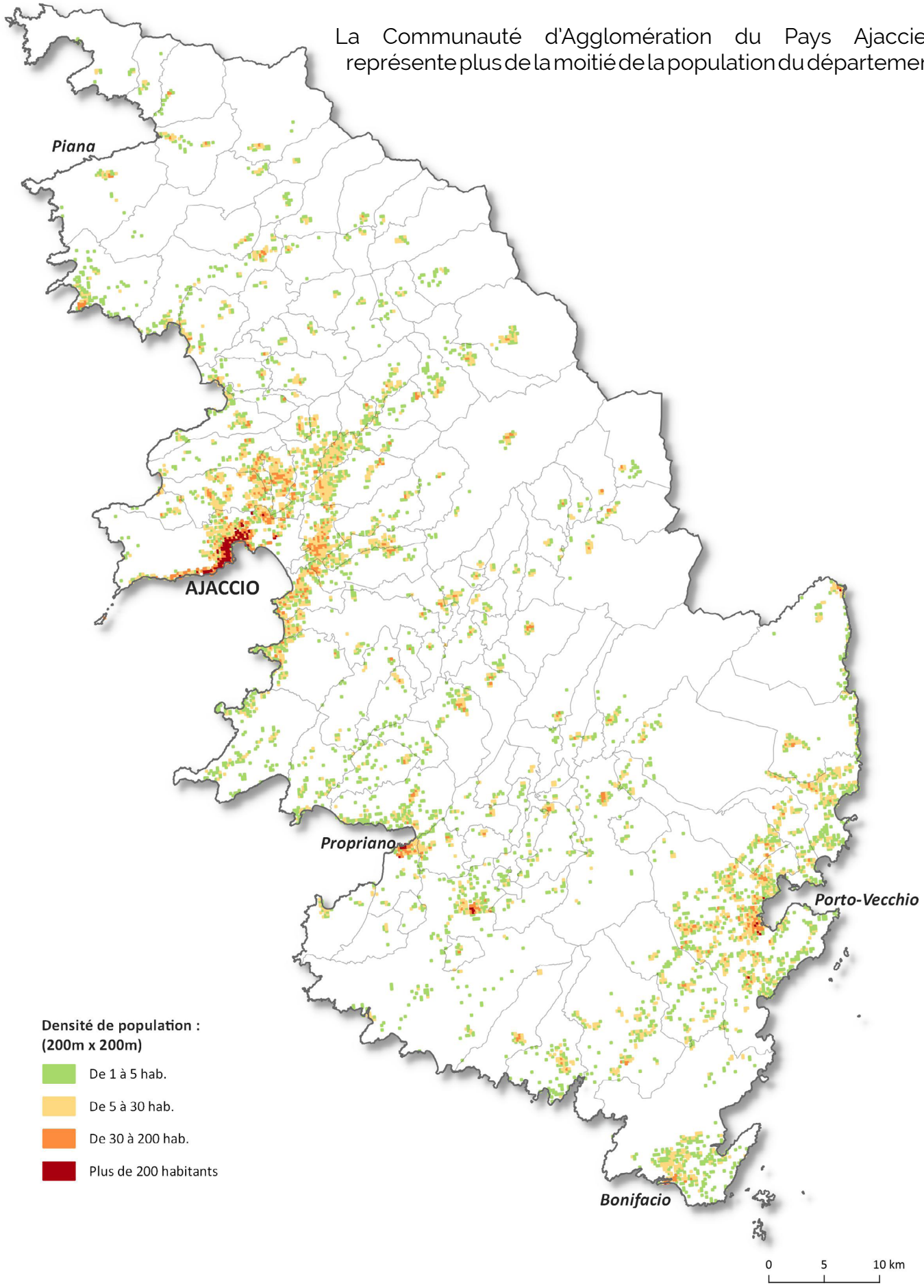
Sources : BD Topo 2018 IGN, INPN



Sources : BD Topo 2018 IGN, MNT 2A

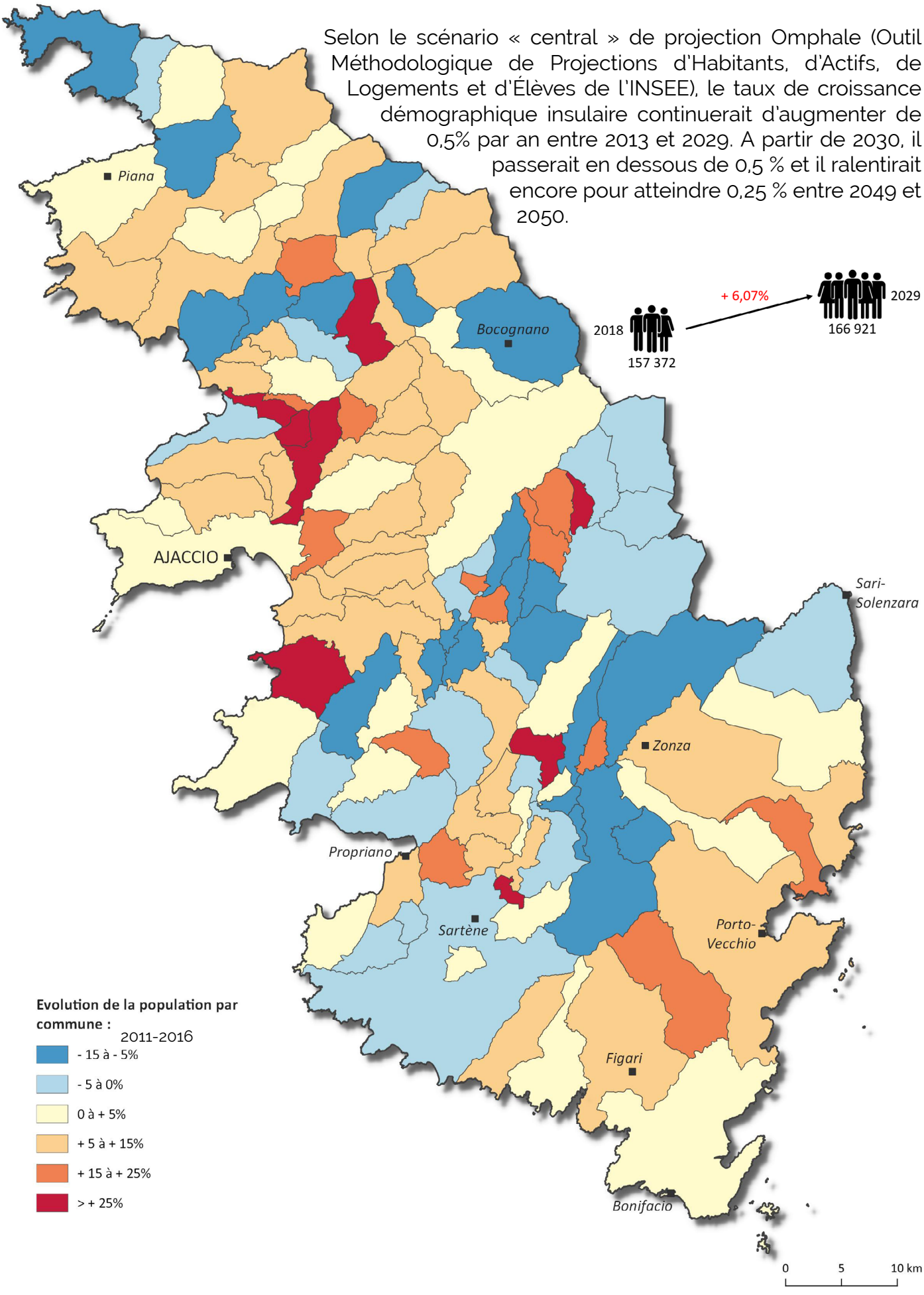
CHAPITRE 2
DÉMOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien représente plus de la moitié de la population du département



Sources : BD Topo 2018 IGN, INSEE

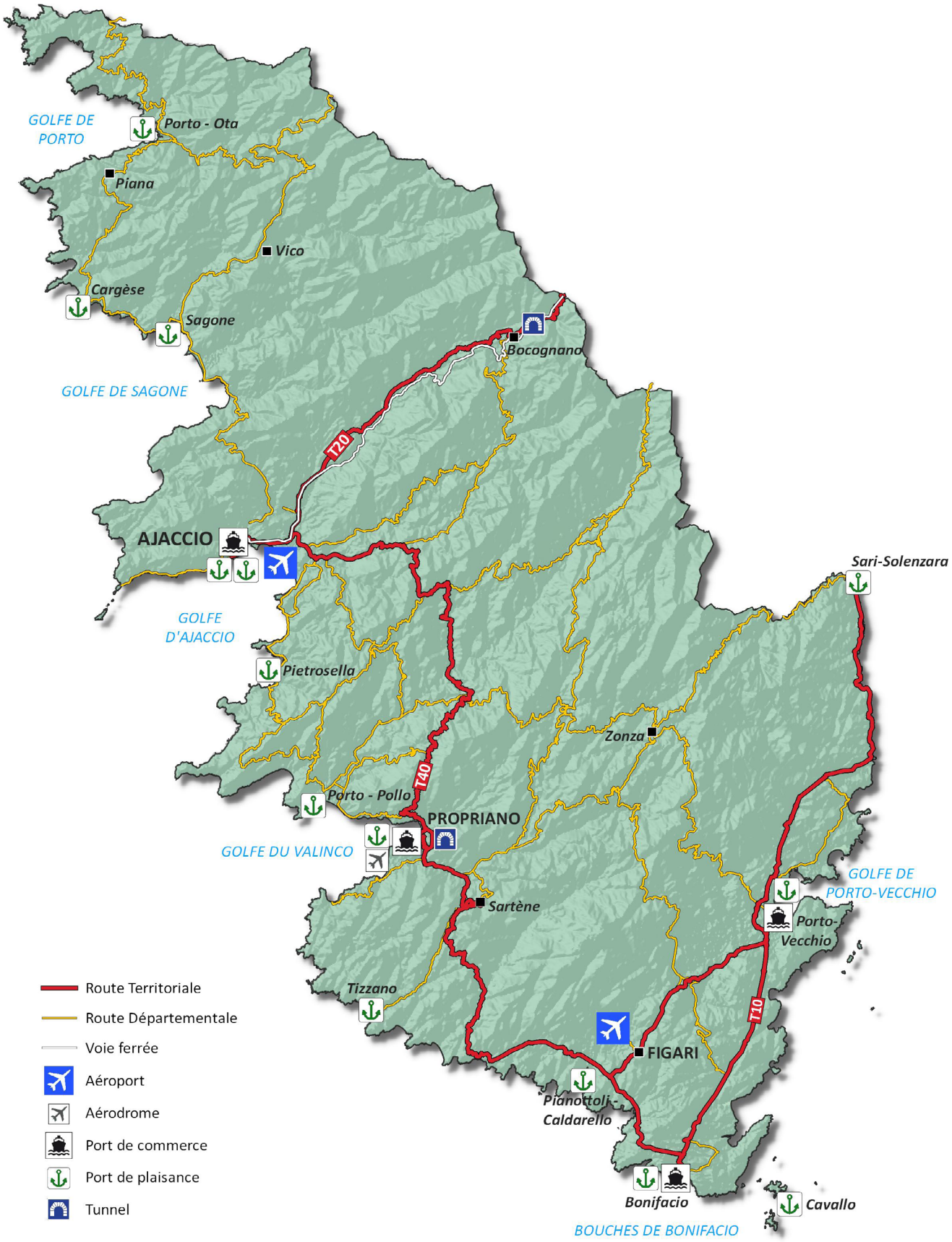
Selon le scénario « central » de projection Omphale (Outil Méthodologique de Projections d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Élèves de l'INSEE), le taux de croissance démographique insulaire continuerait d'augmenter de 0,5% par an entre 2013 et 2029. A partir de 2030, il passerait en dessous de 0,5 % et il ralentirait encore pour atteindre 0,25 % entre 2049 et 2050.



Sources : BD Topo 2018 IGN, INSEE

CHAPITRE 3
MOYENS DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORT

1. RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT FERROVIAIRE, TRANSPORT AÉRIEN ET TRANSPORT MARITIME



Sources : BD Topo 2018 IGN

2. TRANSPORT D'ÉNERGIES



Piana
Vico
Cargèse
Bocognano
Barrage de Tolla
Ocana
Vazzio
AJACCIO
Pont de la Vanna
Sari Solenzara
Zonza
Barrage du Rizzanese
Propriano
Sartène
Porto-Vecchio
Figari
Bonifacio
0 5 10 km

Sites importants :

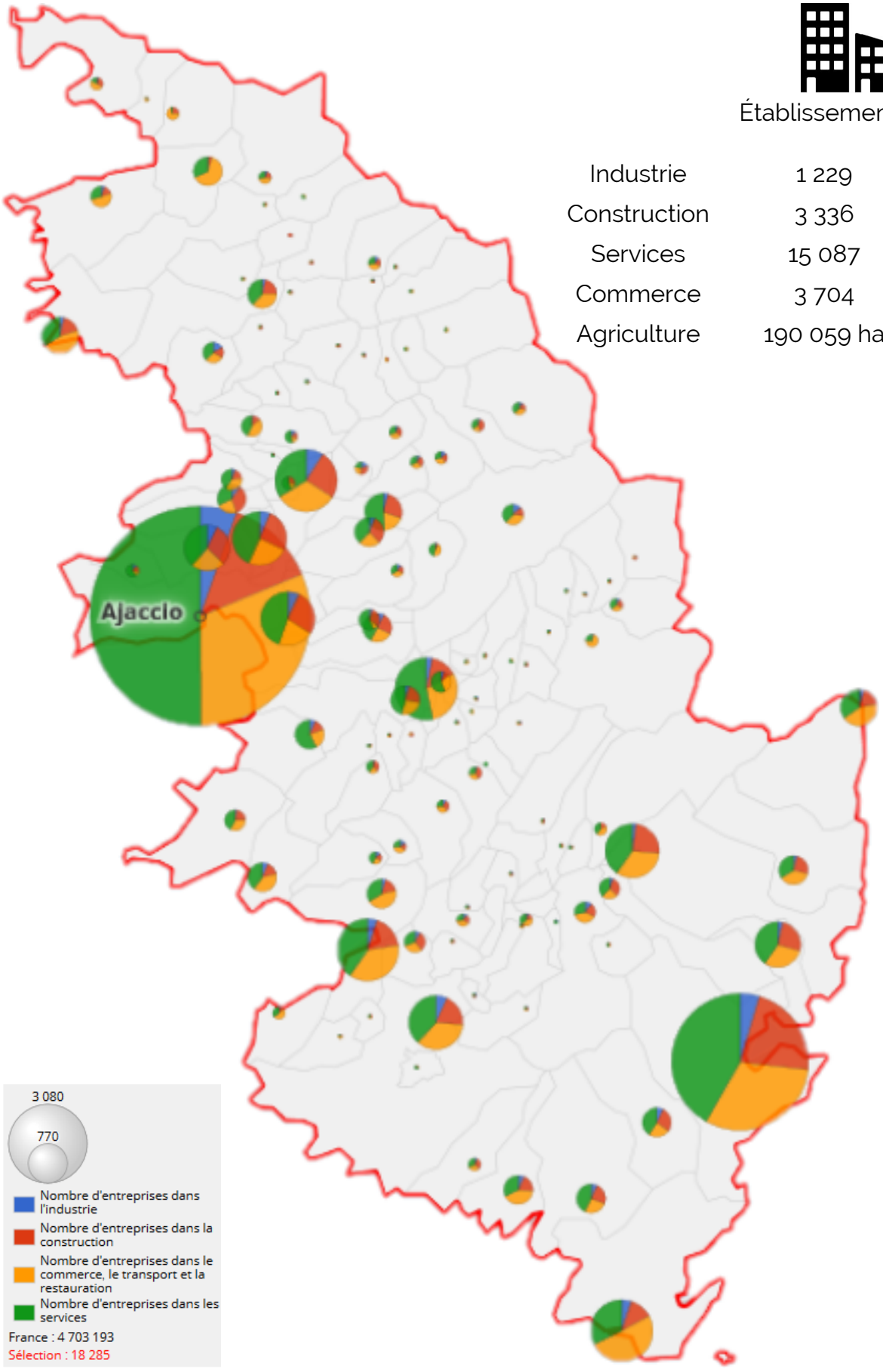
- Parc photovoltaique
- Centrale hydroélectrique
- Centrale thermique
- Dépôt pétrolier
- Dépôt de gaz

Réseaux électriques et gaz :

- Pipeline - Gaz
- Réseau 90 kV
- Ligne SARCO - 150 kV
- Ligne SACOI - 200 Kv

Sources : Image aérienne Google 2017, BD Topo 2018 IGN, ENGIE, GDF

CHAPITRE 4
L'ÉCONOMIE DU DÉPARTEMENT



	Établissements	Salariés (Total Corse)
Industrie	1 229	3 089
Construction	3 336	5 374
Services	15 087	27 853
Commerce	3 704	8 105
Agriculture	190 059 ha	4 361

Source : Insee 2018

1. LE TOURISME

De mai à octobre 2017 : 2,6 millions de touristes pour 30,2 millions de nuitées.
Pour accueillir ce nombre important de touristes, le département de la Corse-du-Sud dispose de :



Résidence secondaire

46 107



Hôtel

228



Anneaux de plaisance

5 517



Camping

99



Meublé, gîtes et chambre d'hôte

628



Hébergement collectif

164

Sources : Insee, SIS 2A

2018



9,4 millions de voyageurs

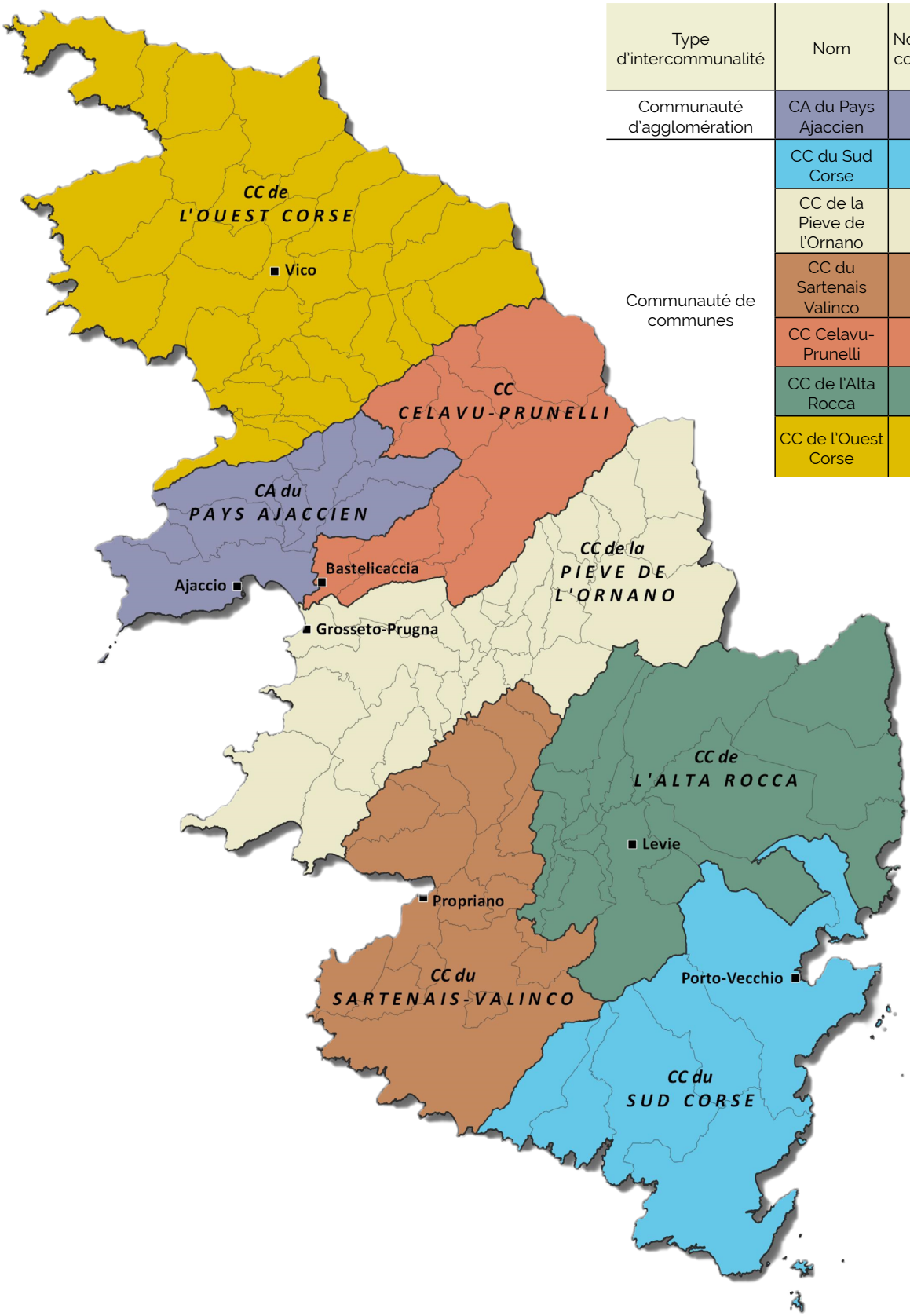


+ 5,5 %

Sources : Observatoire Régional des Transports de la Corse, Dreal

CHAPITRE 5
L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Les réformes institutionnelles récentes ont notablement modifié l'organisation territoriale du département. Les 124 communes du département sont désormais regroupées en 7 intercommunalités dont 1 communauté d'agglomération et 6 communautés de communes..

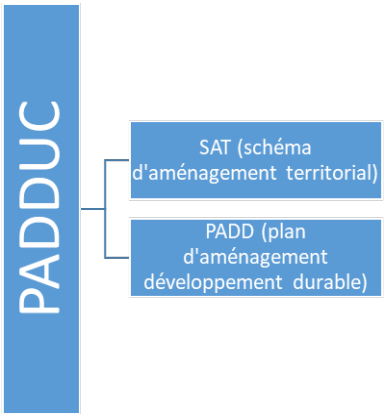


Type d'intercommunalité	Nom	Nombre de communes	Siège
Communauté d'agglomération	CA du Pays Ajaccien	10	Ajaccio
Communauté de communes	CC du Sud Corse	7	Porto-Vecchio
	CC de la Pieve de l'Ornano	28	Grosseto-Prugna
	CC du Sartenais Valinco	18	Propriano
	CC Celavu-Prunelli	10	Bastelicaccia
	CC de l'Alta Rocca	18	Levie
	CC de l'Ouest Corse	33	Vico

Source : BD Topo 2018 IGN

CHAPITRE 6
LES PROJETS POUR LE TERRITOIRE

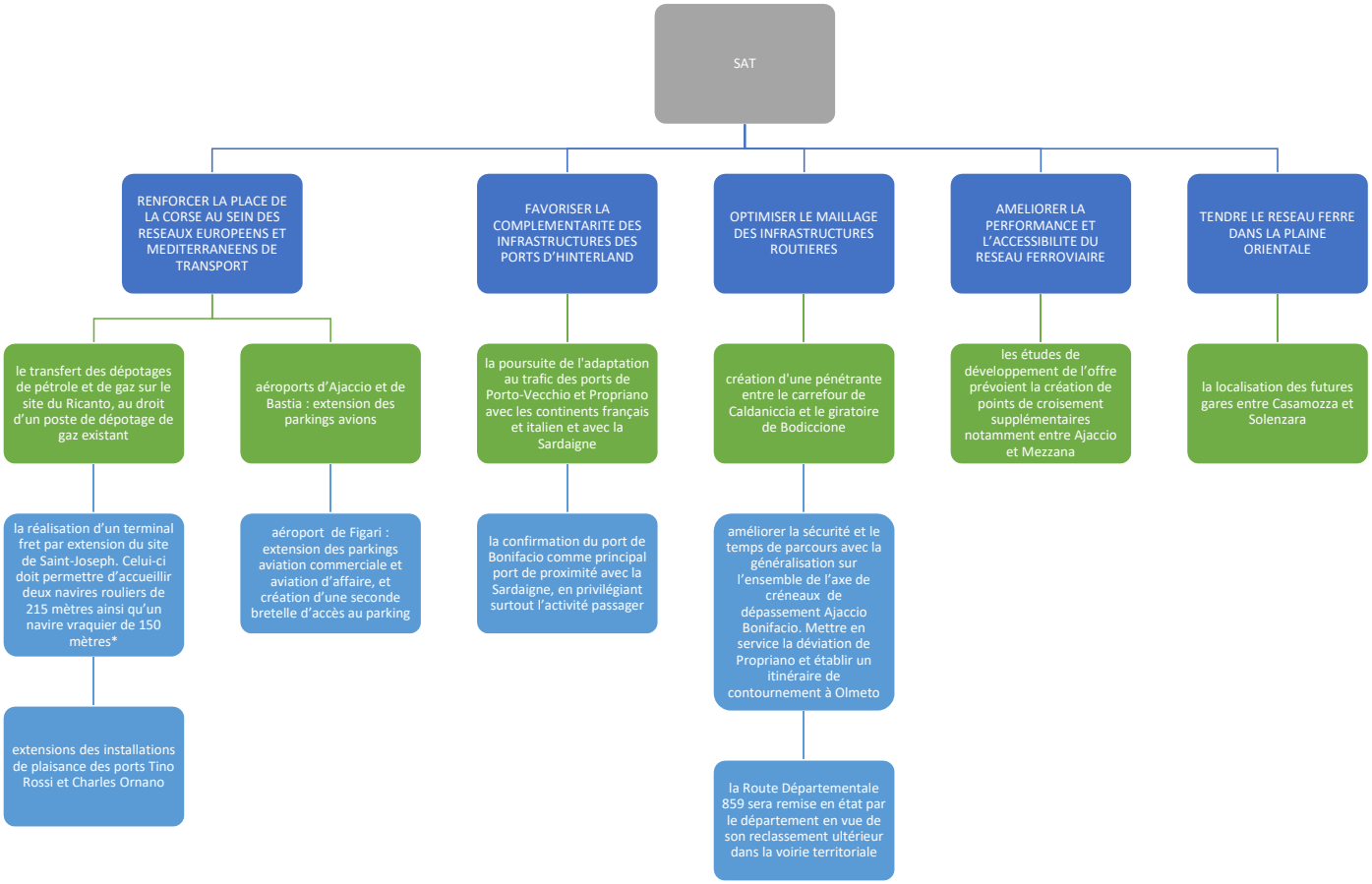
Le PADDUC est le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse à l'horizon 2040. Il se donne comme ambition prioritaire de fournir à chaque citoyen, au sein de la société insulaire et dans chaque territoire, les chances les plus équitables de vivre et de s'épanouir.



Le PADDUC est un document d'aménagement qui est organisé autour d'un projet spatial régional répondant à 5 grands défis et se déclinant en objectifs de niveaux local et régional.

C'est également un document d'urbanisme qui énumère le droit des sols à travers des « orientations réglementaires » énoncées dans un fascicule spécifique et une « carte de destination générale du territoire ».

Enfin, c'est un document anticipateur qui évalue les incidences prévisibles du projet d'aménagement sur l'environnement et propose des ajustements afin de les éviter, de les réduire, et si ce n'est pas possible, de les compenser.



** Ce terminal nécessite la création de 4 à 5 hectares sur la mer qui comprennent une réserve foncière liée à l'évolution à long terme du port d'Ajaccio dans la perspective d'accueillir à l'horizon du PADDUC (2040) des activités logistiques de dégroupage*

Source : Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

SYNTHÈSE



Isolement dû à l'insularité



Patrimoine naturel important



Démographie



Développement activité économique



Déplacements longs et difficiles



PARTIE 2

LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CORSE DU SUD

28 bâtiments

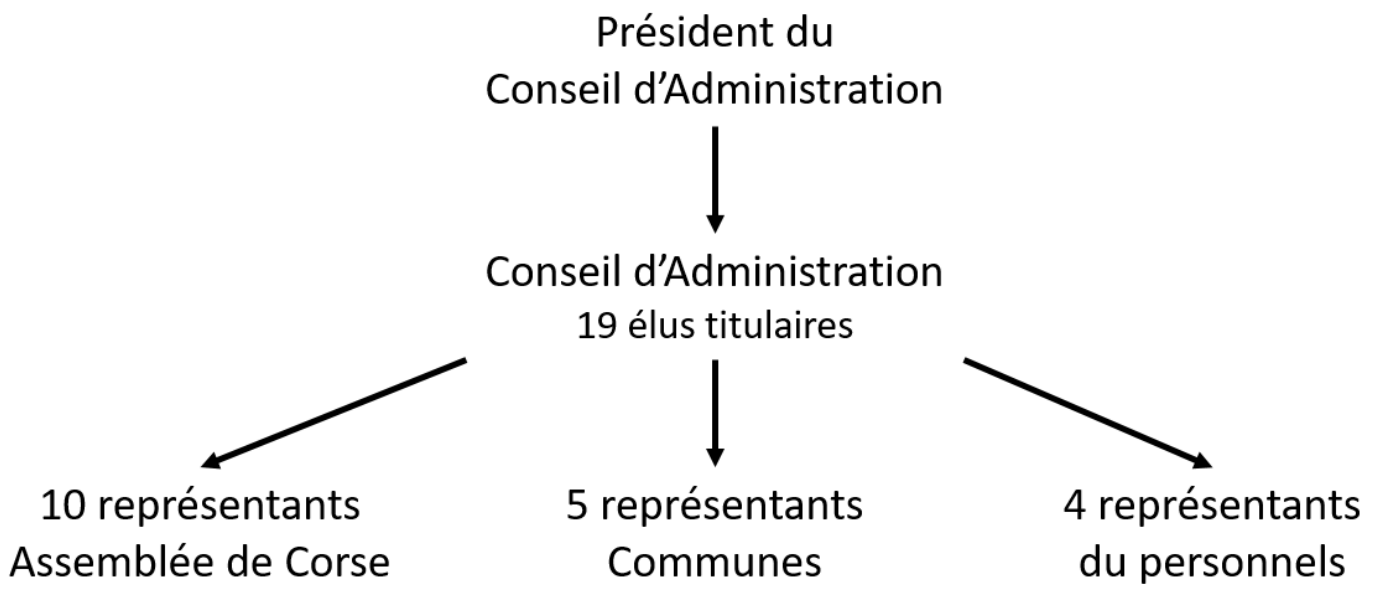
+ 1300 agents

Budget de
30 603 848,40 €

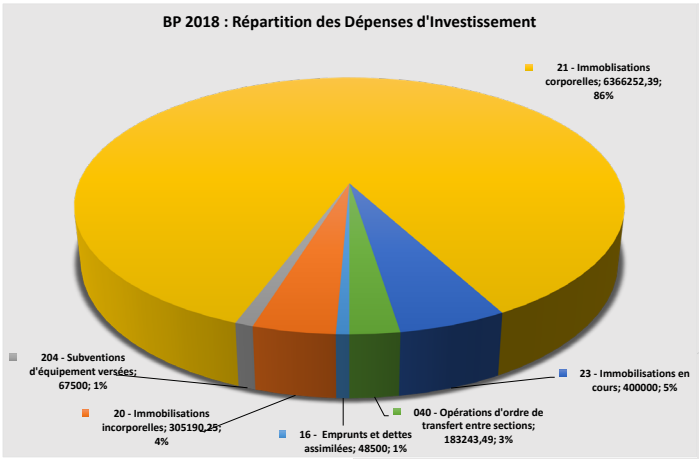
Des projets
structurants comme
NexSIS

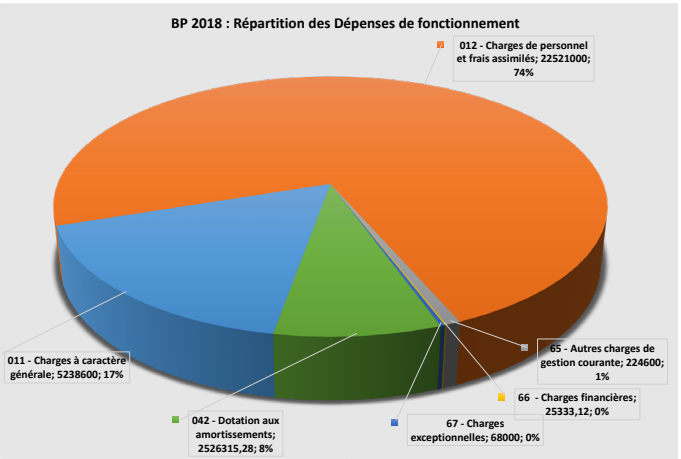
CHAPITRE 1
FONCTIONNEMENT DU SIS 2A

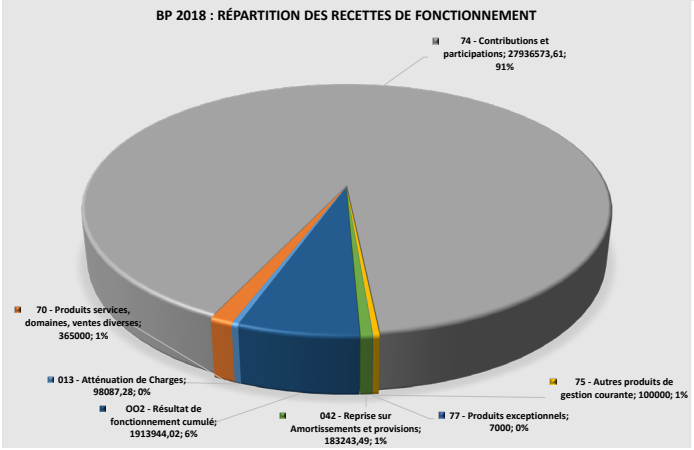
1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



En 2018, le budget de l'établissement s'élevait à 30 603 848,40 €. Le SIS est financé à 73% par la Collectivité de Corse (CDC), 24% par la contribution des communes, 1% par les produits des services et ventes diverses et 1% d'atténuation de charges.

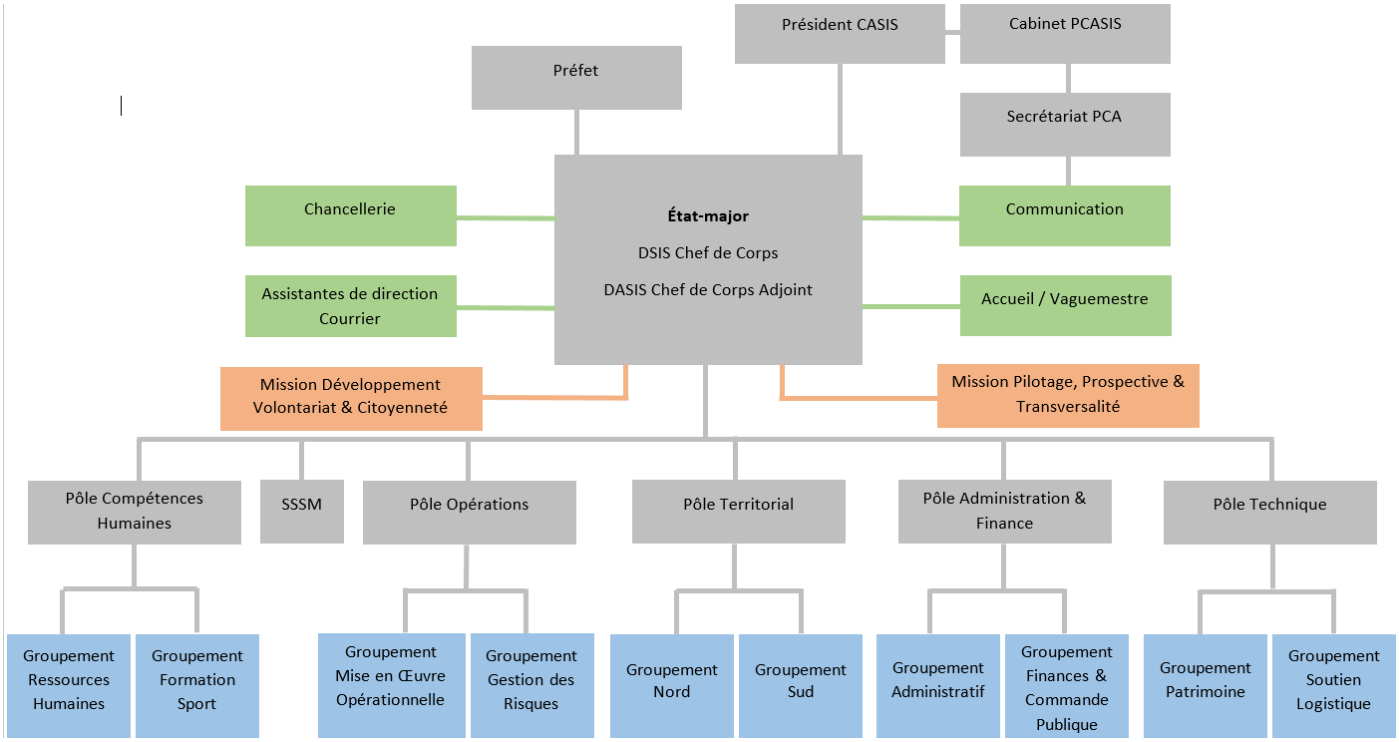






2. ORGANIGRAMME DU SIS

Le SIS est organisé autour d'un État-major, de groupements fonctionnels et territoriaux, du service de santé de secours médical et de centres de secours.



CHAPITRE 2
ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

1. LA RÉCEPTION DES DEMANDES DE SECOURS ET L'ALERTE DES MOYENS OPÉRATIONNELS

Le schéma opérationnel de gestion des alertes et des départs mis en œuvre par le département de la Corse-du-Sud repose sur :

1. La prise en compte des appels d'urgence réceptionnés au Centre de Traitement de l'Alerte (CTA)

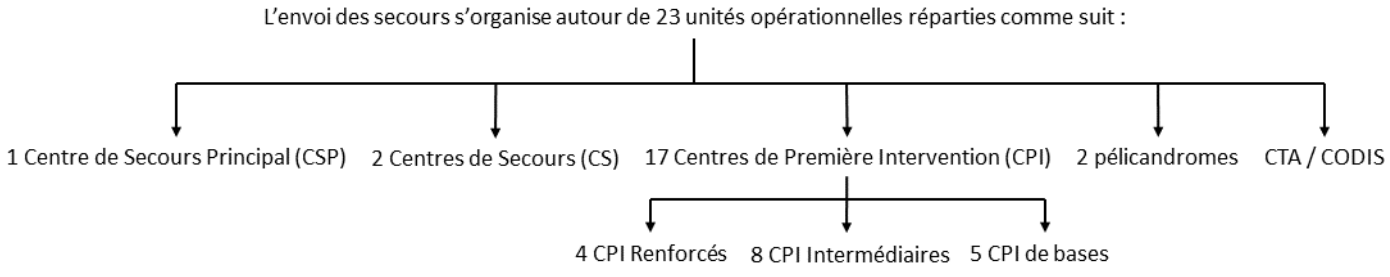
2. Le déclenchement et le suivi des moyens des unités opérationnelles réalisés par le CODIS

3. La supervision de l'activité départementale et de la gestion des interventions de grande ampleur par le CODIS sous l'autorité directe du directeur du SIS (DSIS)

Décret n° 2019-19 du 9 janvier 2019 relatif au système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile «NexSIS 18-112»

Ce décret prévoit la mise en place d'un système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile, nommé «NexSIS 18-112», afin d'offrir à la population un service de qualité pour le traitement des alertes reçues au travers des numéros d'appel d'urgence 18 et 112 et la gestion opérationnelle des moyens de secours, une capacité nationale de pilotage de l'activité de sécurité civile et de gestion des crises, une interopérabilité avec les systèmes d'information des organismes publics et privés concourant à la sécurité civile, notamment ceux des services de sécurité publique et de santé, ainsi que des fonctionnalités permettant de garantir l'échange, le partage et la conservation des données dans le respect des règles de confidentialité et de sécurité. La réalisation et la gestion de ce système d'information entrent dans le périmètre des missions d'intérêt général confiées à l'Agence du numérique de la sécurité civile.

2. LES UNITÉS OPÉRATIONNELLES



CHAPITRE 3
LE SOUTIEN À L'OPÉRATION

Chaque groupement fonctionnel et territorial, dans son action quotidienne, contribue au bon déroulement des interventions. Les agents se répartissent entre cinq structures :

- Le siège de l'Etat-major situé au rond-point de la Sposata
- Le CTA-CODIS situé avenue Noël Franchini
- Les locaux des services techniques chemin d'Acqualonga
- Le groupement territorial Nord
- Le groupement territorial Sud

Le siège de l'Etat-major ainsi que le CSP Ajaccio sont les seuls locaux inclus dans le patrimoine du SIS. Les autres locaux sont mis à disposition des collectivités publiques (communes, régions).

Un seul bâtiment dédié au service technique fait l'objet d'un contrat de location avec une personne privée.

L'éclatement géographique des services CTA-CODIS, les services techniques avec l'Etat-Major nécessite de nombreux déplacements journaliers entre les trois structures.



Dans le cadre opérationnel, différentes astreintes permettent d'assurer une continuité dans le maintien en condition des personnels et des matériels pour le soutien alimentaire ; le reconditionnement logistique ; les réparations mécaniques ; les transmissions ; l'informatique opérationnelle.

CHAPITRE 4
LES ACTIONS DE RÉDUCTION DES RISQUES*

1. LES ACTIONS DE PRÉVENTION

539 Établissements Recevant du Public recensés

137 visites annuelles de prévention effectuées

Catégories				
1	2	3	4	5 (avec locaux à sommeil)
11	19	109	113	96

2. ACTIONS CITOYENNES

① Section JSP Ajaccio 53

SOON Section JSP Porto-Vecchio dès 2020

② Sections cadets de la Sécurité Civile

① Vico 15

① Petreto 16

3 Formations Premiers Secours Civiques niveau 1

10 formations sensibilisation aux gestes qui sauvent

3. DISPOSITIFS PRÉVENTIFS DE SECOURS

152 dossiers de DPS
207 prestations réalisées
579 mobilisés
} 45% à titre gratuit

** 2019*

SYNTHÈSE



Nationalisation du SGA/SGO à venir



Etat Major réparti en 3 lieux géographiques



PARTIE 3
BILAN DU SDACR 2009

Amélioration du délai de réponse opérationnelle

Développement d'une politique d'hygiène et sécurité

Amélioration de la couverture des risques particuliers

Investissement immobilier

Améliorer la formation

Le SDACR de 2009 préconisait plusieurs axes d'améliorations :

Amélioration du délai de réponse opérationnelle	Implantation des structures aptes à réduire le délai de route	Création d'un CIS sur la Rive Sud conjointement réalisé par le regroupement des CIS de Petreto-Bicchisano et Pila-Canale	
		Création de 2 postes de secours à Osani ou secteur de proximité (oui) et sur l'île de Cavallo (non), rattachés respectivement au CIS de Piana et Bonifacio	
		Création de 4 bassins de vie dans l'organisation du corps départemental	
	Armement d'un CIS en fonction de l'activité	Porter le nombre de VSAV de 27 à 29 afin d'assurer dans les 4 zones une réserve en cas d'indisponibilité	
		Mise en place de matériels médico-secouristes de première intervention pour les 6 CIS ne disposant pas de VSAV	
		Renforcer le parc d'engins adaptés pour les feux de structures et porter leur nombre de 7 à 11 unités	
		Renforcer le nombre de porteurs d'eau de 4 unités	
		Renouveler les véhicules de type CCFM à hauteur de 4 unités par an	
		Acquérir un poste de commandement dans le groupement Nord	
		Assurer un délai de route inférieur à 45 min pour un VSR en dotant le CIS Vero ou Bocognano (oui) et Vico (non) d'un véhicule de ce type	
		Doter chaque CIS d'au moins 1 VTU	
Améliorer la formation		Création d'un centre de formation départemental et de son plateau technique	
Développement d'une politique d'hygiène et de sécurité		Poursuite de la démarche d'hygiène et de sécurité au sein du SIS 2A	
		Dotation d'EPI dès l'engagement d'un SPP ou SPV dans le corps départemental	
		Mise en place de procédures de Retour d'expérience	

Investissement immobilier	Poursuivre la politique engagée relative à la construction de casernes en application avec les normes de développement durable	
	Engager un plan de rénovation de l'existant pour l'entretien courant, les opérations d'agrandissement et de modernisation des locaux, la mise aux normes des installations techniques existantes	
	Mettre en place des équipements destinés à assurer l'indépendance énergitique des locaux du SIS	
	Regrouper les structures éparses implantées sur Ajaccio dédiées aux groupements fonctionnels, territoriaux et État-major	
Amélioration de la couverture des risques particuliers	Rechercher une mutualisation des moyens avec les autres collectivités ou services capables d'intervenir dans le domaine des risques particuliers	
	Créer ou maintenir des équipes spécialisées départementales qualifiées pour répondre aux risques particuliers identifiés	
	Mettre à disposition des moyens spécifiques aux risques particuliers	
	Assurer 4 postes à temps plein pour l'ensemble du département dans le domaine de la prévention et de la prévision	
	Identifier les massifs forestiers conformément aux orientations et recommandations du PPFENI	
	Engager une réflexion sur les modalités d'implantation des moyens préventifs dans le cadre de l'ordre départemental FDF afin d'optimiser les délais	
Autres propositions d'orientations	Mise en place d'une politique de fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires	
	Réflexion sur une collaboration et la mise en place d'actions communes avec le SIS 2B	
	Partenariat avec les collectivités locales et services publics	
	Information des élus sur les règles de sécurité relatives aux ERP	
	Élaboration d'une démarche de gestion de crise avec tous les services concernés	

Réalisé

Partiellement réalisé

Non réalisé



PARTIE 4

ANALYSE DES RISQUES ET DES MENACES

Constante hausse du secours à personne

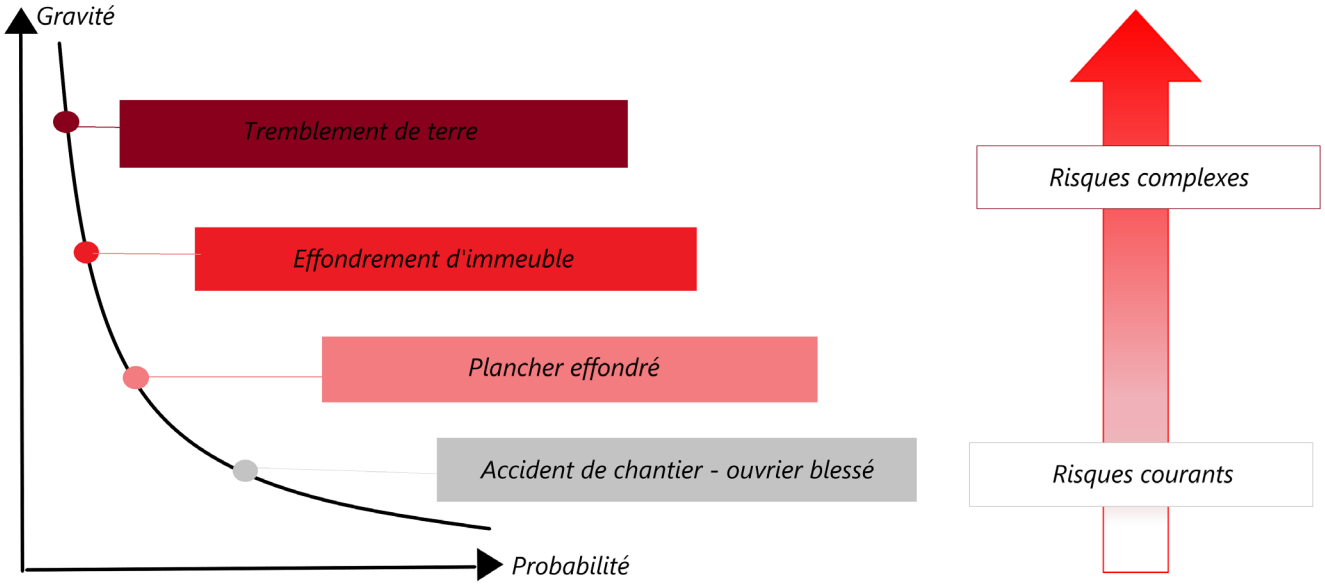
292 appels quotidiens

L'ensemble des communes soumis à au moins un risque majeur

Le CoTRRiM du département présente une étude des risques et des menaces présents en Corse du Sud. Les cotations des dangers et des probabilités d'occurrence produites dans le document permettent de mettre en évidence deux typologies de risques présents dans le département :

LES RISQUES COURANTS

Leur étude se caractérise par l'analyse des accidents de la vie courante ayant une forte occurrence à l'échelle du département, mais des conséquences réduites pour le fonctionnement global du territoire.

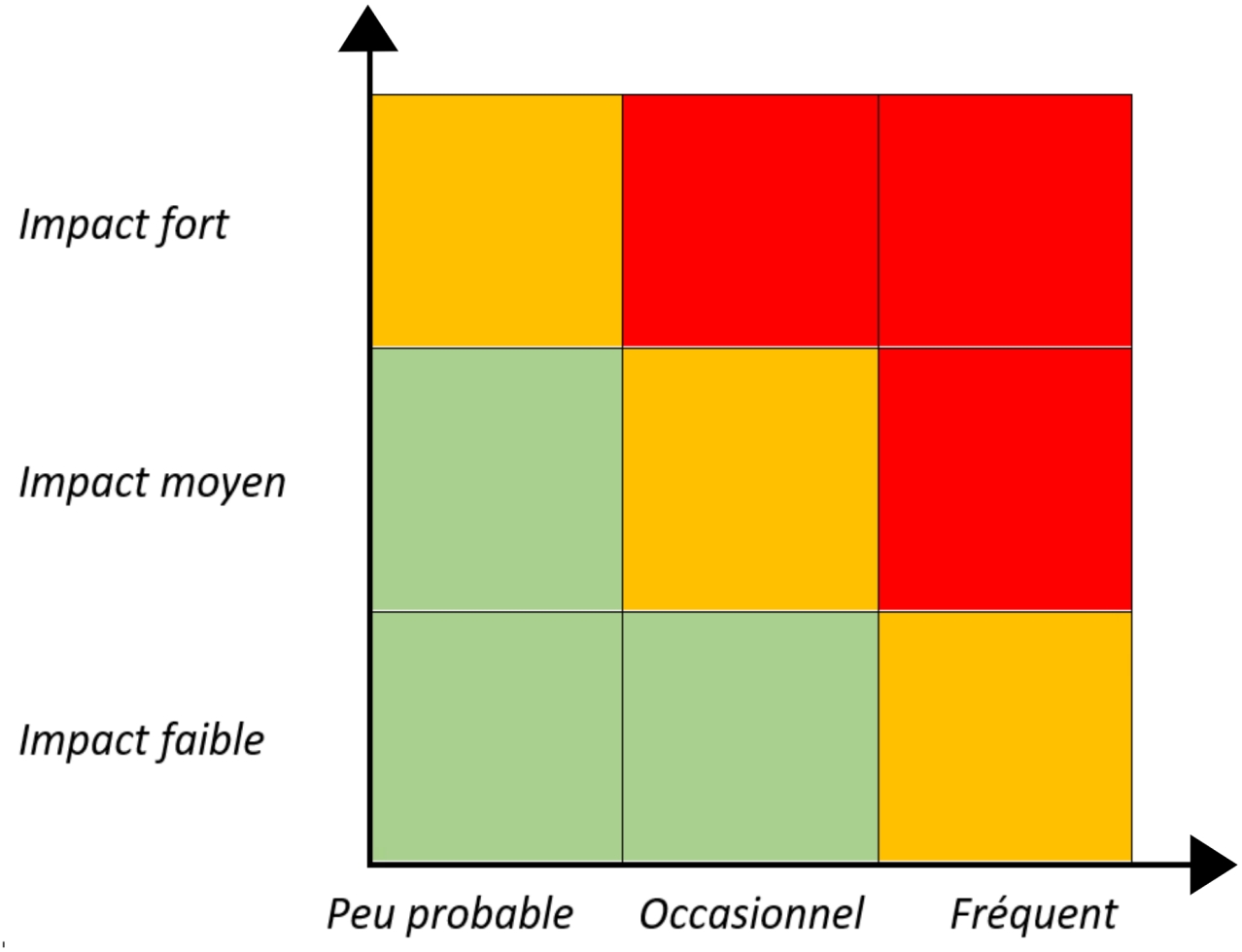


Contrat Territorial de Réponses aux Risques et aux effets des Menaces (CoTRRiM)

Le CoTTRiM de Corse- du-Sud permet l'analyse partagée des risques et des effets potentiels des menaces entre l'ensemble des acteurs de la gestion des crises, ainsi que l'identification de leurs réponses capacitaires associées.
Il fait le point sur les capacités des services, opérateurs et collectivités ainsi que sur les interfaces entre les acteurs impliqués dans la gestion de crise.
Le CoTRRiM propose :
• Un inventaire des risques et des effets potentiels des menaces en les analysant au regard d'objectifs de sécurité précisant les effets à obtenir. Il distingue ainsi :
- Les risques courants
- Les risques complexes (ou spécialisés)
• Une identification des synergies existantes entre les acteurs de la gestion des crises ;
• Une vision partagée des capacités territoriales de réponse des acteurs par le recensement de leurs moyens disponibles et une analyse des renforts nécessaires pour répondre à la crise.
Le CoTRRiM n'est en revanche pas un contrat opérationnel fixant une obligation de résultat ou de moyens

LES RISQUES COMPLEXES

L'étude des risques complexes et des menaces se caractérise par l'analyse des aléas identifiés et d'extension variable ayant une faible occurrence à l'échelle du département, mais dont les conséquences peuvent être potentiellement importantes pour le fonctionnement global du territoire.



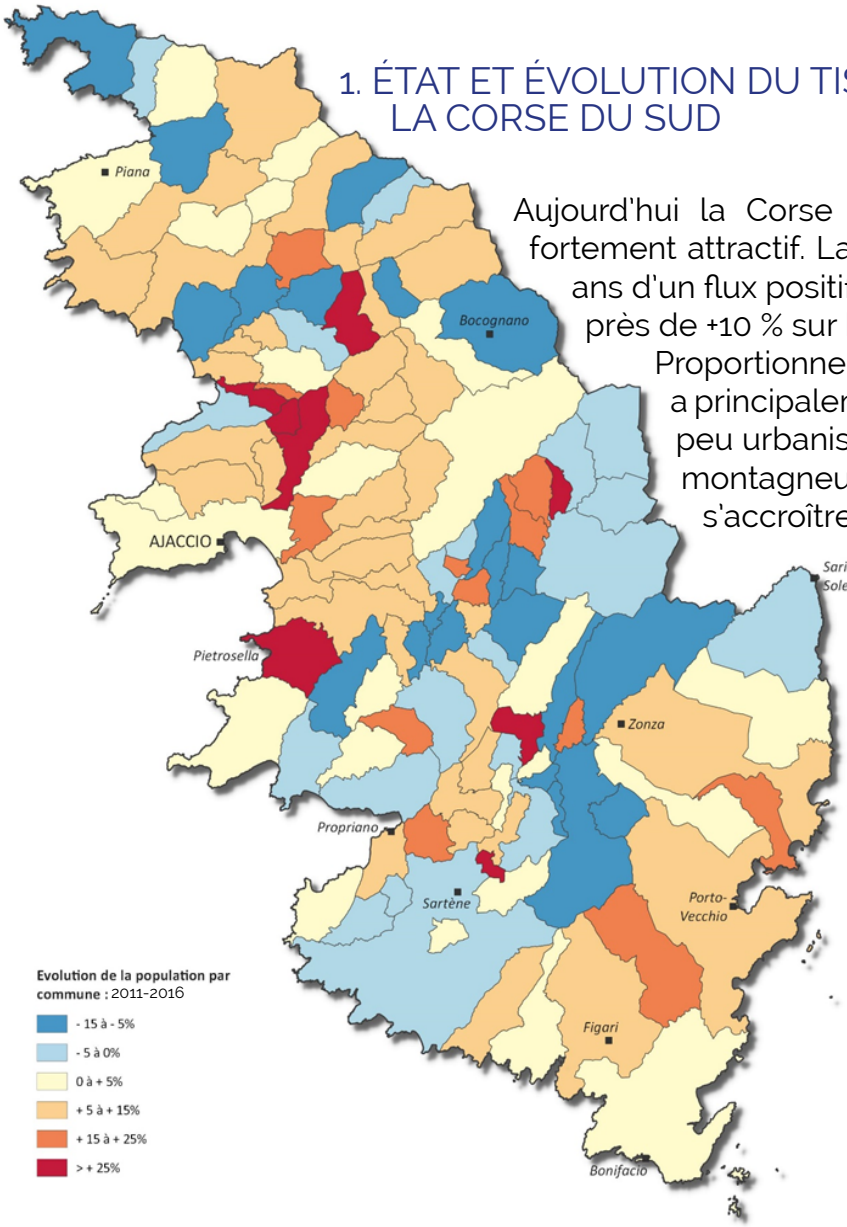
CHAPITRE 1
LES RISQUES COURANTS

Un risque courant est un risque se caractérisant par une forte probabilité d'occurrence associée à une gravité faible en termes d'effets sur les personnes, les biens et l'environnement d'un point de vue de la société prise dans son ensemble. Le niveau de la réponse opérationnelle correspondant relève des moyens du bassin de gestion des risques.
Deux méthodologies d'étude distinctes sont envisagées :

• La première, liée à l'état et à l'évolution récente du risque à couvrir, par le biais des enjeux démographiques et socio-économiques du département ;

• La deuxième par l'exploitation des statistiques concernant les demandes de secours traitées par le SIS.
L'informatisation de la gestion opérationnelle a commencé en 2005 et eu pour conséquence la production d'un ensemble de données liées à l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers. En associant ces dernières aux bases administratives dans un entrepôt de données, le SIS s'est doté d'un outil d'analyse de son activité. Avec son apport, ce chapitre concernera la période allant de 2014 à 2018.

1. ÉTAT ET ÉVOLUTION DU TISSU SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA CORSE DU SUD

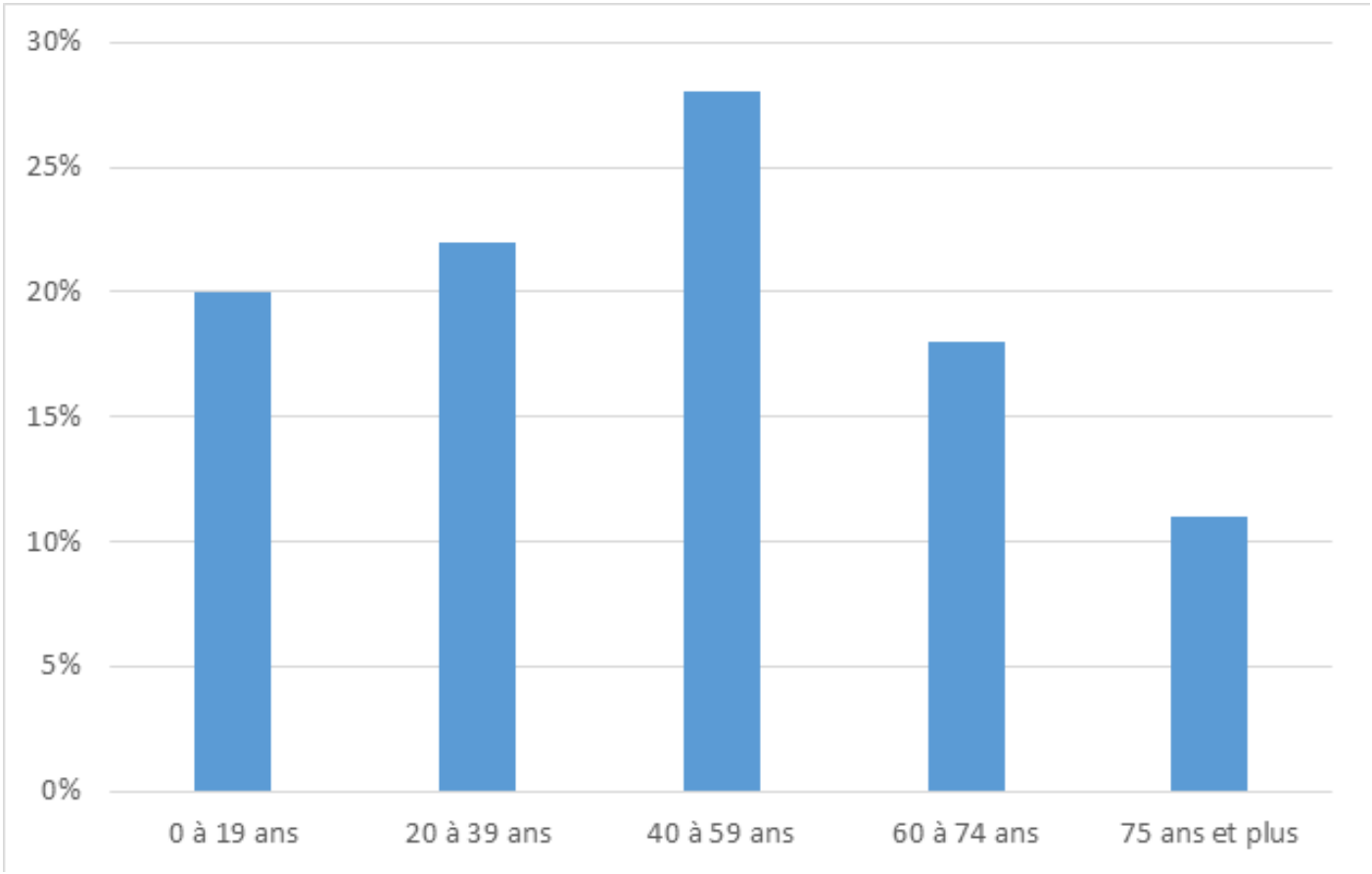


Aujourd'hui la Corse dans sa globalité est un territoire fortement attractif. La Corse-du-Sud bénéficie depuis huit ans d'un flux positif de population, avec une variation de près de +10 % sur huit ans (2010-2018 / source : INSEE). Proportionnellement, l'augmentation de population a principalement touché les zones jusqu'à présent peu urbanisées, situées entre le littoral et le rural montagneux, où l'offre de logements peut encore s'accroître. A noter le fort développement de la zone industrielle et commerciale de Sarrola-Carcopino qui génère l'implantation de nombreuses entreprises et commerces, et ainsi des emplois et une forte construction de logements.

Sources : BD Topo 2018 IGN, INSEE

A. UNE POPULATION VIEILLISSANTE

La Corse, 2ème région de France pour sa part de seniors.



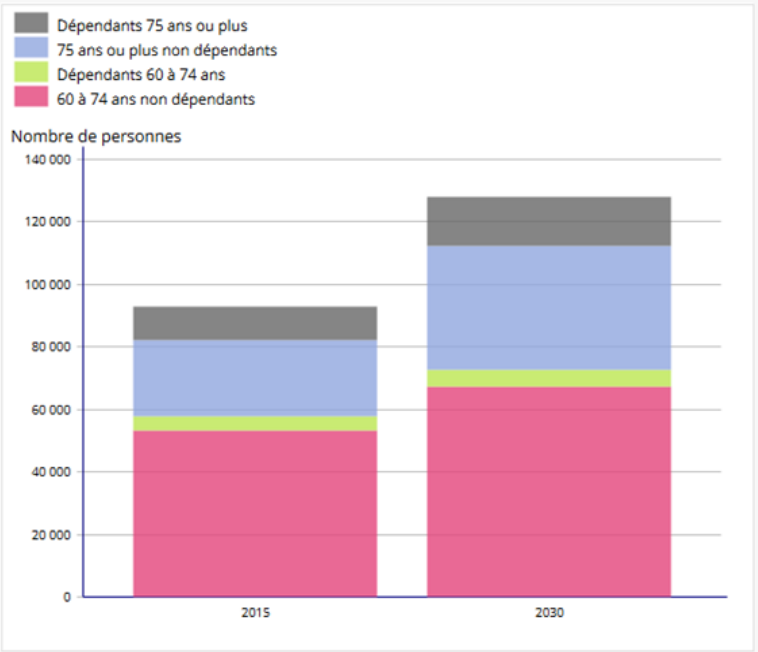
Source : Insee

Parallèlement, un vieillissement progressif de la population a été constaté.

Le vieillissement de la population est susceptible de conduire à une augmentation du nombre de personne âgées dépendantes dans les années à venir. A l'horizon 2030, la Corse compterait ainsi 21 000 personnes dépendantes âgées de 60 ans ou plus, soit 6 000 de plus qu'en 2015. Dans la région, le maintien à domicile des seniors dépendants est particulièrement important : il concerne neuf personnes sur dix contre huit sur dix dans les autres régions de France métropolitaine. *En Corse, neuf seniors dépendants sur dix vivent à domicile.*

Figure 2 – L'évolution de la dépendance liée à la part des plus âgés

La dépendance des personnes âgée en Corse en 2015 et 2030

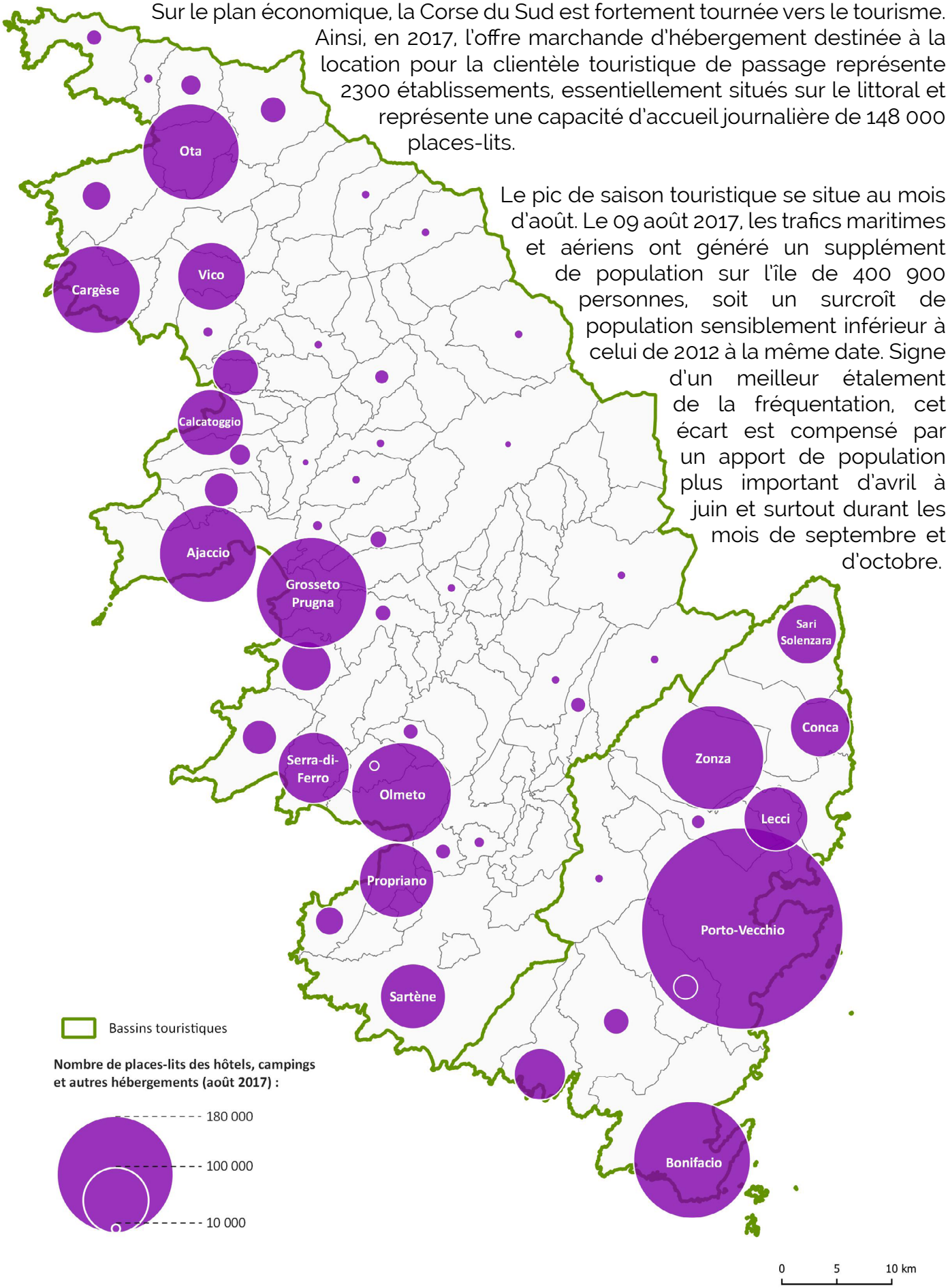


Source : Insee, Enquête VQS 2015, Projections de population Omphale 2017

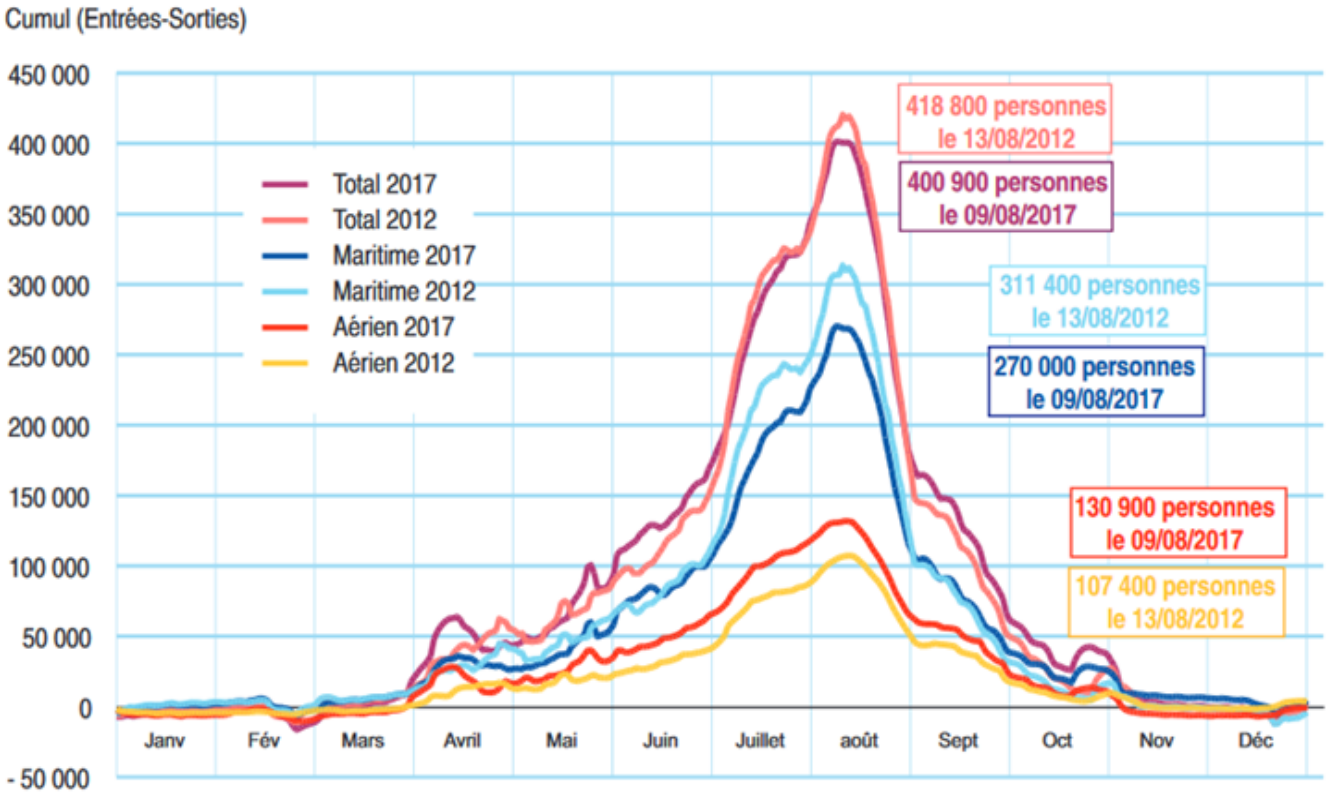
B. LE POIDS DU TOURISME

Sur le plan économique, la Corse du Sud est fortement tournée vers le tourisme. Ainsi, en 2017, l'offre marchande d'hébergement destinée à la location pour la clientèle touristique de passage représente 2300 établissements, essentiellement situés sur le littoral et représente une capacité d'accueil journalière de 148 000 places-lits.

Le pic de saison touristique se situe au mois d'août. Le 09 août 2017, les trafics maritimes et aériens ont généré un supplément de population sur l'île de 400 900 personnes, soit un surcroît de population sensiblement inférieur à celui de 2012 à la même date. Signe d'un meilleur étalement de la fréquentation, cet écart est compensé par un apport de population plus important d'avril à juin et surtout durant les mois de septembre et d'octobre.



Sources : BD Topo 2018 IGN, INSEE

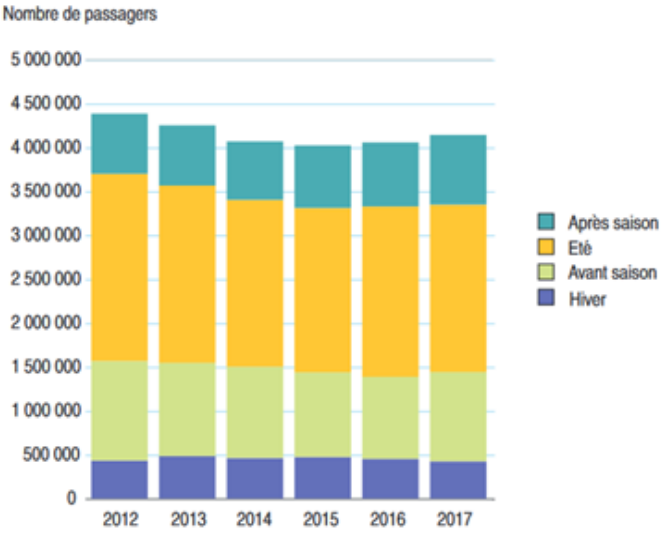


Lecture : l'axe des abcisses correspond à la population présente sur l'île tout au long de l'année sans tenir compte des entrées/sorties de passagers. Les écarts par rapport à cet axe indiquent les variations de population dues aux trafics passagers. Ainsi, le 09 août 2017 les trafics maritimes et aériens ont généré l'apport de 400 900 personnes en Corse (Entrées - Sorties).

Source : Observatoire régional des transports de la Corse.

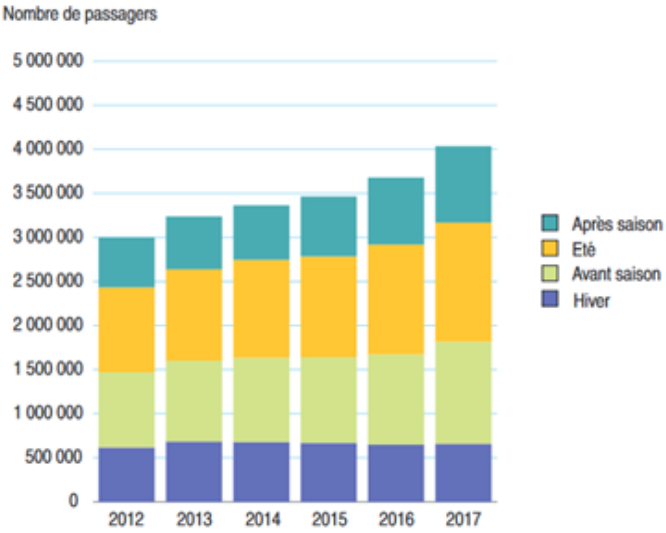
La fréquentation touristique a tendance à s'étaler sur l'arrière-saison.

Evolution des trafics passagers maritimes sur lignes régulières au départ et à l'arrivée selon la période de l'année



Source : Observatoire régional des transports de la Corse.

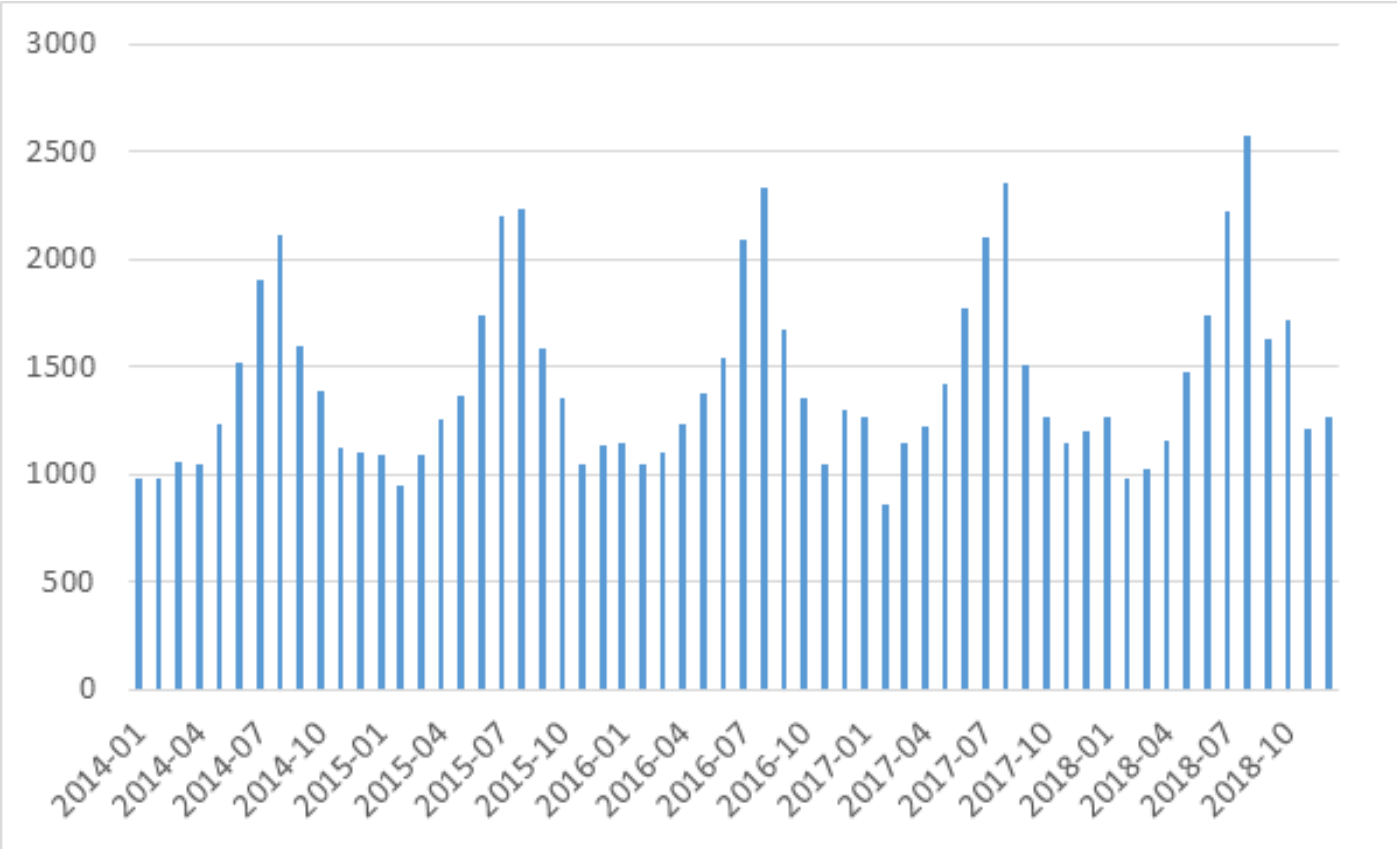
Evolution des trafics passagers aériens sur lignes régulières et charter au départ et à l'arrivée selon la période de l'année



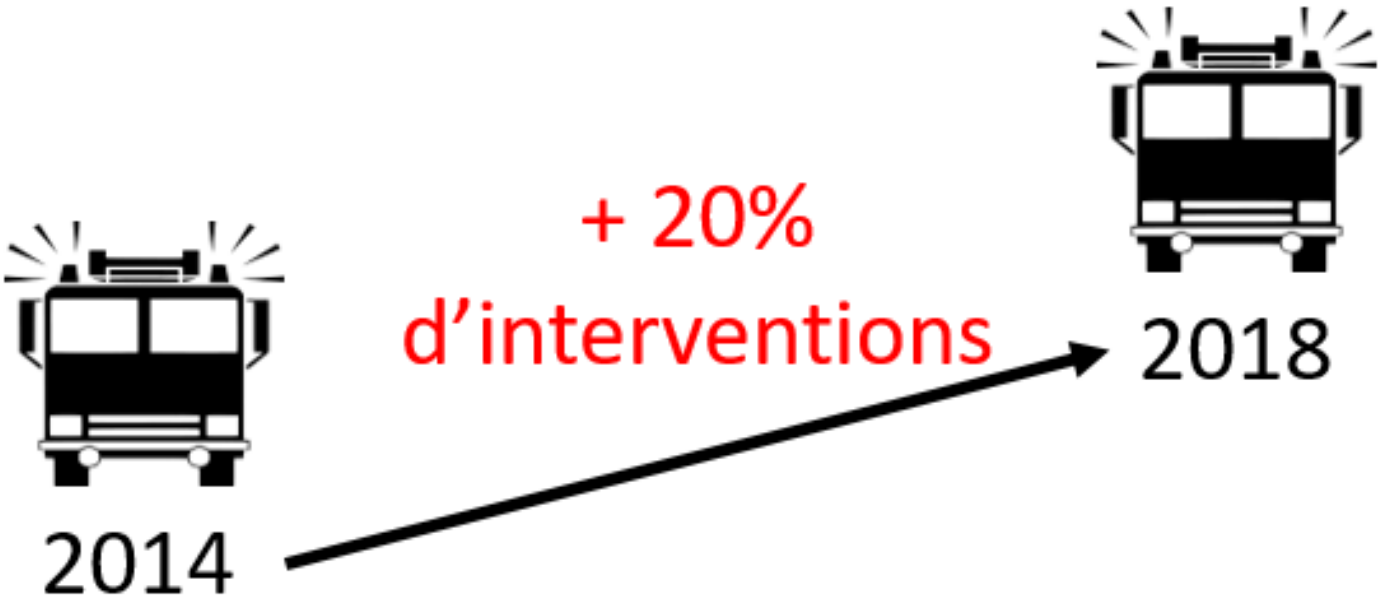
Source : Observatoire régional des transports de la Corse.

2. ÉVOLUTION DES DEMANDES DE SECOURS ET DE L'ACTIVITÉ DES SAPEURS-POMPIERS

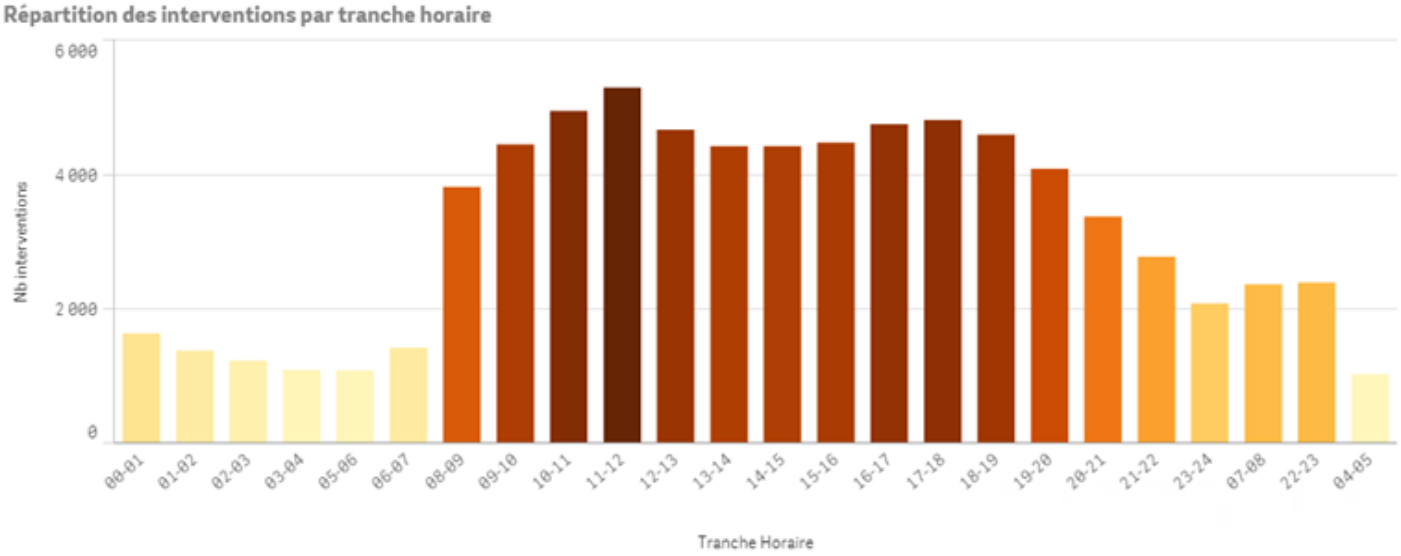
Une nette augmentation des sorties de secours a été observée depuis 2014.



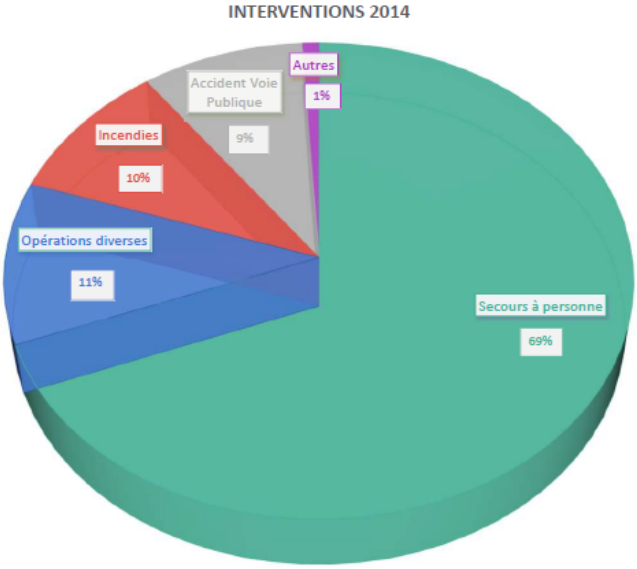
Cette augmentation du recours aux moyens du SIS a induit une hausse encore plus forte de l'activité des sapeurs-pompiers.

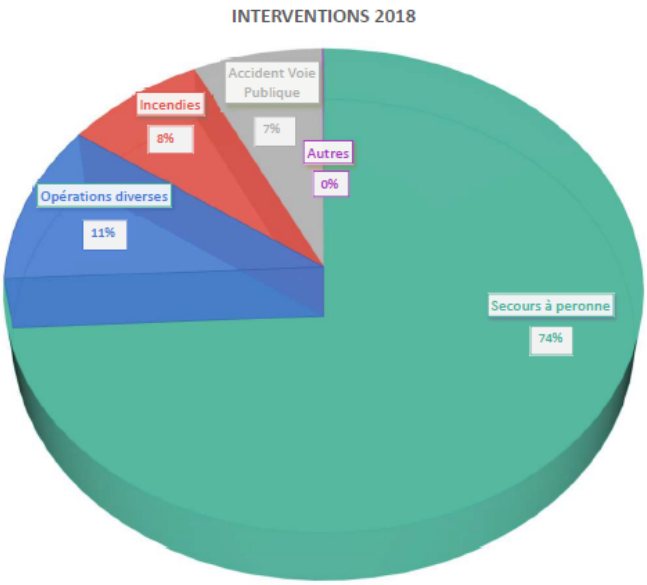


Sur le plan temporel, la répartition horaire des interventions montre une prédominance en journée.

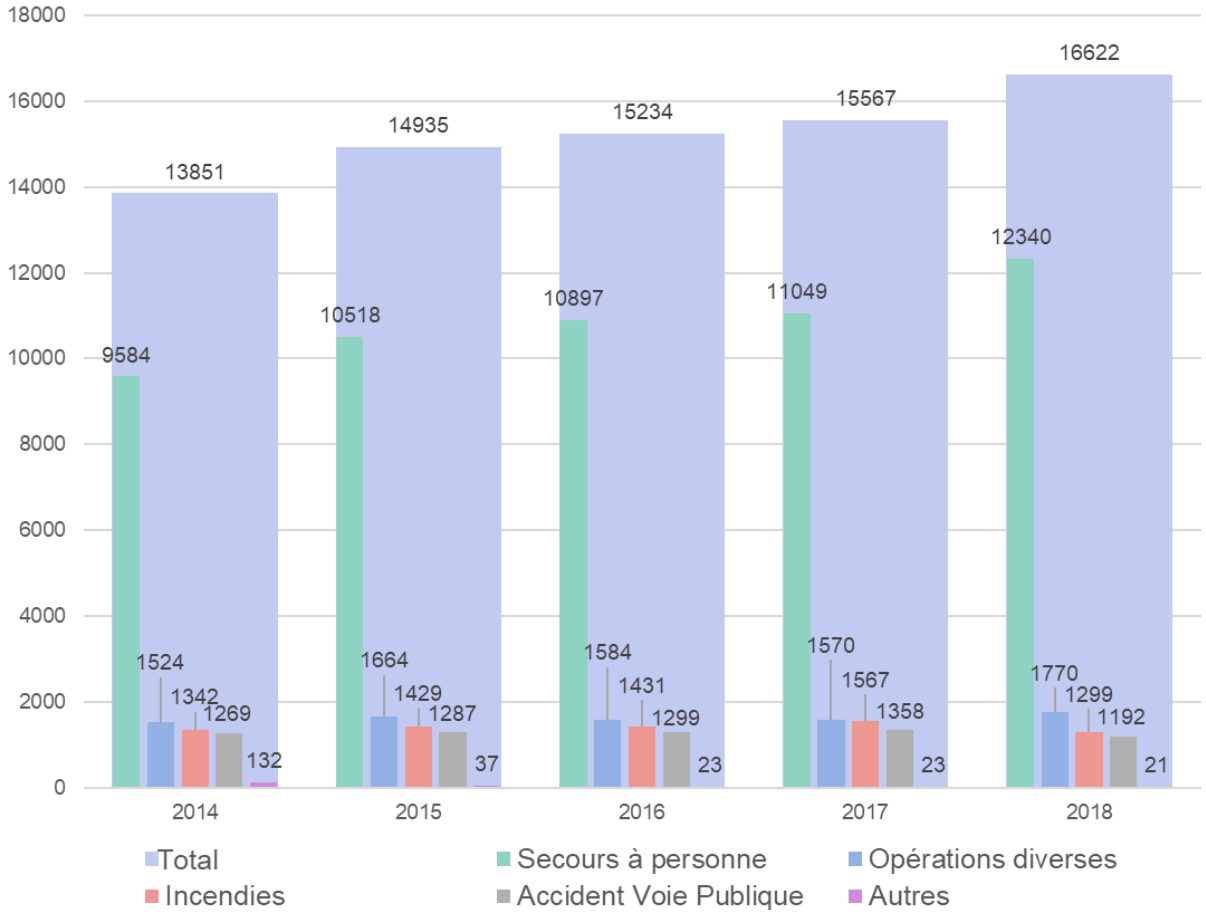


En 2018, le SIS de Corse-du-Sud a été sollicité 18 242 fois pour intervenir, soit 10 532 interventions pour 100 000 habitants. En comparaison des départements de même catégorie, la Corse-du-Sud se situe au-dessus de la moyenne nationale qui est de 6 284 interventions pour 100 000 habitants.

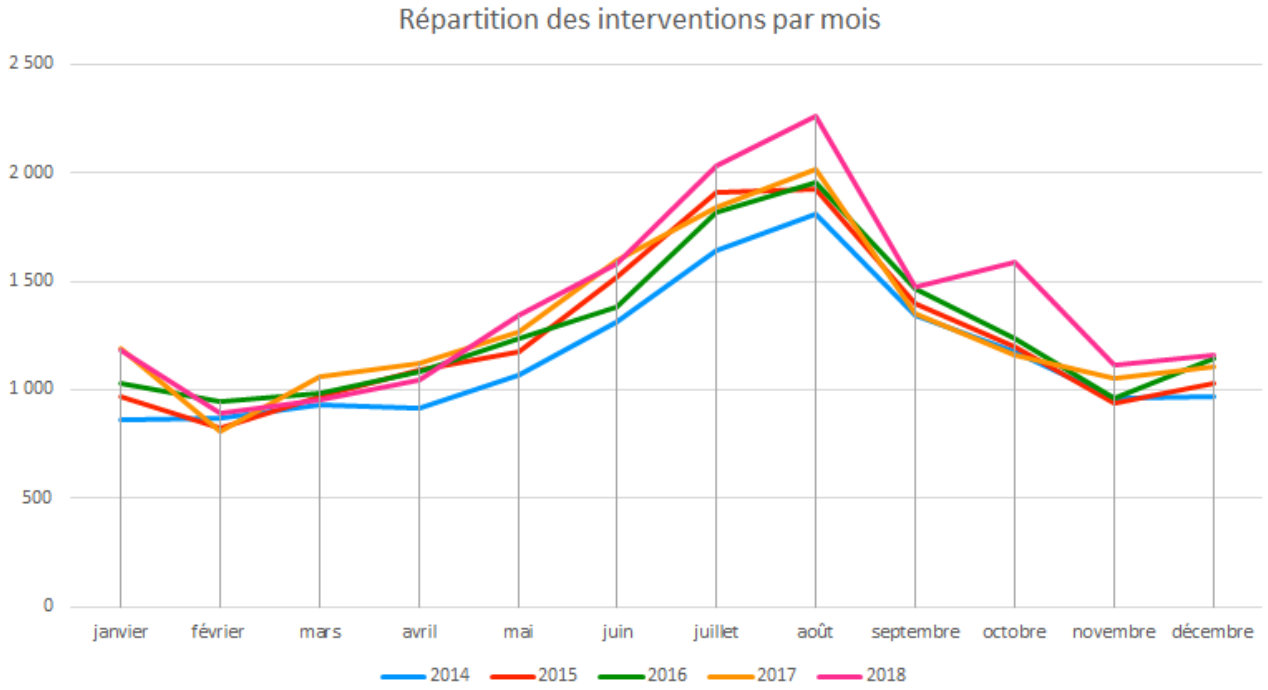




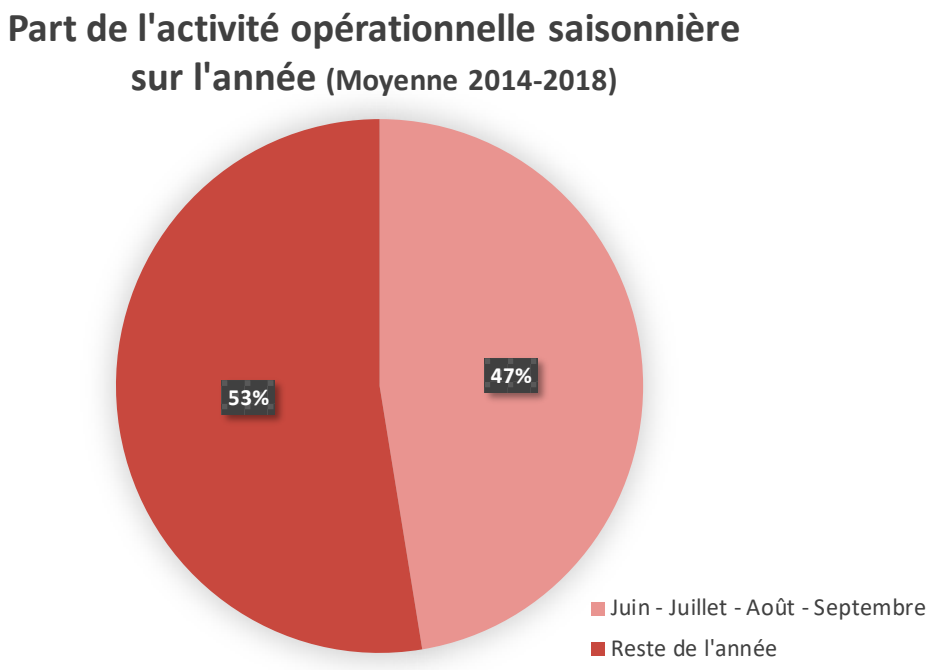
L'analyse des sollicitations en fonction des motifs d'intervention montre que l'essentiel de cette hausse se concentre sur le secours à personne, qui a augmenté de 29 % entre 2014 et 2018.



La forte fréquentation touristique est le facteur principal qui explique l'accroissement de l'activité opérationnelle en période estivale. Une augmentation significative à compter du mois de mai, un pic opérationnel sur le mois d'août, pour retrouver une activité opérationnelle moyenne vers le mois d'octobre.



Ainsi, la saisonnalité représente presque la moitié de l'activité opérationnelle annuelle.



3. ZOOM SUR LE SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

74%

C'est la part que représente les interventions secours à personne pour le SIS 2A.
Les missions de deux services publics sont engagées dans les secours et soins d'urgence à la population, le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) et le Service d'Incendie et de Secours (SIS), sont précisées par la loi.

Les missions de la Sécurité civile sont assurées « principalement par les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires des services d'incendie et de secours ainsi que par les personnels des services de l'Etat et les militaires des unités qui en sont investis à titre permanent ». [1]
Par ailleurs le service public hospitalier « concourt, conjointement avec les praticiens et les autres professionnels de santé, personnes et services concernés, à l'aide médicale urgente » .[2]

Deux documents importants encadrent cette collaboration :

① La convention cadre définit et encadre la gestion des opérations quotidiennes du SAP-AMU en Corse-du-Sud

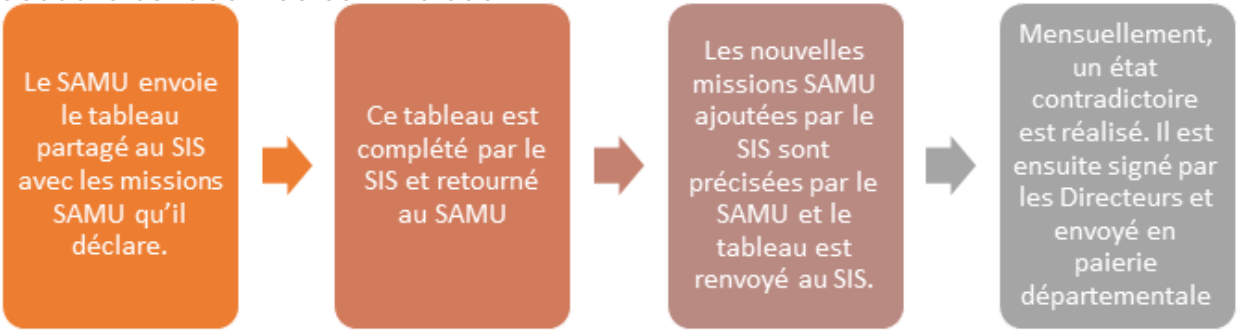
- Précise les missions du SAMU : régulation médicale et SMUR
- Précise les missions du SIS 2A : notion de secours d'urgence, SSSM, ISP, MSP
- Détaille les procédures opérationnelles

Les interventions du SIS 2A à la demande du SAMU y sont détaillées. Elles concernent les carences d'ambulancier privé et les missions d'appui au SMUR

② Une convention financière annuelle définit la méthode pour indemniser les missions du SAMU réalisées par le SIS 2A

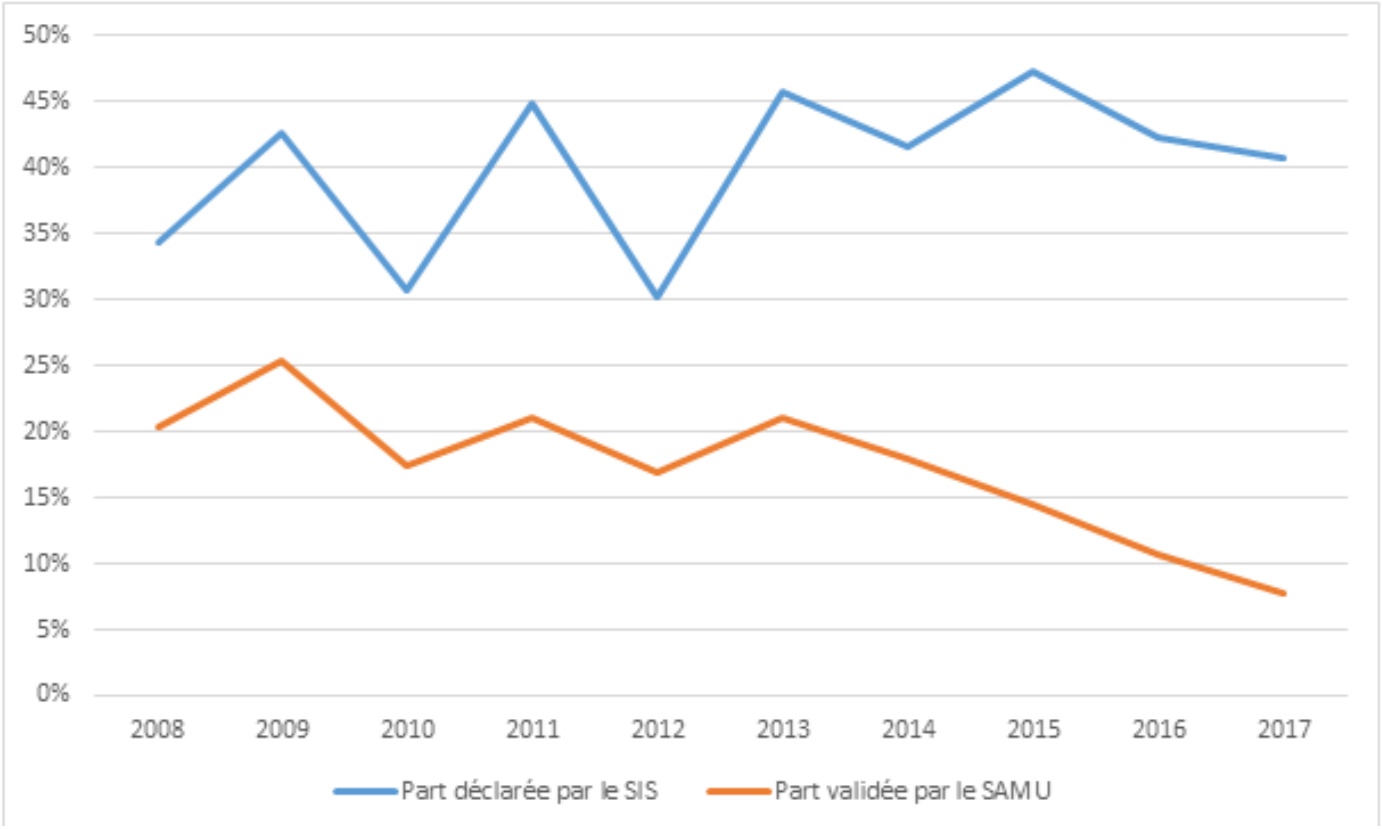
- Pour les carences d'ambulancier privé : le montant est fixé par arrêté interministériel (En 2018, 121 € par carence)
- Pour les missions d'assistance SMUR : le montant est revalorisé chaque année selon l'indice INSEE hors tabac (En 2018, 351,32 € par intervention)

La procédure est déclinée comme ceci :

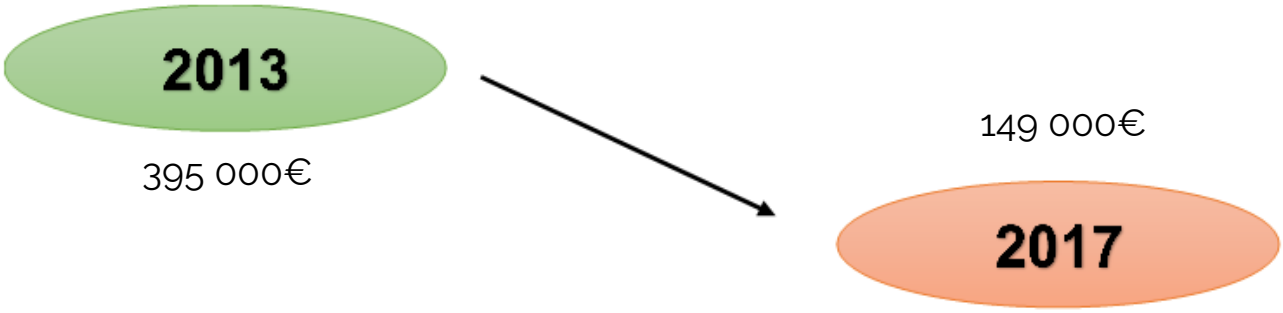


[1] Loi n°2004-811 de modernisation de la Sécurité civile du 13 août 2004
[2] Article L 6112-1 du Code de la santé publique (CSP)

Une analyse sur les sorties effectuées permet de mettre en évidence le poids de cette collaboration sur le SIS :
Voici la représentation de la part des missions SAMU déclarées par le SIS 2A, celles retenues par le SAMU par rapport au nombre total de missions de secours à personnes.

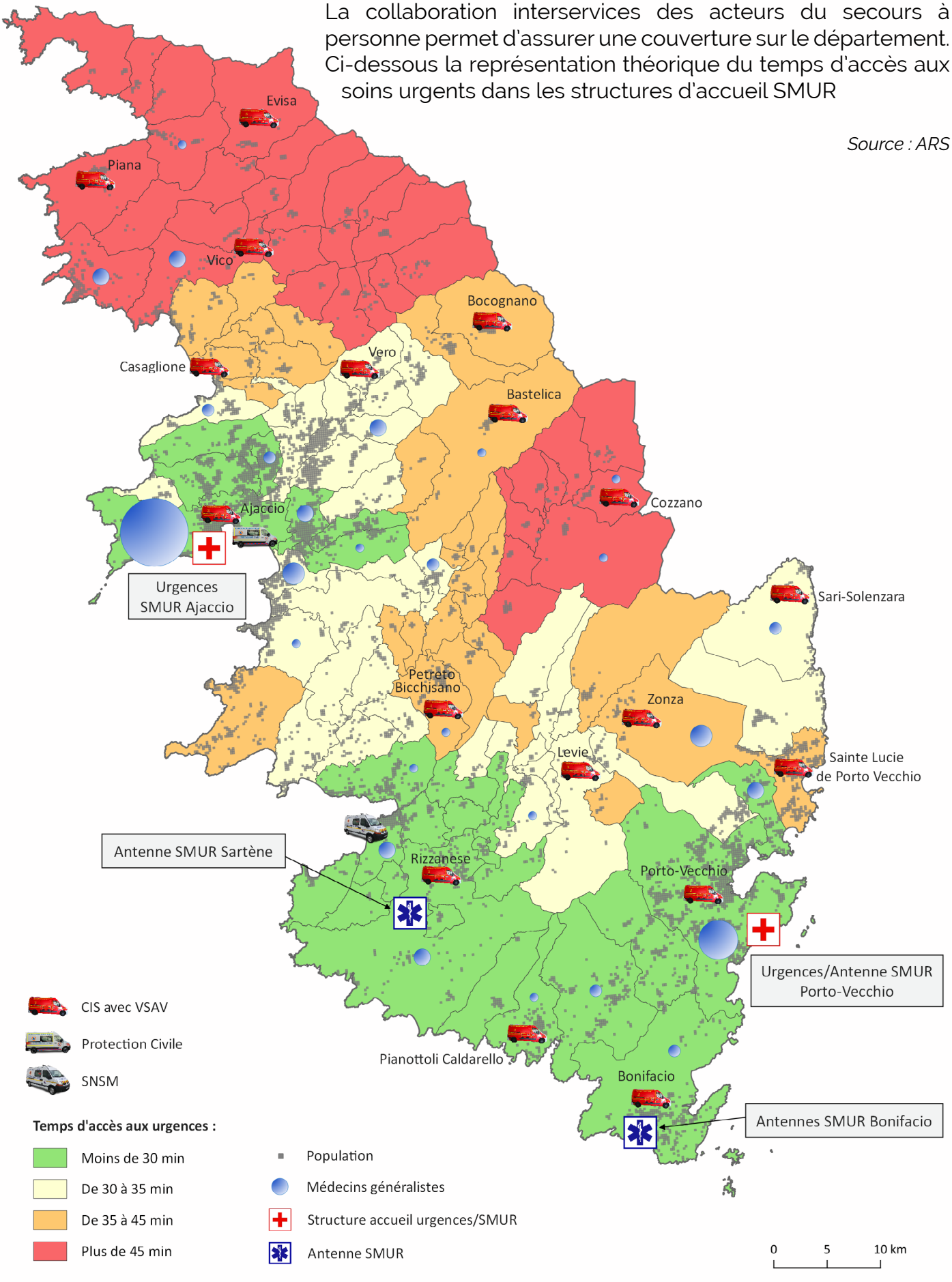


La conséquence financière de cet écart est significative pour le SIS. En effet, la valeur financière retenue par le SAMU a été divisée par 2,6 en 4 ans, malgré une hausse régulière du nombre d'interventions de Secours À Personnes réalisées par le SIS 2A.



La collaboration interservices des acteurs du secours à personne permet d'assurer une couverture sur le département. Ci-dessous la représentation théorique du temps d'accès aux soins urgents dans les structures d'accueil SMUR

Source : ARS



Sources : BD Topo 2018 IGN, INSEE, ARS, BD SIS 2A

4. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES RISQUES COURANTS

L'analyse des facteurs socio-économiques du territoire, couplée à l'étude statistique des interventions du SIS permettent de mettre en exergue les enjeux prédominants de la demande en matière de couverture des risques courants :



Pic d'activité en période estivale



Secours/Assistance à personne



Population vieillissante



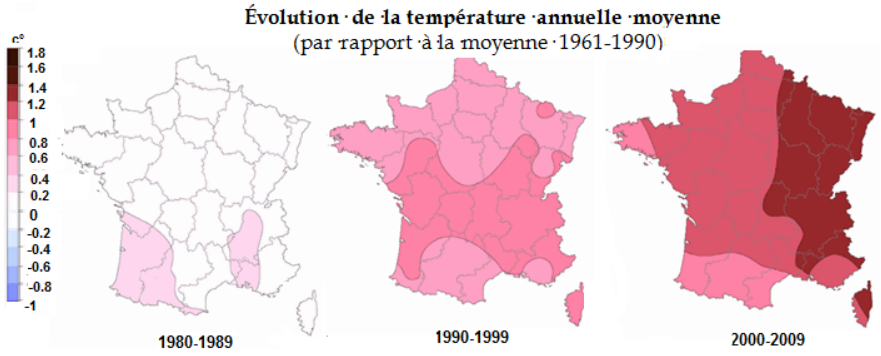
Période saisonnalité plus étendue: mai à octobre

LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique, ou dérèglement climatique, correspond à une modification durable (de la décennie au million d'années) des paramètres statistiques (paramètres moyens, variabilité) du climat global de la Terre ou de ses divers climats régionaux. Ces changements peuvent être dus à des processus intrinsèques à la Terre, à des influences extérieures ou, plus récemment, aux activités humaines.

En France, l'année 2018 est l'année la plus chaude jamais enregistrée devant 2014 et 2011. Cette année se caractérise aussi par une séquence inédite de neuf mois consécutifs au dessus des normales. Sur la période 1959-2009, la tendance observée est un réchauffement d'environ +0,3°C par décennie.

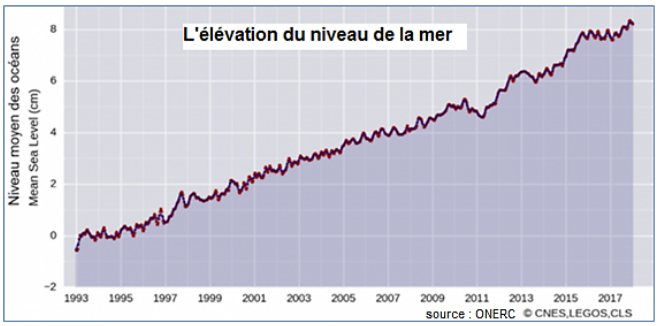
Le réchauffement climatique est aussi caractérisé par des périodes de forte chaleur plus fréquentes, plus longues et plus intense. Pour exemple, le nombre de journées estivales (les journées où la température maximale dépasse de 25°C) est en augmentation (entre quatre et cinq jour par décennie). Les vagues de chaleur sont deux fois plus nombreuses ces trente dernières années.



Source°: ONERC

Les précipitations moyennes annuelles n'ont pas connu d'évolution marquée contrairement aux précipitations extrêmes. Les précipitations extrêmes, c'est à dire les épisodes dépassant le seuil de 200mm en 24 heures, sont de plus en plus intenses et fréquentes surtout sur la Méditerranée.

La montée du niveau de la mer est l'un des phénomènes majeurs associés au réchauffement climatique. Il provoque aussi la fonte des glaces terrestres située dans l'Antarctique, le Groenland et les glaciers de montagne. Pour exemple, depuis 1870, le niveau de la mer s'est élevé de 20 cm et depuis 25 ans, le niveau moyen des océans a augmenté de 8,3 cm soit + 3,2 mm par an.



En montagne, le réchauffement est plus marqué et plus rapide qu'ailleurs. Pour exemple, dans les Alpes ce réchauffement atteint + 2°C environ depuis 1950.

Les côtes aussi sont soumises au réchauffement climatique avec le recul du trait de côte. D'après le BRGM (Bureau des Recherches Géologiques et Minières), 27% du littoral français est en érosion.

CHAPITRE 2
LES RISQUES COMPLEXES

Un risque complexe est un événement identifié nécessitant une forte coordination interservices, une mobilisation toute particulière de compétences, d'expertise et d'équipements adaptés des différents acteurs du département voire de la zone. Les risques complexes, d'une probabilité d'occurrence par nature plus faible, comprennent les risques dont l'emprise est localisée et fixe (site à risques) ou aléatoire (risque naturel par exemple) ainsi que les menaces. En tout état de cause, leurs effets sur les personnes, les biens et l'environnement d'un point de vue de la société prise dans son ensemble sont graves.

Un risque naturel est la rencontre entre un aléa d'origine naturelle et des enjeux humains, économiques ou environnementaux. On parle de risque majeur lorsque les dégâts et le nombre de victimes sont importants. Il implique l'exposition des populations humaines et de leurs infrastructures à un événement catastrophique d'origine naturelle.

Les risques industriels peuvent se manifester par un accident se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens, l'environnement ou le milieu naturel. Il est lié à l'utilisation, au stockage ou à la fabrication de substances dangereuses.

La Corse est soumise à de nombreux risques naturels et industriels : feux de forêt, inondations, mouvements de terrains, phénomènes météorologiques (tempête, avalanche), risque lié à l'amiante environnementale, risque lié au radon, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, industriels.

D'une façon générale, les conséquences sont de 3 ordres :

Humaines



Économiques



Environnementales



1. LES RISQUES NATURELS

La notion de risque naturel recouvre l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements. Plus ou moins violents, ces évènements naturels sont toujours susceptibles d'être dangereux sur les plans humain, économique ou environnemental.



Risque inondation et submersion marine



Risque sismique



Risque mouvement de terrain



Risque avalanche

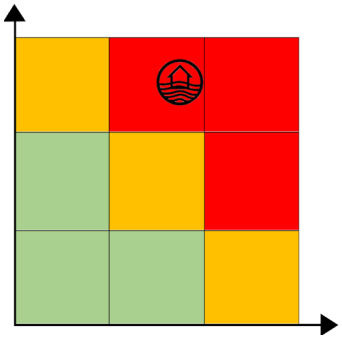


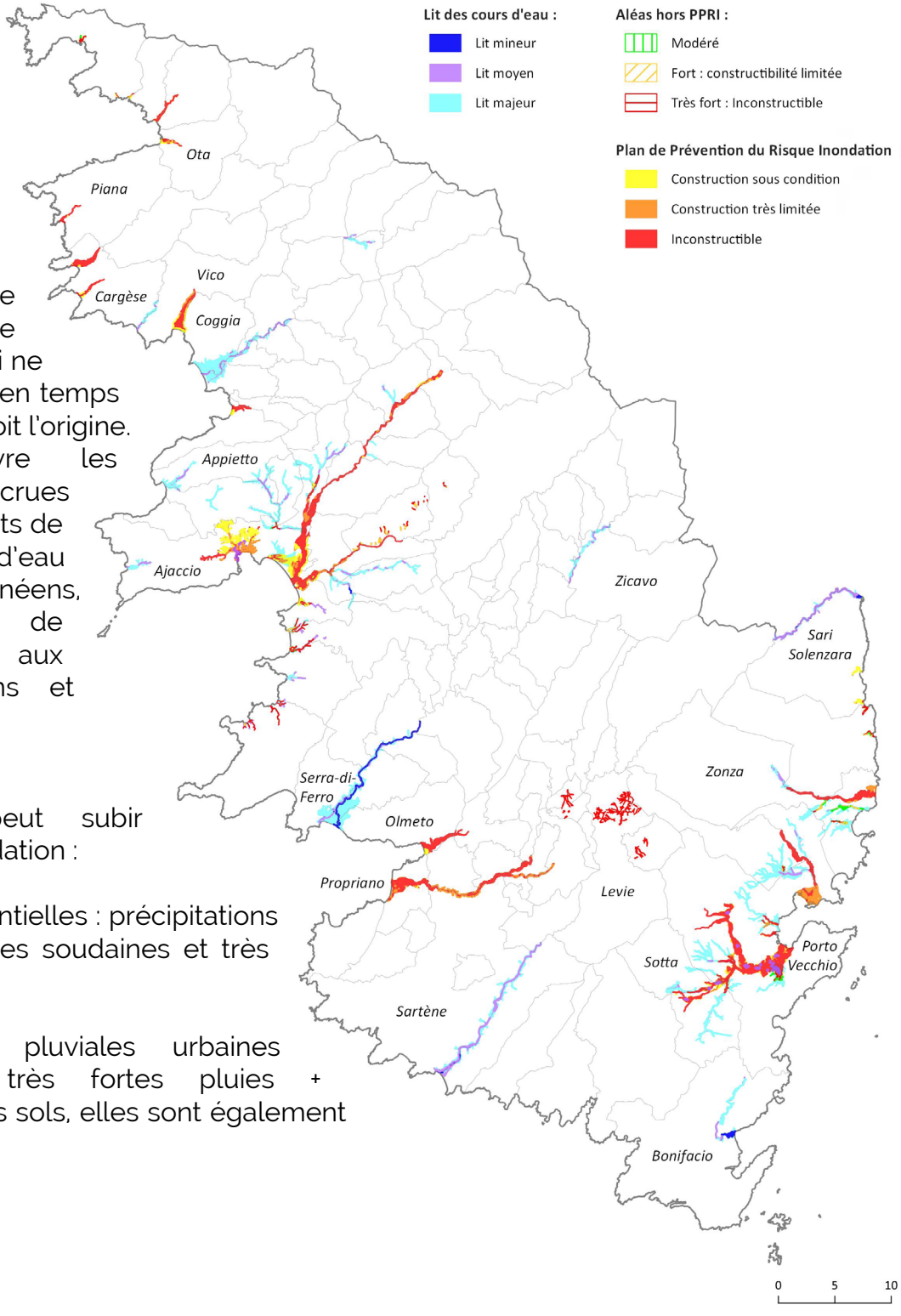
Risque tempête



Risque paroxysmique

A. LE RISQUE INONDATION ET SUBMERSION MARINE





L'inondation est une submersion temporaire par l'eau des terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. L'expression recouvre les inondations dues aux crues des rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau intermittents méditerranéens, aux remontées de nappes phréatiques, aux ruissellements urbains et agricoles.

Le département peut subir plusieurs types d'inondation :

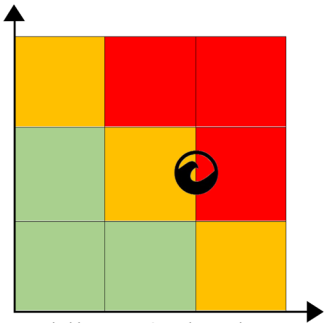
• Les inondations torrentielles : précipitations intenses + pentes fortes soudaines et très localisées.

• Les inondations pluviales urbaines et périurbaines : très fortes pluies + imperméabilisation des sols, elles sont également très soudaines.

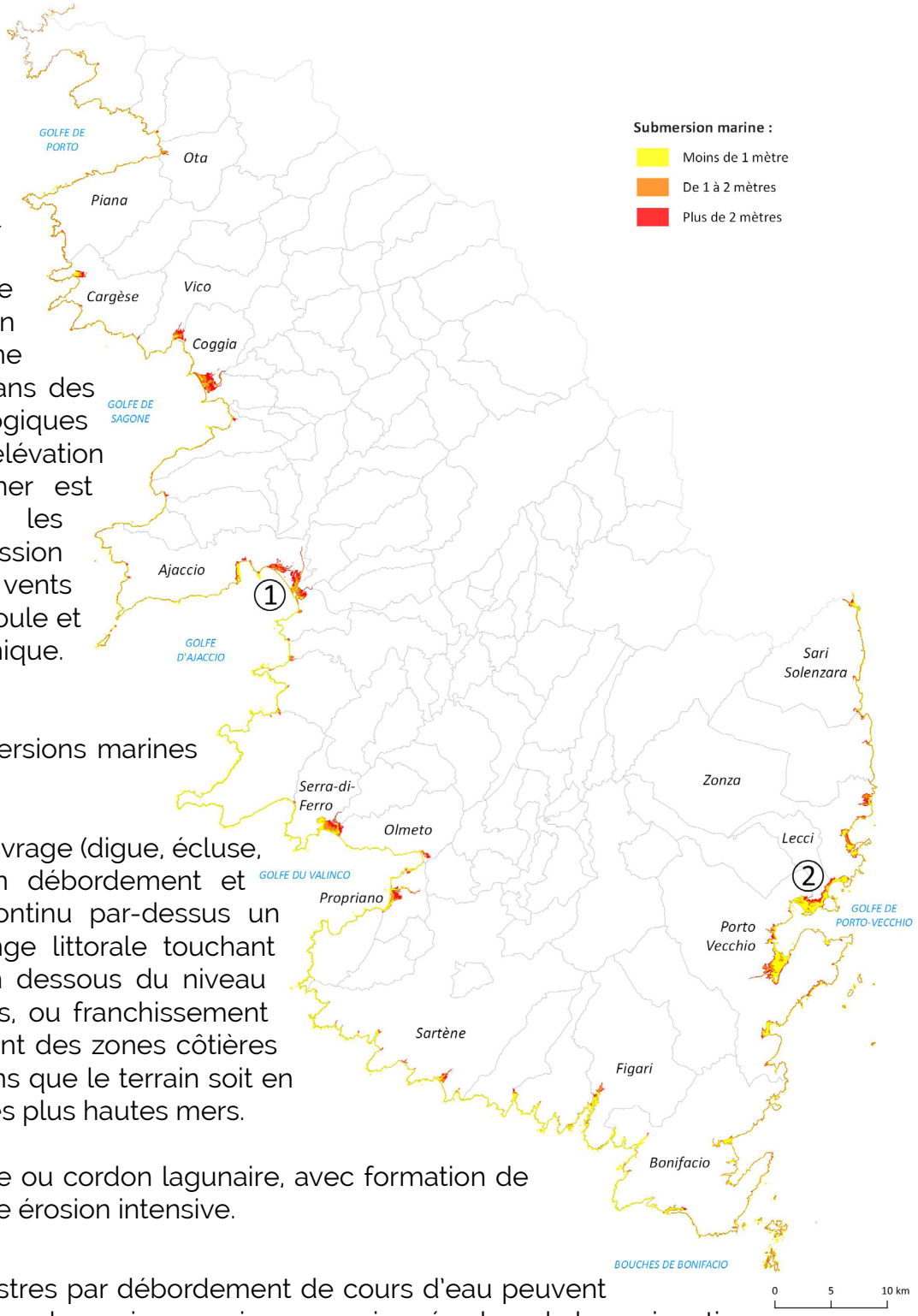
Phénomène marquant

Le 07 octobre 2018, un épisode de fortes pluies a touché, en fin d'après-midi, la région ajaccienne occasionnant d'importantes inondations : 42.9 mm d'eau sont tombés en une heure soit l'équivalent au cumul des précipitations de l'ensemble du mois de janvier 2018.

Sources : BD Topo 2018 IGN, DDTM 2A



La submersion marine désigne une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques extrêmes. Cette surélévation du niveau de la mer est provoquée par les effets de la dépression atmosphérique, des vents violents, de la forte houle et de la marée astronomique.



Deux types de submersions marines se distinguent :

• par surverse d'un ouvrage (digue, écluse, remblai), soit par un débordement et passage d'un flot continu par-dessus un point bas de la frange littorale touchant les terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers, ou franchissement exceptionnel atteignant des zones côtières les plus exposées sans que le terrain soit en dessous du niveau des plus hautes mers.

• par rupture de digue ou cordon lagunaire, avec formation de brèche à la suite d'une érosion intensive.

Les inondations terrestres par débordement de cours d'eau peuvent se conjuguer avec des submersions marines occasionnées lors de la conjonction de fortes marées, de vents violents, de situations dépressionnaires, le tout produisant un phénomène de surcote.

Phénomène marquant

Le 20 décembre 2019, la tempête Fabien a touché la Corse. La préfète de Corse a décrit une situation inédite : «même la digue de l'aéroport prévue pour résister à une crue centennale a été dépassée. La Gravona a atteint les 630 m³/ seconde. C'est complètement fou.»

Sources : BD Topo 2018 IGN, DDTM 2A

① **PRESENTATION DES DIGUES SUR AJACCIO**



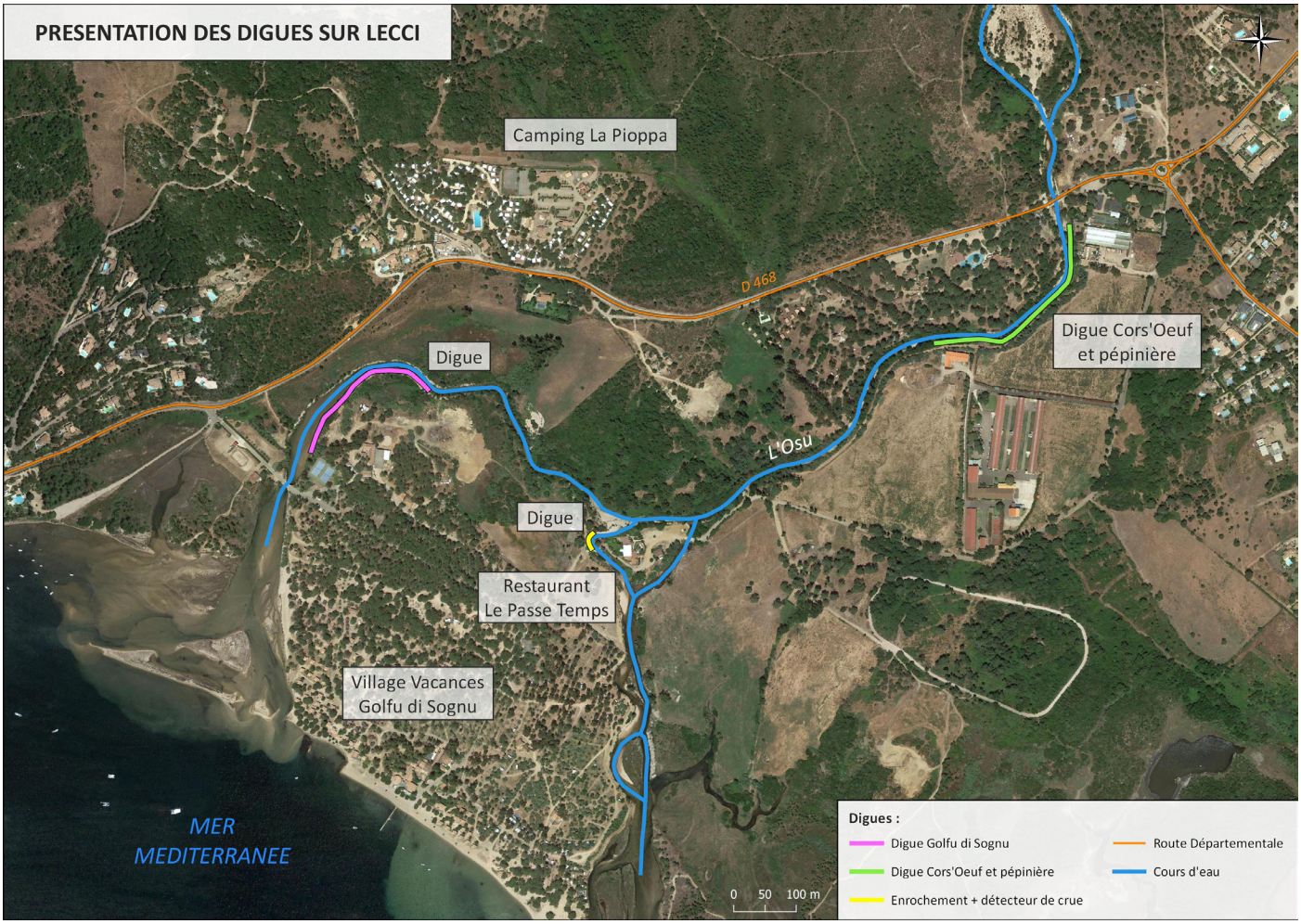
- Tronçon Socordis : hauteur moyenne 2,5 mètres ; longueur de crête 570 mètres
- Tronçon RT40 : hauteur moyenne 5 mètres ; longueur de crête 890 mètres
- Tronçon CCM : hauteur moyenne 2,5 mètres ; longueur de crête 2300 mètres

Les 3 digues identifiées appartiennent à la Collectivité de Corse. Toutefois l'exploitation est cédée à la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien*

** Convention relative à la mise à disposition des digues de Campo dell'Oro (Décembre 2019)*

Sources : BD Topo 2018 IGN, Image aérienne Google 2017, CAPA

②

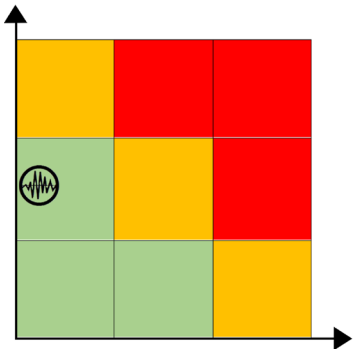


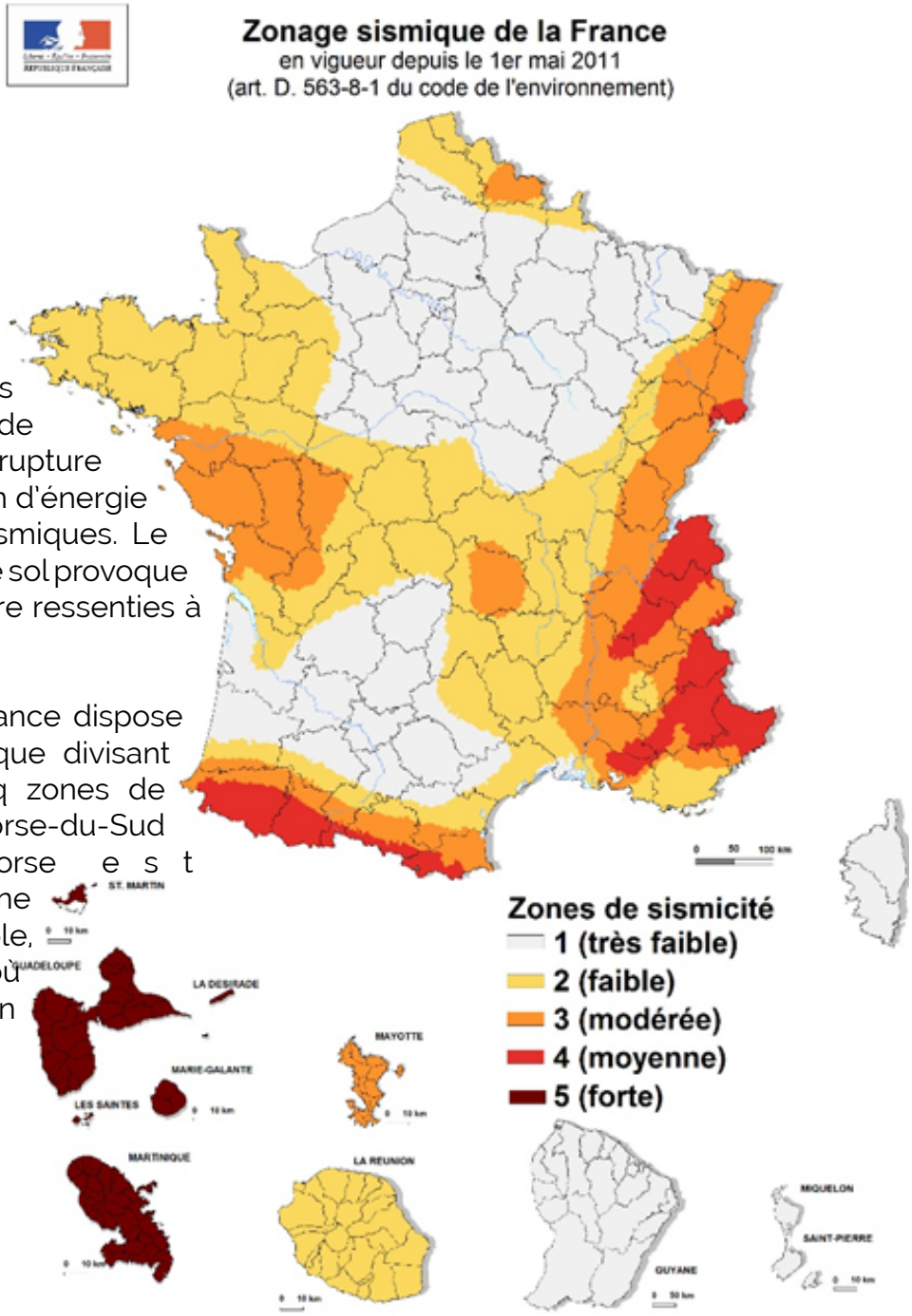
Les 3 digues identifiées sont entretenues par la Communauté de Communes (CC) du Sud Corse.

Plus aucun débordement depuis les crues de 1993 et la réalisation des ouvrages.

Sources : BD Topo 2018 IGN, Image aérienne Google 2017, CC Sud Corse

B. LE RISQUE SISMIQUE





Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille en profondeur. Cette rupture génère une brusque libération d'énergie et la propagation d'ondes sismiques. Le passage des ondes à travers le sol provoque des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface.

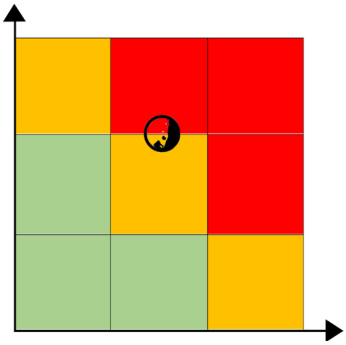
Depuis le 1er mai 2011, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante. La Corse-du-Sud tout comme la Haute-Corse est considérée comme zone de sismicité 1 (très faible, négligeable mais non nul) où il n'y a pas de prescription parasismique particulière.

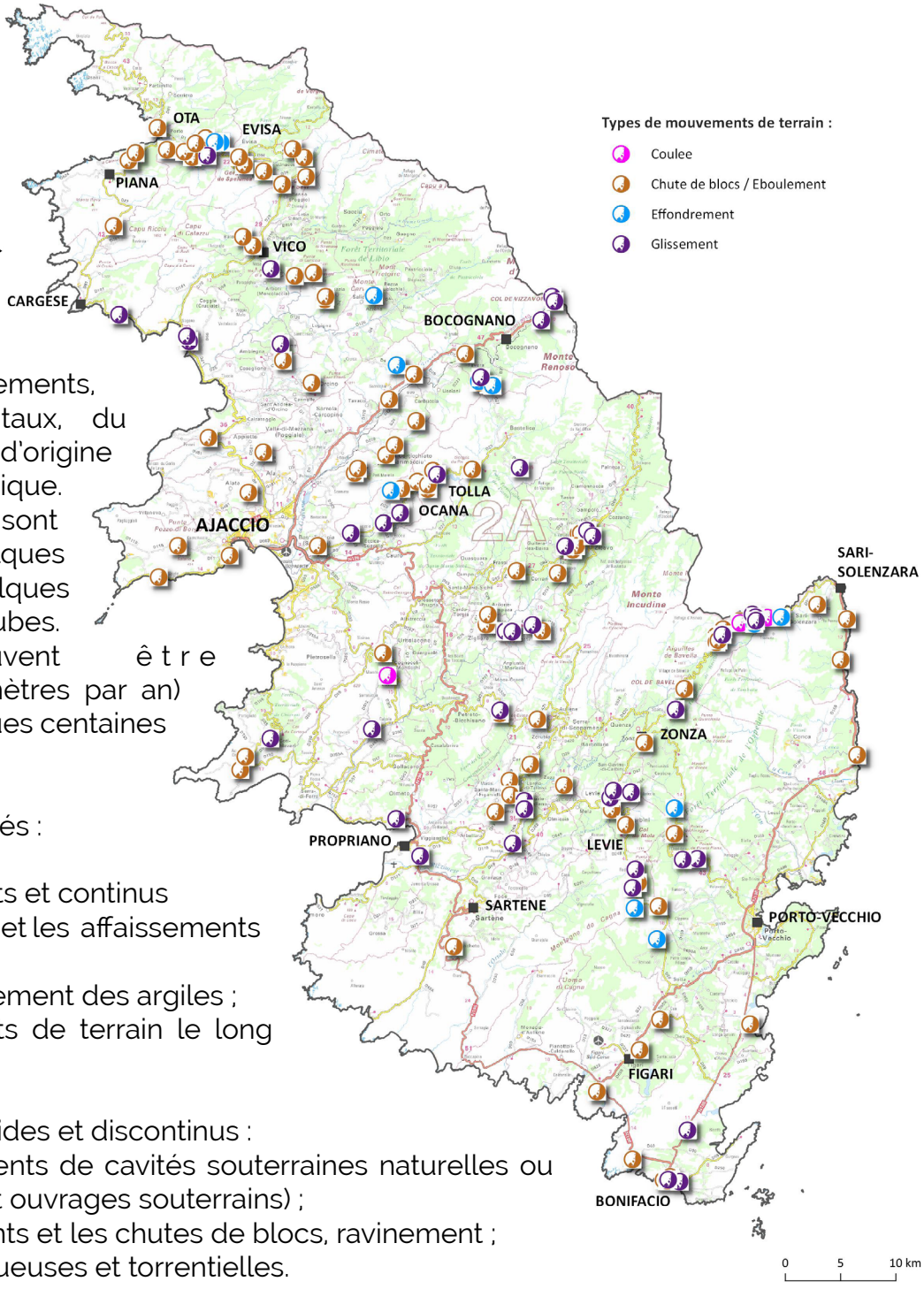
Phénomène marquant

Le Réseau National de Surveillance Sismique (ReNaSS) a enregistré le 07 juillet 2011, un tremblement de terre d'une magnitude locale de 5.5 (Ml). Cet événement a été, par la suite, recalculé par Geoazur en magnitude d'énergie de 4.9 (Mw). Ce séisme s'est produit en Méditerranée à environ 107 km à l'Ouest d'Ajaccio et à 175 km au Sud/Sud-Est de Cavalaire dans le Var.

Le 29 juillet 2017, un tremblement de terre de magnitude à 3,1 sur l'échelle de Richter s'est produit à Corte.

C. LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN





Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.
Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Peuvent être différenciés :

• Les mouvements lents et continus

Les tassements et les affaissements de sols ;

Le retrait-gonflement des argiles ;

Les glissements de terrain le long d'une pente.

• Les mouvements rapides et discontinus :

Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) ;

Les écroulements et les chutes de blocs, ravinement ;

Les coulées boueuses et torrentielles.

• L'érosion littorale

• Victimes peu nombreuses

• Fissuration intense des infrastructures
• Dégradation à la ruine totale

• Remodelage des paysages

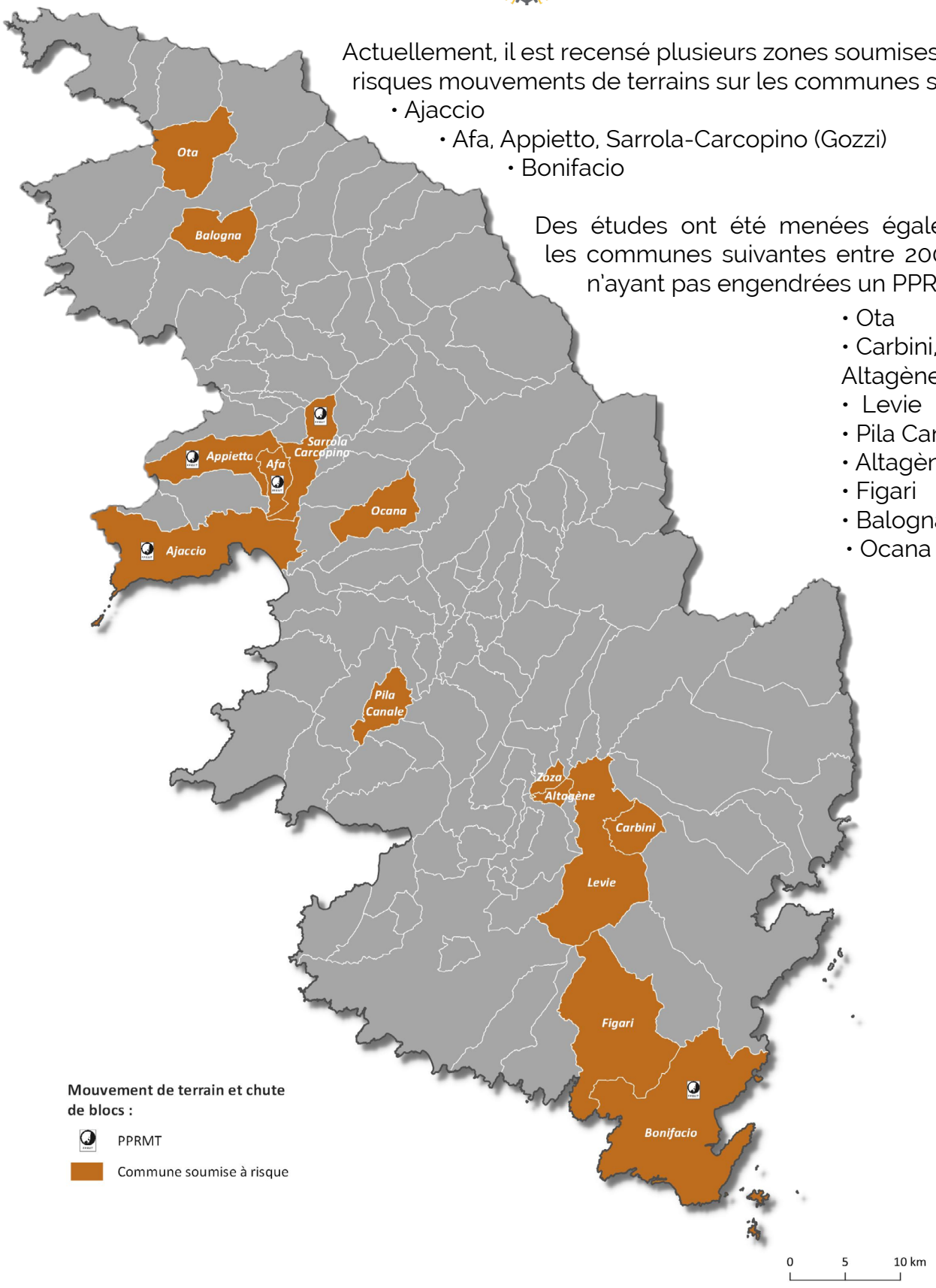
Sources : Scan départemental 2015 IGN, BD Topo 2018 IGN, DDTM 2A, DREAL

Actuellement, il est recensé plusieurs zones soumises aux aléas risques mouvements de terrains sur les communes suivantes :

- Ajaccio
- Afa, Appietto, Sarrola-Carcopino (Gozzi)
- Bonifacio

Des études ont été menées également sur les communes suivantes entre 2001 et 2017 n'ayant pas engendrées un PPRMT.

- Ota
- Carbini, Zoza, Altagène
- Levie
- Pila Canale
- Altagène
- Figari
- Balogna
- Ocana



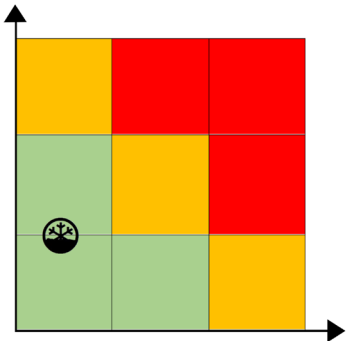
Phénomène marquant

En 1997, un éboulement avait enseveli plusieurs voitures et détruit un pont dans le centre du hameau de la commune d'Ota. Le hameau d'Ota qui compte environ 250 habitants, est situé à environ 400 mètres du niveau de la mer où se trouve l'autre partie de la commune, Porto, 250 habitants en hiver.

En 2013, éboulement sur la commune d'Ocana qui a nécessité l'intervention du BRGM.

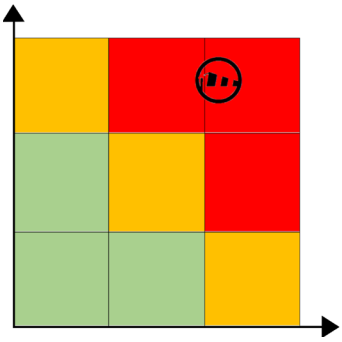
Sources : BD Topo 2018 IGN, DDTM 2A, DREAL

D. LE RISQUE AVALANCHE



On peut classer les avalanches en trois catégories de dangerosité :
• Les avalanches occasionnant des victimes et des dégâts aux habitations;
• Les avalanches touchant les voies de communication;
• Les avalanches en haute montagne.

E. LE RISQUE DE TEMPÊTE



On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique (ou dépression) génère des vents dépassant 89 km/h (soit 48 noeuds – degré 10 de l'échelle de Beaufort). Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien sur les personnes que sur leurs activités ou leur environnement.



F. LES RISQUES PAROXYSMIQUES

Les événements météorologiques paroxysmiques sont définis comme des phénomènes d'intensité extrême. Parmi eux, on retrouve la canicule et son corollaire, la sécheresse, mais également le grand froid et le couple neige-verglas.

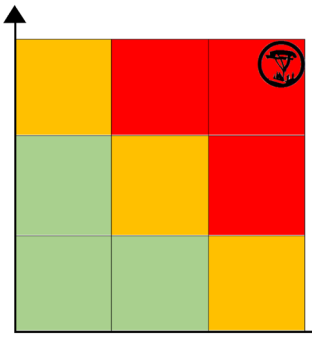
La canicule est définie comme un niveau de très forte chaleur le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée du phénomène.

Phénomène marquant

La canicule de 2003 a généré une température de 35 degrés en moyenne durant 9 jours consécutifs. Elle a causé 48 décès en Corse.

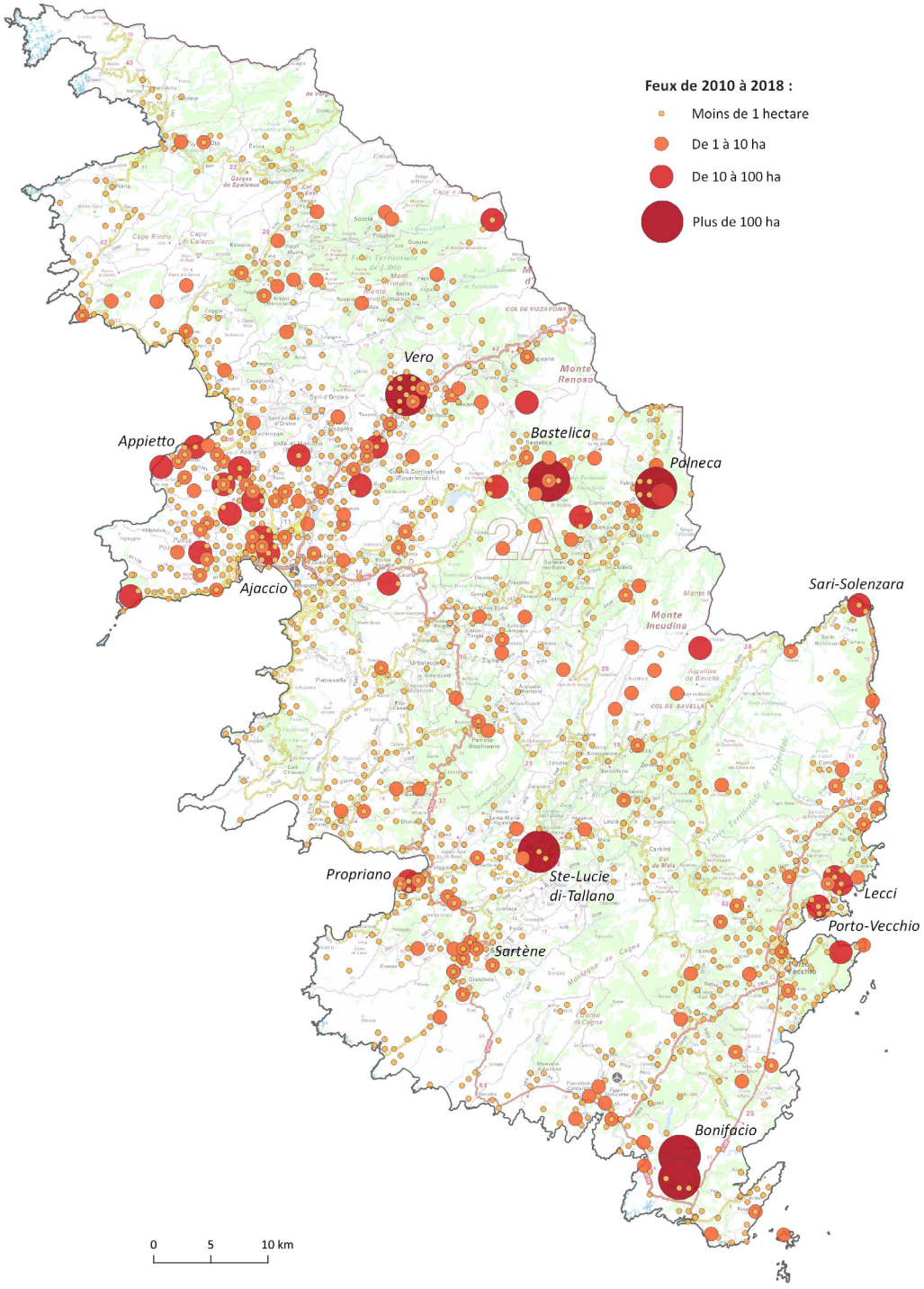
Entre le 1er Janvier 2014 et le 31 décembre 2018, la Corse-du-Sud comptabilise 89 jours de vigilance orange + 2 jours de vigilance rouge (vent violent).

2. LE RISQUE FEU DE FORÊT



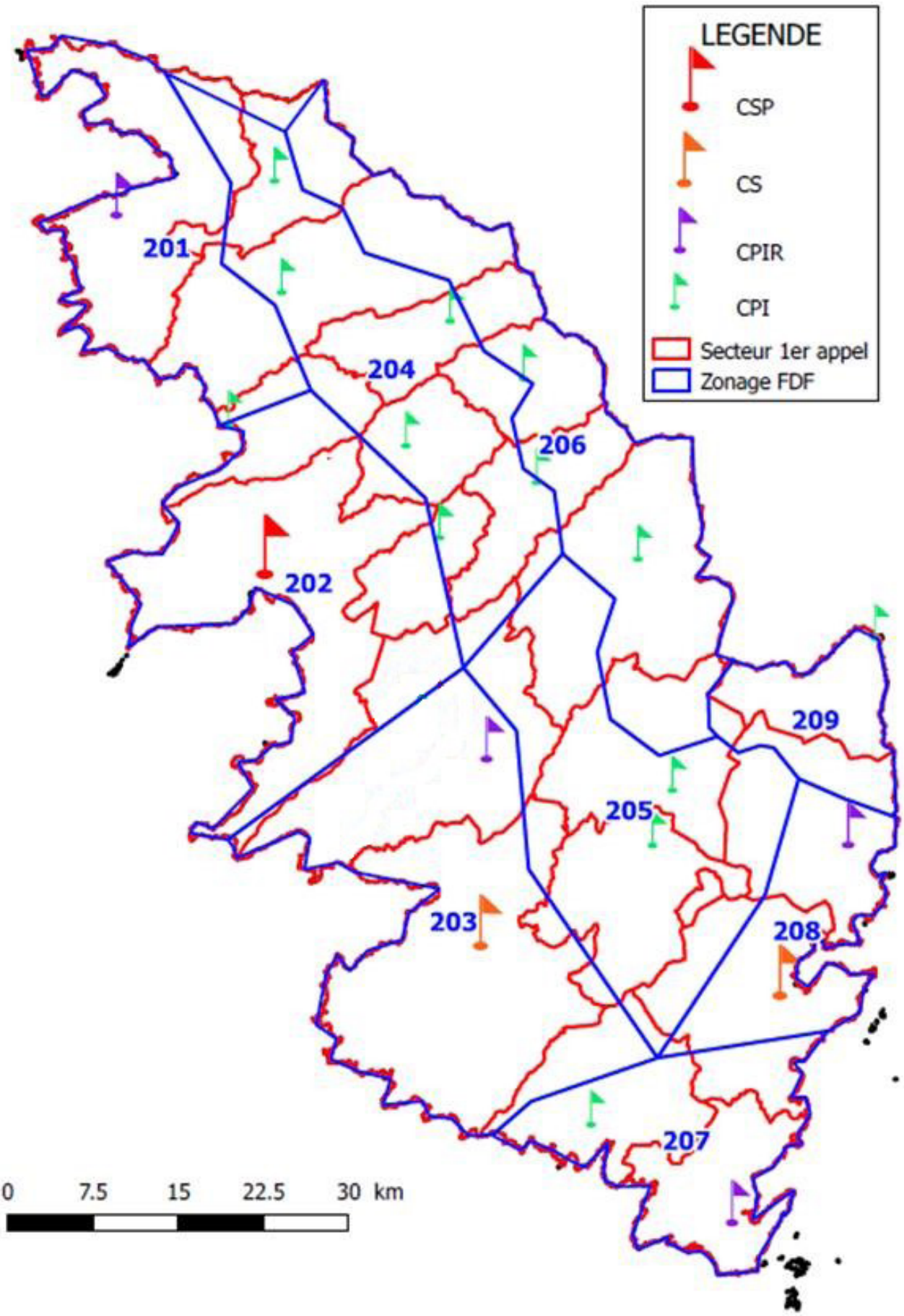
On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 ha d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Cette dénomination vaut aussi pour les incendies qui touchent le maquis, la garrigue ou encore les landes.

Avec la localisation et les circonstances de déclenchement du feu, les conditions climatiques sont un facteur déterminant dans l'éclosion et la propagation d'un incendie. Les températures extrêmes (chaudes ou froides), la sécheresse et le vent favorisent la propagation de fronts de flammes rapides et, par là même, l'émergence de feux de grande surface.



Sources : Scan départemental 2015 IGN, BD Topo 2018 IGN, Prométhée

Durant la saison estivale, afin de qualifier le risque journalier dans le Sud-Est de la France, les dangers liés aux conditions météorologiques sont classés par zone :



Sources : BD Topo 2018 IGN, Météo France, BD SIS 2A

Et selon des risques météo :

• **Faible** : la zone est peu sensible. Le danger météorologique d'éclosion est très faible. L'éclosion d'un feu est improbable.

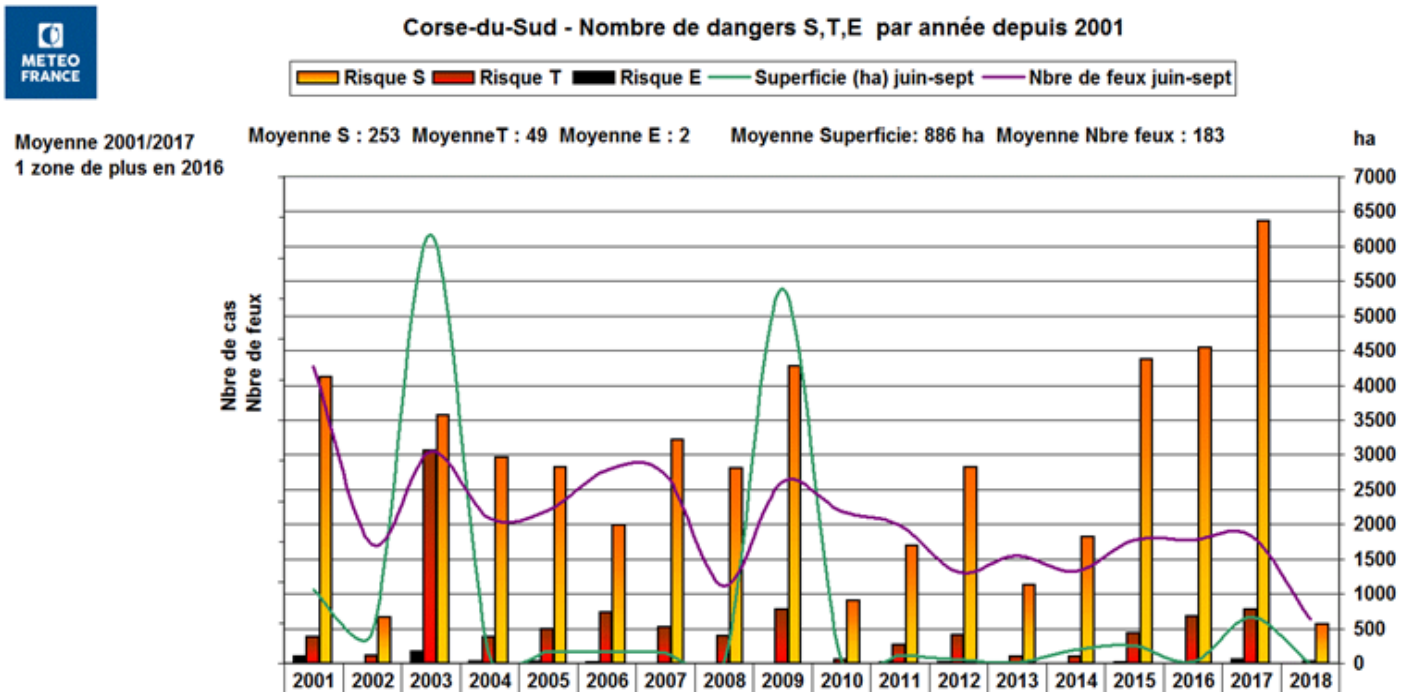
• **Léger** : la zone est peu sensible. Dans l'hypothèse peu probable où un feu prendrait, celui-ci se propagerait à faible vitesse.

• **Modéré** : la sensibilité de la zone augmente. L'état de dessèchement est faible ou modéré. En cas de feu, celui-ci se propagerait à vitesse modérée.

• **Sévère** : la zone est sensible. Le dessèchement est modéré ou fort. Deux cas principaux :
- Le départ d'un feu est peu probable. Toutefois, en cas de départ, le feu pourrait se propager à vitesse élevée.
- Le danger météorologique d'éclosion est important.
En présence d'une cause de feu, le départ de feu est probable. La vitesse de feu pourrait être assez forte.

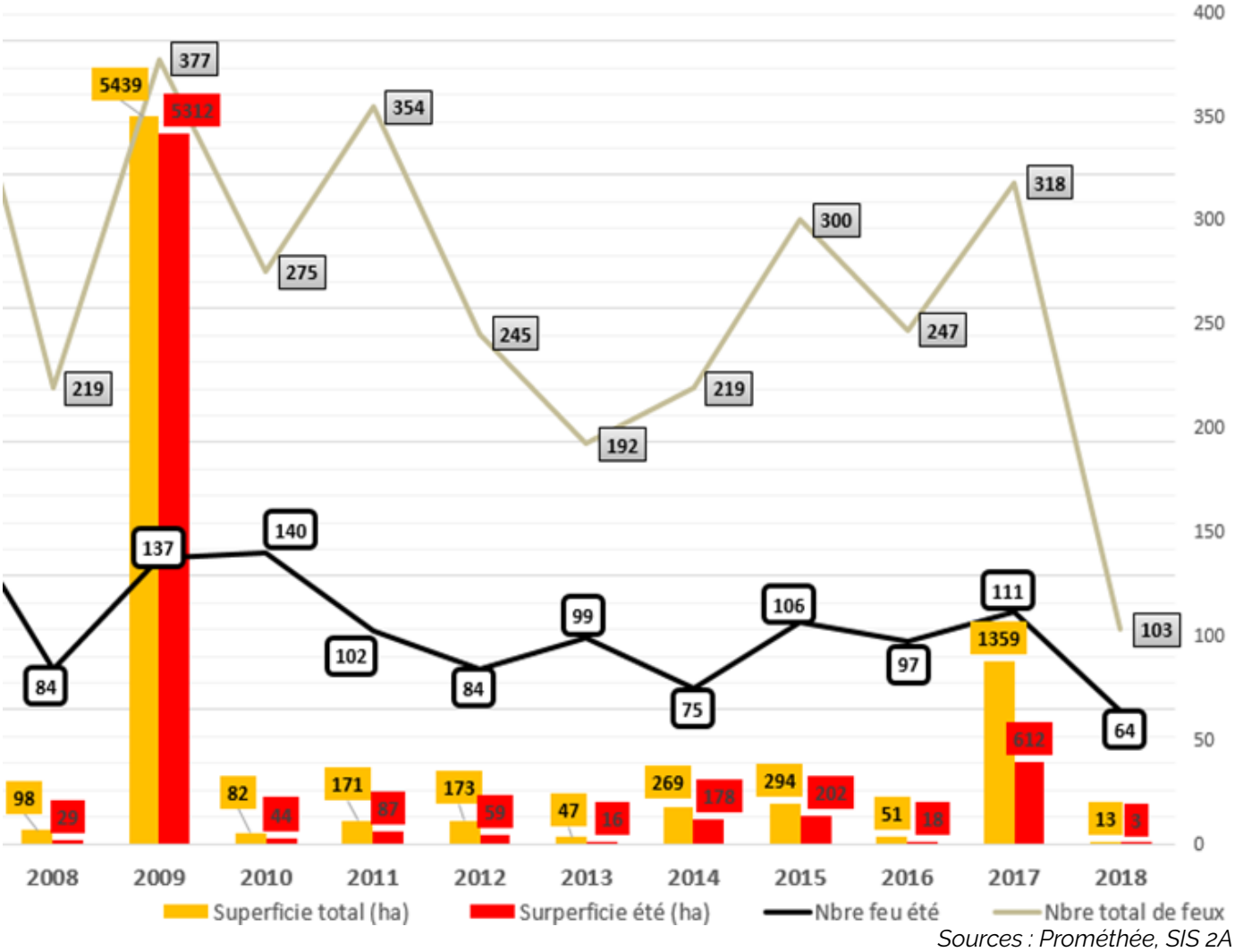
• **Très sévère** : la zone est très sensible. Le danger d'éclosion est élevé. Toute flamme ou source de chaleur risquerait de donner un feu se propageant à vitesse élevée.

• **Extrême** : la zone est extrêmement sensible. Le niveau de sécheresse est maximal. Le danger d'éclosion est très élevé.



	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Risque S	353	57	306	254	242	171	276	241	367	77	145	242	97	156	375	390	545	48
Risque T	33	10	262	33	42	63	45	34	66	5	23	35	9	8	38	58	66	2
Risque E	9	0	14	3	2	1	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	5	0
Superficie (ha) juin-sept	1055	460	6169	94	169	173	154	30	5385	49	117	61	18	193	250	26	660	2
Nbre de feux juin-sept	366	146	261	179	189	238	233	96	224	187	171	112	133	114	153	153	157	54

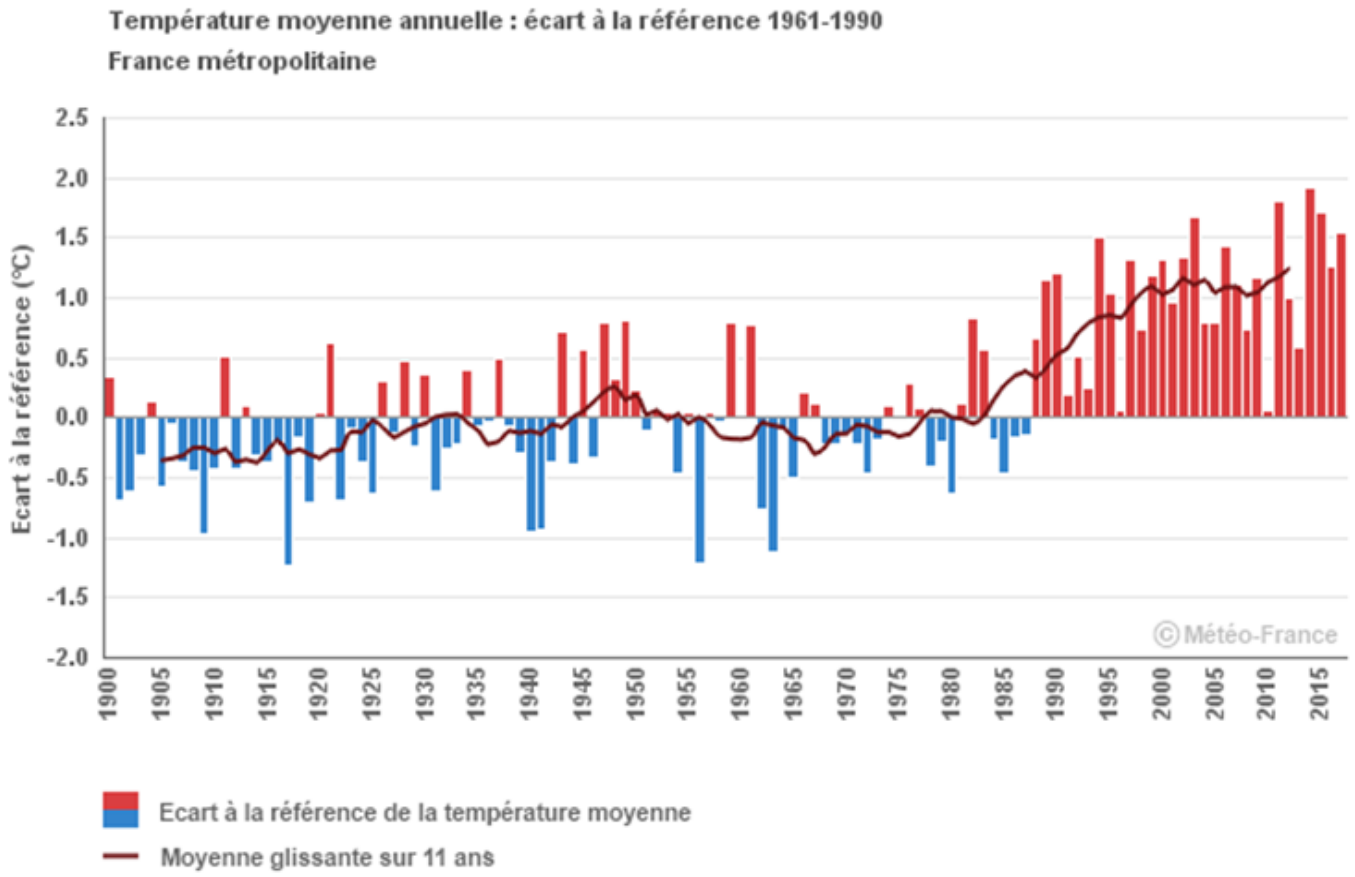
La stratégie nationale de lutte contre les feux d'espace naturel est basée sur quatre principes :
1. Empêcher les feux (objectif primordial).
2. Maîtriser les éclosions au stade initial.
3. Limiter les développements catastrophiques.
4. Réhabiliter les espaces incendiés.



Sources : Prométhée, SIS 2A

Si ces résultats sont encourageants, les prévisions liées au réchauffement climatique font craindre une augmentation du nombre de journées à risque élevé et l'avènement de feux plus virulents. Pour Thomas Curt, directeur de recherche à l'Institut national de recherche en science pour l'environnement, « la région PACA va connaître des incendies plus intenses, plus rapides et de plus grande taille ».

Les prévisions météorologiques des dernières années semblent confirmer ces propos :



L'évolution des températures moyennes annuelles en Corse montre un net réchauffement depuis 1959. Sur la période 1959-2009, la tendance observée sur les températures moyennes est de +0,2 °C par décennie.
Les trois années les plus chaudes depuis 1959 en Corse, 2014, 2015 et 2016, ont été observées au XXIème siècle.
Les projections de Météo-France pour le climat en Corse évoquent ceci :

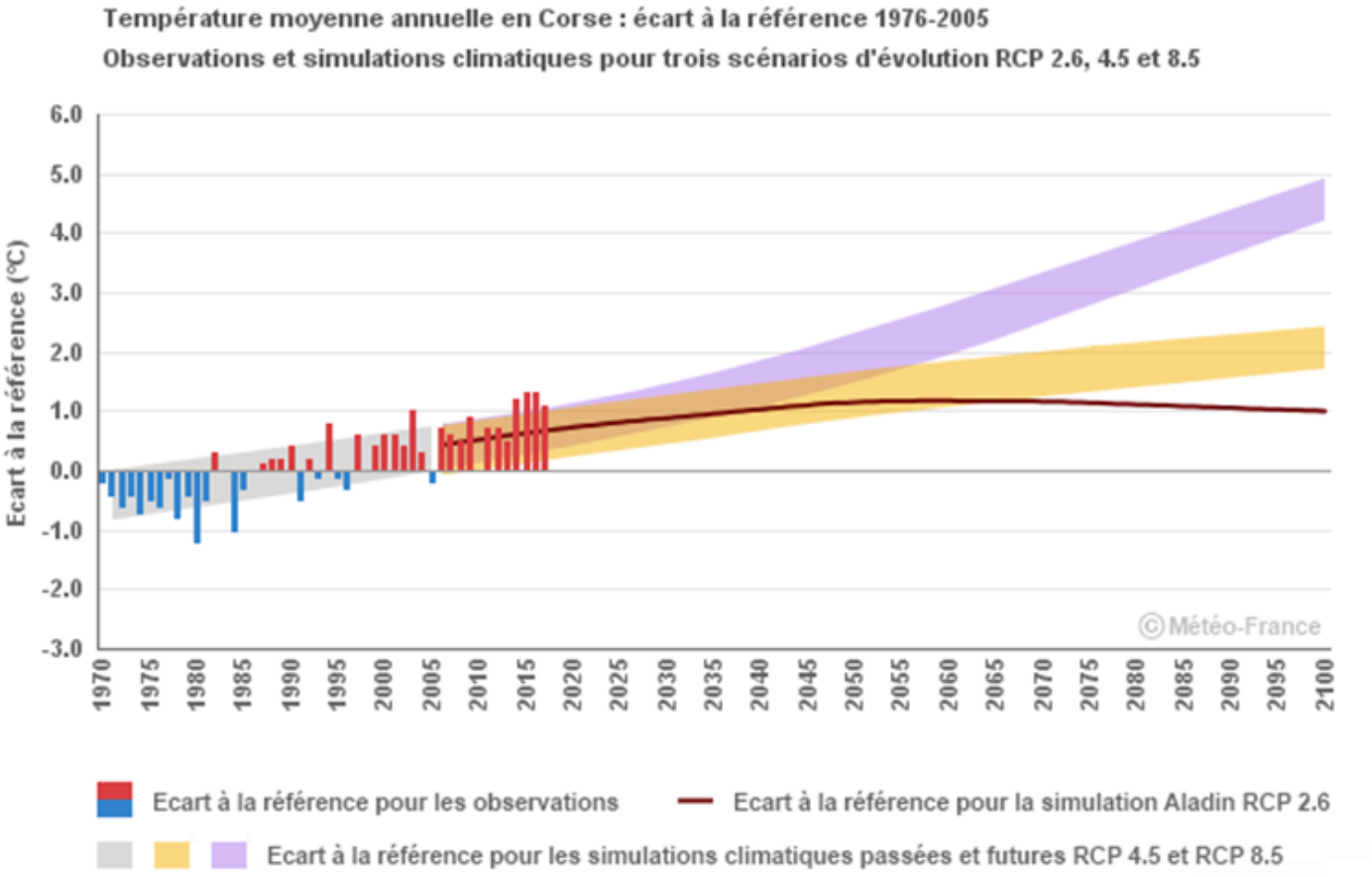
① Poursuite du réchauffement au cours du XXIe siècle en Corse, quel que soit le scénario

② Selon le scénario, sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005

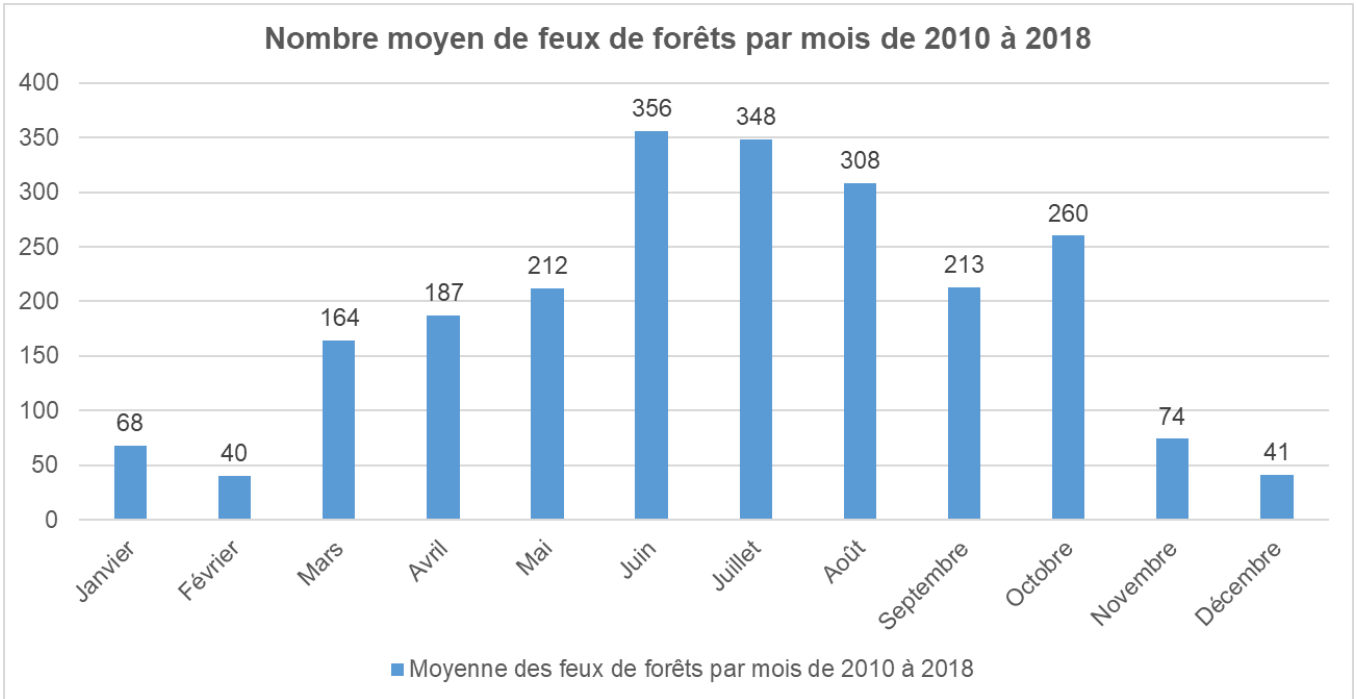
③ Peu d'évolution des précipitations annuelles au XXIe siècle

④ Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario

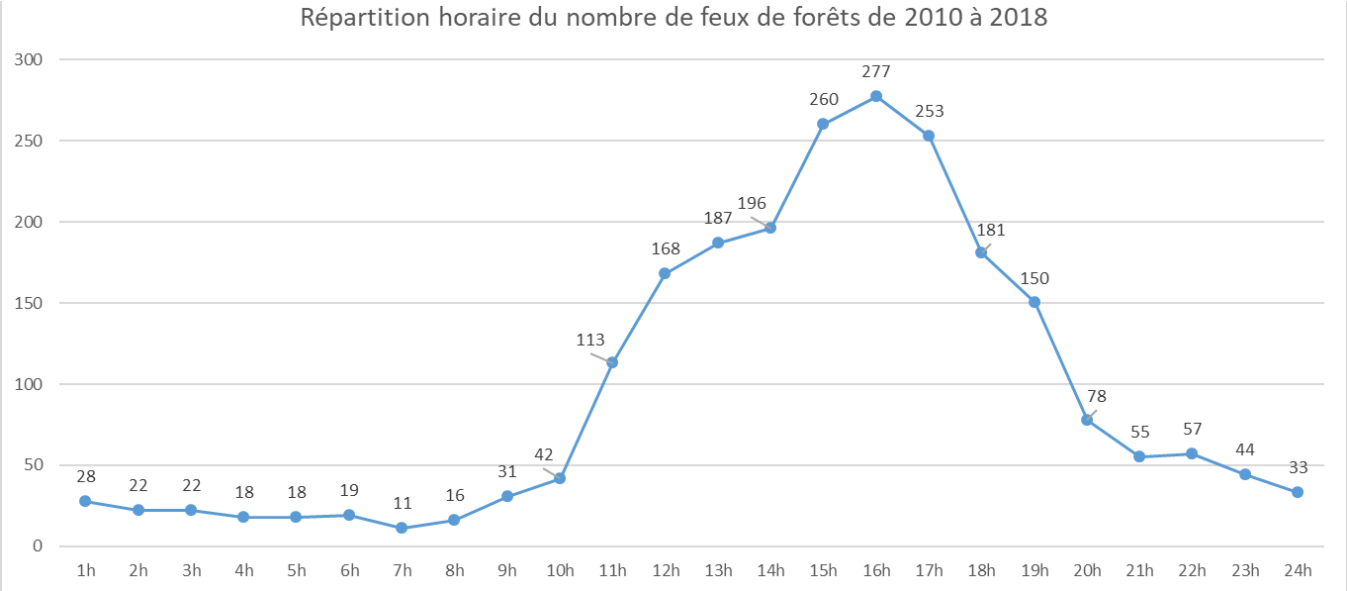
⑤ Assèchement des sols au cours du XXIe siècle, sauf en été



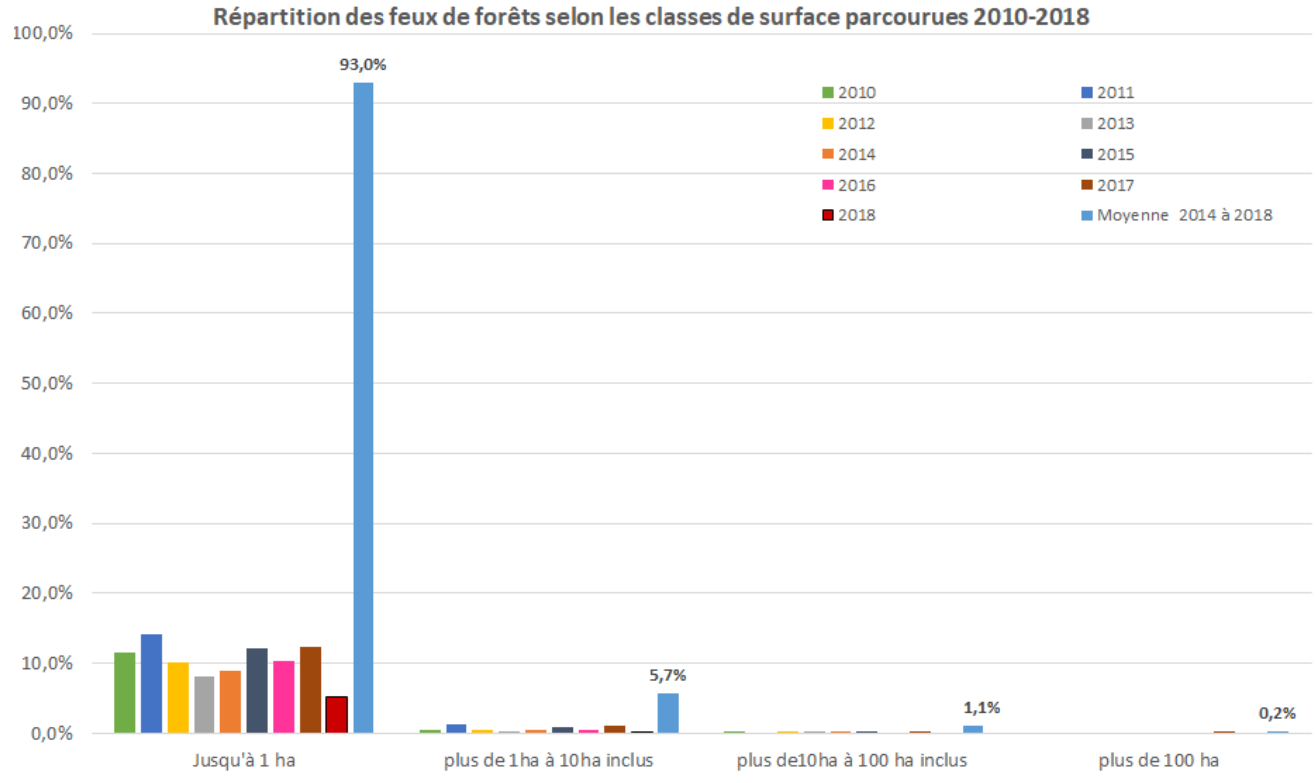
La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol sur la Corse entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100) sur le XXIe siècle montre un assèchement important sauf en été.
En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec de l'ordre de 1 à 2 mois tandis que la période humide se réduit dans les mêmes proportions.
L'observation de l'activité feux de forêt ces dernières années prouvent qu'elle s'étend sur différents mois au fil des saisons.



Les départs de feux sont plus fréquents en fin de matinée et aux heures les plus chaudes.



La stratégie retenue pour la lutte contre les feux de forêt a permis de réduire fortement les superficies touchées par ce phénomène.



Phénomène marquant

Le 24 mars 2017, aux alentours de 19h, un feu se déclenche sur la commune de Bastelica. Durant la nuit, plus de 250 hectares sont partis en fumées. Cet incendie a causé 5 blessés parmi les sapeurs-pompiers.

Entre le 1er et le 05 août 2017, 14 départs de feux se sont déclarés, parmi eux, celui sur la commune de Palneca qui a détruit plus de 185 hectares de forêt, dont une grande majorité de pins laricio.

3. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine, plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et pour l'environnement (par ex : risques industriels, nucléaires, biologiques, etc.).

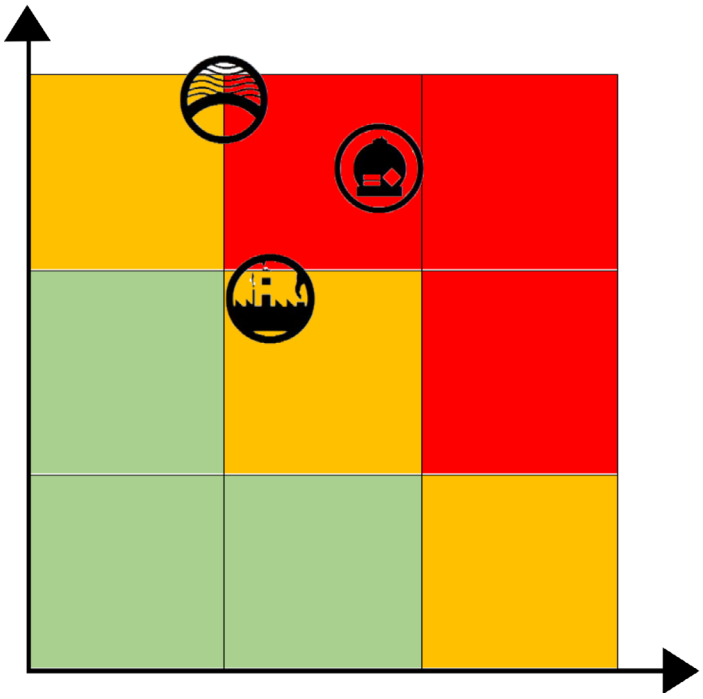
Les effets peuvent être :

• Thermiques, résultant d'une explosion ou d'une combustion de produit inflammable ;
• Mécaniques, résultant d'une surpression consécutive à une onde de choc provoquée par une explosion ;
• Toxiques ou nocifs, résultant d'une fuite de substance chimique (chlore, ammoniac, phosgène, acide, etc.) ;
• Rayonnants et contaminants, résultant de l'utilisation de produits radioactifs.

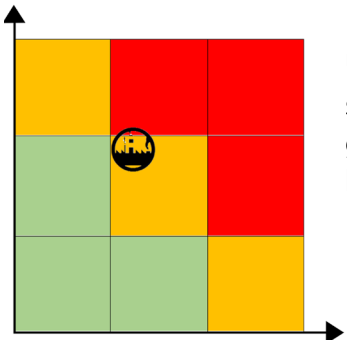
Le Code de l'environnement, à travers la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), soumet les industries à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

• **La déclaration** : elle concerne les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire.
• **L'enregistrement** : il est conçu comme une autorisation simplifiée visant des secteurs pour lesquels les mesures techniques de prévention des inconvénients sont bien connues et standardisées.
• **L'autorisation** : elle concerne les installations présentant les risques ou les pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque.

Les industries dont les effets des risques engendrés sont susceptibles de dépasser les limites de l'établissement sont soumises à une réglementation particulière. Elles sont dites «SEVESO», en référence à la directive européenne du même nom qui les réglemente.



A. LES RISQUES INDUSTRIELS



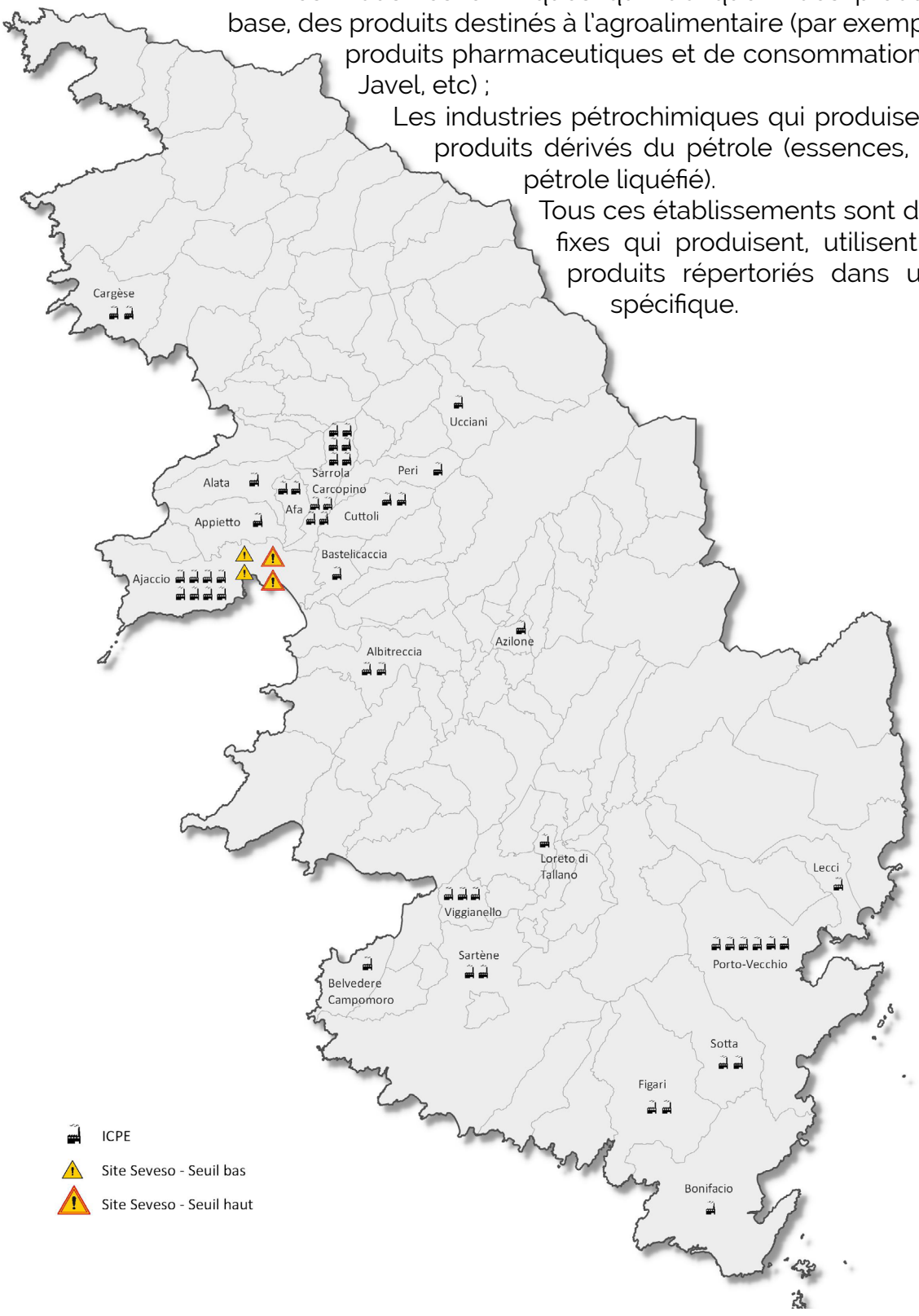
Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les générateurs de risques sont regroupés en deux familles :

Les industries chimiques qui fabriquent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (par exemple les engrais), les produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de Javel, etc) ;

Les industries pétrochimiques qui produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié).

Tous ces établissements sont des établissements fixes qui produisent, utilisent ou stockent des produits répertoriés dans une nomenclature spécifique.



Sources : BD Topo 2018 IGN, DREAL

Dans le département, quatre sites sont classés SEVESO, tous localisés sur la commune d'Ajaccio:

Seuil haut :

• La station ENGIE de Loretto stocke 3 130 tonnes de butane
Le site est approvisionné par bateau grâce à une canalisation sous marine dénommée "sea line" raccordée à une canalisation enterrée qui traverse l'agglomération d'Ajaccio.
Ce dépôt assure l'alimentation en air butané de l'ensemble du réseau de la ville d'Ajaccio (environ 20 000 clients).

• Le centre emplisseur Antargaz Finagaz lieu-dit Ricanto. Il stocke 1 000 tonnes de butane et propane.
Le site en bord de mer (à proximité de la base aéronautique navale), est approvisionné par bateau grâce à une canalisation de type "sea-line".

Seuil bas :

• Le dépôt pétrolier de Corse (DPLC), situé dans la zone industrielle du Vazzio. Il stocke du SP95, du GO, du fioul domestique, du Jet, pour une capacité totale de 18 000 m^3.
Le site est approvisionné par bateau grâce à une canalisation pour partie en mer (sea-line) et pour partie enterrée.

• EDF Corse, situé dans la zone industrielle du Vazzio, est capable de stocker 25 000 tonnes de liquides inflammables (fioul lourd et léger).
Le site est approvisionné par une canalisation terrestre.

Au total, 67 sites sont soumis à autorisation ou enregistrement au titre de la réglementation des installations classées. La particularité des sites SEVESO en Corse-du-Sud fait qu'ils sont implantés à proximité des zones urbanisées et donc susceptibles de concerner une population importante.



• Personnes physiques directement ou indirectement exposées aux conséquences
• De la blessure légère au décès



• Entreprises, routes, voies de chemins de fer peuvent être détruites ou gravement endommagées

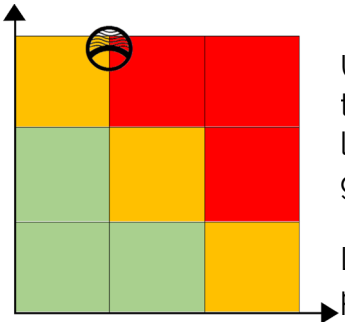


• Destruction de la faune et de la flore
• Impact sanitaire

Phénomène marquant

Le 18 septembre 2019, un mélange chimique entre du chlore et de la javel a provoqué une explosion à la station d'épuration des sanguinaires à Ajaccio. Des mesures de confinement ont été prises et une quinzaine de personnes ont été intoxiquées.

B. LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE



Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion, laquelle provoque l'élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, voire un gigantesque torrent.

Le phénomène de rupture de barrage dépend des caractéristiques propres du barrage. Ainsi, la rupture peut être :

• Progressive dans le cas des barrages en remblais, par érosion régressive, suite à une submersion de l'ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci
• Brutale dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots.

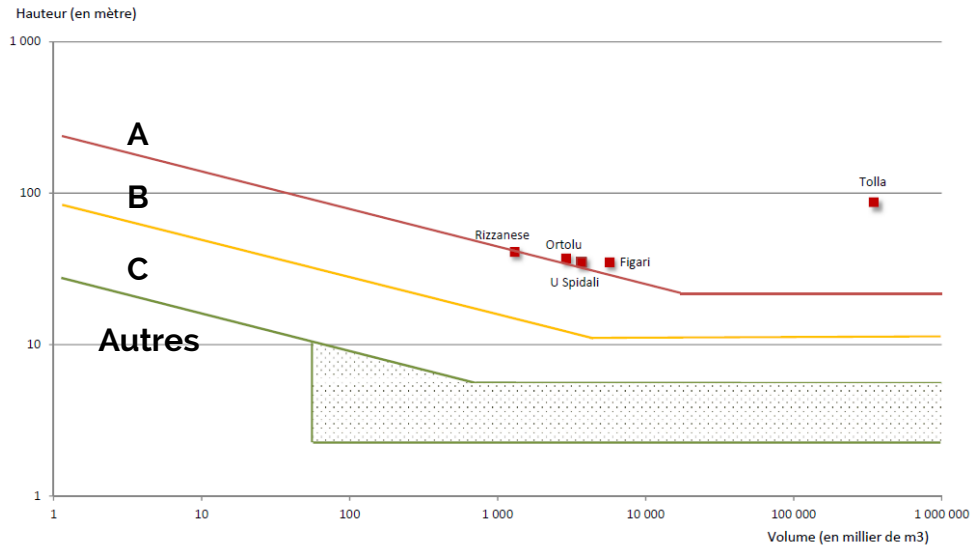
L'onde de submersion ainsi que l'inondation et les matériaux transportés, issus du barrage et de l'érosion intense de la vallée, peuvent occasionner des dommages considérables

• Noyade, ensevelissement, personnes blessées, isolées ou déplacées

• Destructions et détériorations des habitations, des entreprises, des ouvrages (ponts, routes, etc.), du bétail, des cultures ; paralysie des services publics, etc

• Endommagement, destruction de la flore et de la faune, disparition du sol cultivable, pollutions diverses, dépôts de déchets, boues, débris, etc. voire accidents technologiques, dus à l'implantation d'industries dans la vallée

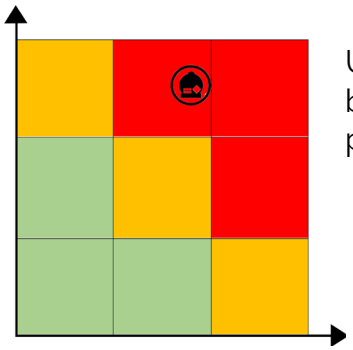
Les barrages sont désormais répartis en trois classes, de la classe A qui regroupe les barrages les plus importants, à la classe C en fonction de deux paramètres géométriques qui sont la hauteur du barrage au-dessus du terrain naturel et le volume d'eau dans le réservoir. Les autres barrages sont considérés comme non classés.





Sources : BD Topo 2018 IGN, MNT 2A

C. LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.

RÉSEAU ROUTIER

En raison du fort trafic routier par endroits et de l'accroissement important du parc automobile en saison estivale, le risque d'accident d'un Transport de Matières Dangereuses est présent sur le département. Le département ne possédant pas d'industrie chimique, la nature des produits se résume principalement à des hydrocarbures liquides ou liquéfiés, des huiles et bitumes et des comburants (livraisons à domicile des particuliers en fuel domestique et en GPL, ravitaillement des stations-services). Il existe également un risque de contamination de captages d'alimentation en eau potable situés à proximité immédiate de voies de communication routière.

- Captage de Tolla ;
- Captage de Porto ;
- Captage de Tavaco ;
- Captage de Rizzaneze.

A noter que le risque de secours en ravin est accru en moyenne montagne. Enfin, la Corse-du-Sud sera concernée par la réalisation de 2 tunnels routiers de plus de 300 mètres, qui constituent un risque d'incendie et d'épandage accidentel de produits dangereux :

- Le tunnel routier de Bocognano pour la déviation de la RT 20 d'ubne longueur de 415 mètres.
- Le tunnel routier de Propriano d'une longueur d'environ 425 mètres.

TRANSPORT ET RISQUE DE POLLUTION MARITIME

Les côtes de la Corse-du-Sud, sont susceptibles d'être touchées par des pollutions d'origine marine : hydrocarbures issus des dégazages ou d'éventuels accidents, contenus des soutes des navires lors d'accidents, arrivée de macro déchets de tout type. Ces risques sont renforcés. Le transport maritime de matières dangereuses en Corse-du-Sud se fait via les ports de commerce d'Ajaccio et de Propriano.

En 2018, le port d'Ajaccio comptabilise près de 800 000 mètres linéaires de Roll transportés, et représente 34% du total en Corse.

TRANSPORT PAR CANALISATION TERRESTRE

La ville ajaccienne est traversée par 3 canalisations de transport de matières dangereuses :

• La canalisation de GDF (transport de butane liquéfié)
Le tracé de cette canalisation est implanté en centre-ville, à proximité d'habitations (quartier HLM dit «les Salines») et de plusieurs établissements recevant du public ainsi que de la voie de chemin de fer

• Les 2 canalisations reliant l'appontement Saint-Joseph et les sites de la centrale thermique Diesel EDF du Vazzio d'une part, et le dépôt d'hydrocarbures (DPLC) d'autre part (transport d'hydrocarbures liquides).

Ces canalisations de tracés quasiment parallèles traversent également des zones urbanisées (Quartiers d'Aspretto et du Vazzio), la voie ferrée, la RT20, la zone industrielle du Vazzio, et passent à proximité d'ERP.



Phénomène marquant

En 1996 à Ajaccio, 200 litres de fioul domestique se sont répandus en mer suite au percement d'une canalisation de transport EDF de l'appontement Saint Joseph (corrosion externe).

Le 07 Octobre 2018, une collision entre deux navires au large du Cap Corse a entraîné une pollution maritime causée par la perte de 200m² de fuel. Une nappe de 25 kilomètres de long s'est formée en plusieurs rubans. L'opération de pompage a duré plusieurs jours.

Sources : Image aérienne Google 2017, ENGIE, GDF

4. LES RISQUES SANITAIRES

On appelle « risque sanitaire » un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations et nécessitant une réponse adaptée du système de santé.

Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (virus Ebola, pandémie grippale, etc.).

5. LES RISQUES SOCIÉTAUX

Les risques sociétaux sont ceux auxquels est exposée une collectivité voire une nation.
Une gestion des risques à l'échelle d'une collectivité présentent deux caractéristiques atypiques:

• L'échelle de temps qui doit être considérée comme occasionnelle.
• La détection, qui est l'enjeu majeur, doit se faire le plus en amont possible.

Les risques traités sont généralement très éloignés des préoccupations quotidiennes de la collectivité, qui ne les perçoit qu'à travers les crises qu'ils peuvent engendrer.

Ils peuvent être de différents ordres :

• L'arrivée massive de réfugiés
• Grands rassemblements, mouvements sociaux (culturels, politiques, religieux etc)
• Violences urbaines

Phénomène marquant

« Les jardins de l'Empereur » Noël 2015. Une équipe de sapeurs-pompiers intervenus pour éteindre un feu de poubelle a été caillassée et agressée par des individus. Deux d'entre eux ont été blessés.

En 2010, des Kurdes ont débarqué sur une plage de Bonifacio.

6. LA MENACE TERRORISTE

« Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 définit la menace terroriste comme « un mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques. » Par ailleurs, ce risque frappe sans discernement des civils et la violence qu'il déploie vise d'abord à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements ».

Cette menace étant par nature fluctuante, son état est évalué et diffusé quotidiennement suivant trois niveaux :



Le plan Vigipirate contient 300 mesures concernant treize domaines d'action :

- Alerte et mobilisation ;
- Rassemblements ;
- Installations et bâtiments ;
- Installations et matières dangereuses ;
- Cyber sécurité ;
- Secteur aérien ;
- Secteur maritime et fluvial ;
- Transports terrestres ;
- Santé ;
- Chaîne alimentaire ;
- Réseaux (communications, eau, électricité, hydrocarbures, gaz) ;
- Protection des ressortissants et des intérêts français à l'étranger.

Phénomène marquant

Le 17 octobre 2018 un colis suspect a été trouvé à la Poste d'Ajaccio. Les équipes spécialisées sont intervenues pour déterminer l'origine de la poudre suspecte dans une enveloppe. L'opération a paralysé le centre-ville pendant plusieurs heures.



Risques complexes multidimensionnels





PARTIE 5

ANALYSE DE LA COUVERTURE OPÉRATIONNELLE

1 459 femmes et hommes

9 spécialités

132 véhicules de première intervention

CHAPITRE 1
LES MOYENS D'ALERTES ET DE COMMUNICATIONS

1. LE RÉSEAU DE COMMUNICATION RADIO DU SIS 2A

En 2012, le SIS 2A a fait le choix de migrer son infrastructure principale de radiocommunication sur l'INPT et le réseau ANTARES. La maintenance des anciens points hauts en analogique a été progressivement stoppée, conduisant par là même, à l'abandon de ce type de communication.

Suite à l'analyse de couverture départementale par le réseau ANTARES effectuée par la Direction des Systèmes d'Information et de Communication de la zone de défense Sud (DSIC Sud), il est apparu nécessaire de compléter la couverture offerte par l'INPT par de nouveaux relais sur le Nord du département.

Malgré ces nouvelles implantations, de nombreuses zones restent non couvertes, en particulier en milieu rural. Pour pallier ce problème critique sur le plan opérationnel, le SIS 2A a procédé à des extensions de couvertures ponctuelles au moyen de répéteurs (GatePro) mais celles-ci ne permettent pas encore une couverture satisfaisante du territoire. De plus, cette solution ne permet pas de rapatrier les communications de détresse vers le CODIS.

Par ailleurs, la maintenance du réseau INPT, est assurée par des entreprises privées qui ont des délais d'intervention incompatibles avec une exploitation opérationnelle de ce réseau. C'est ainsi que la région de Porto-Vecchio a été privée de toute communication sur Antares au début de l'année 2018.

Une recherche de solutions nouvelles a été entamée en 2018 avec la DSIC Sud, mais le ST(SI)2, gestionnaire de l'INPT n'a pas validé le financement de nouveaux relais.

Le SIS 2A s'oriente actuellement vers une amélioration de la couverture radio du département en exploitant 2 voies :

- Le financement en fonds propres de relais
- Le déploiement d'un réseau de secours pour pallier les pannes

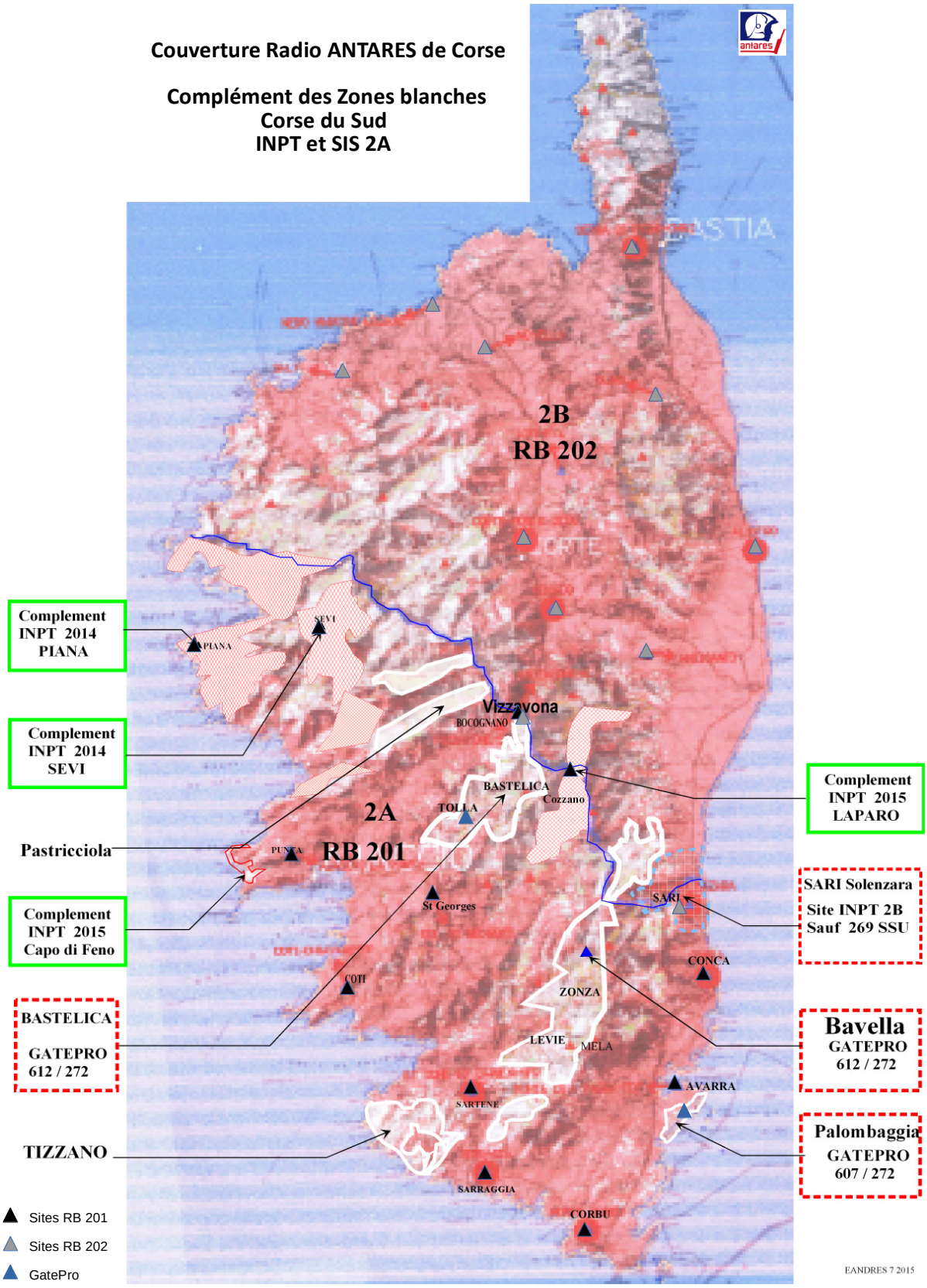
2. LE SGA/SGO

Depuis 2005, le SIS 2A dispose d'un CTA/CODIS unique qui réceptionne toutes les demandes de secours sur le 18 et le 112 et qui coordonne l'ensemble de l'activité opérationnelle du département. Pour assurer l'ensemble de ces missions, le CTA/CODIS s'est doté d'un Système de gestion d'alerte (SGA) / Système de gestion Opérationnelle (SGO) qui a été acheté auprès de la société Systel.

La version actuelle du SGA/SGO est celle d'origine et est donc considérée comme obsolète par la société Systel qui ne peut plus en assurer une maintenance efficiente. Une mise à niveau de cette version est prévue courant de l'année 2020.

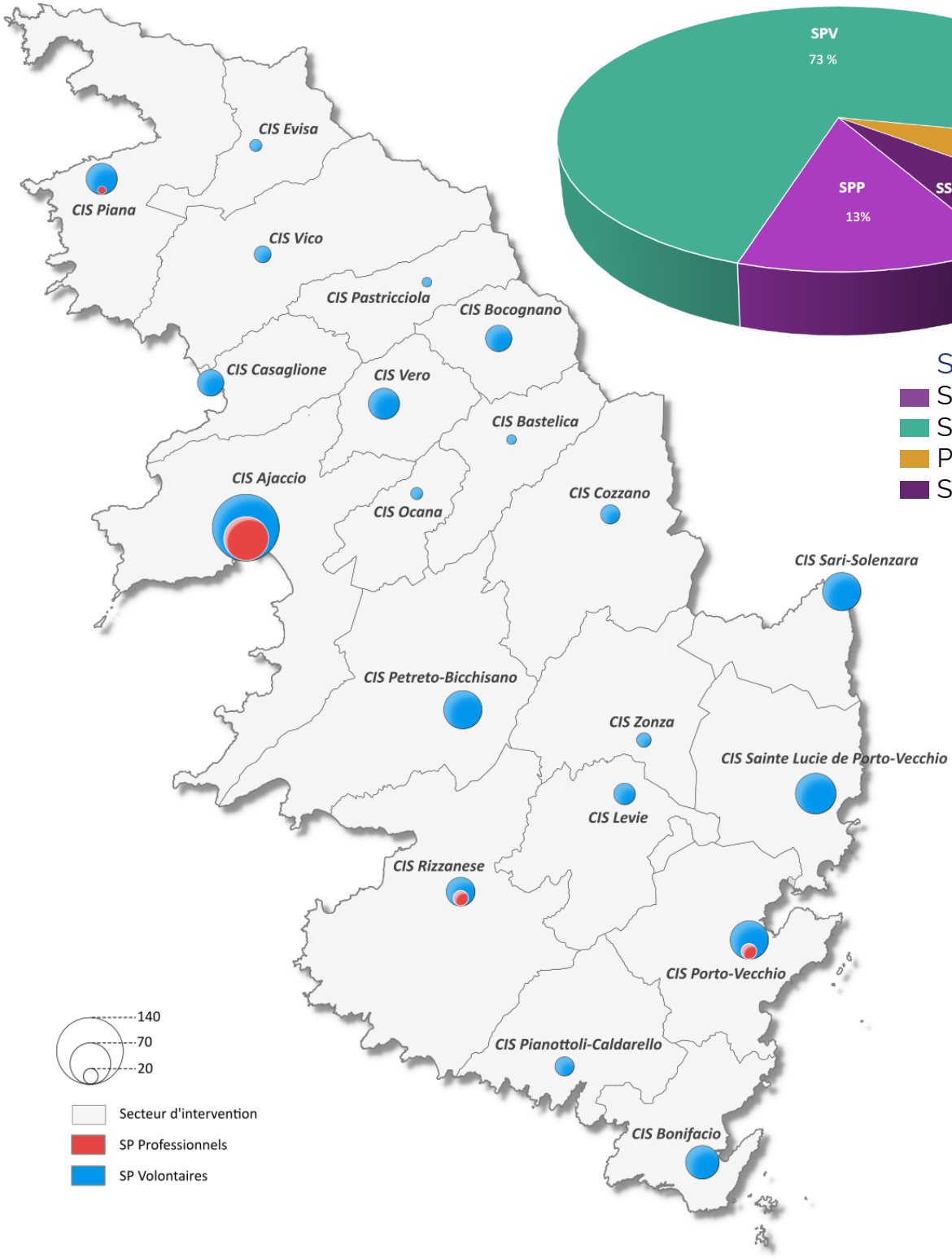
Parallèlement à cette évolution du SGA/SGO, le SIS 2A a fait le choix de se porter candidat

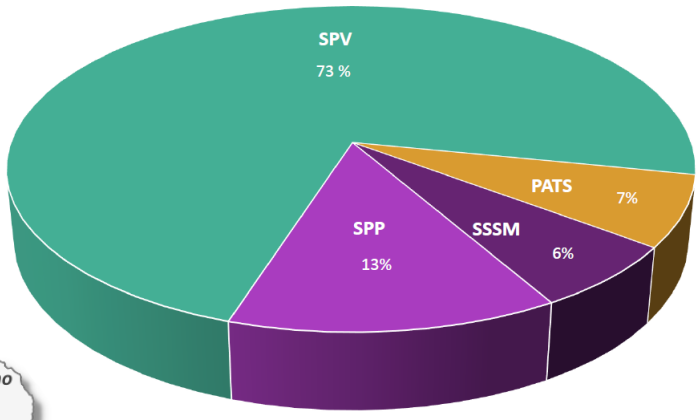
pour être préfigurateur dans le déploiement de NexSIS 18-112, un projet de SGA/SGO national porté par l'Etat. Outre l'intégration des moyens modernes de communication, ce système améliorera la gestion des crises et surtout permettra une sécurisation du CODIS / CTA grâce à son infrastructure nationale. Lors de la migration du SIS 2B sur NexSIS, une mutualisation des centres opérationnels sera possible.



CHAPITRE 2
LES MOYENS HUMAINS

Dans la mise en place de sa réponse opérationnelle, le SIS œuvre pour qu'en tout point du département et en tout temps, une chance maximale soit accordée à toute personne en demande de secours. Un ensemble de personnels et de moyens est donc disposé, proposant ainsi une réponse opérationnelle immédiatement mobilisable. Elle est répartie en prenant compte des spécificités du territoire, notamment en ce qui concerne la répartition de la population entre le rural et le littoral. C'est cette dernière qui va être analysée dans ce chapitre.

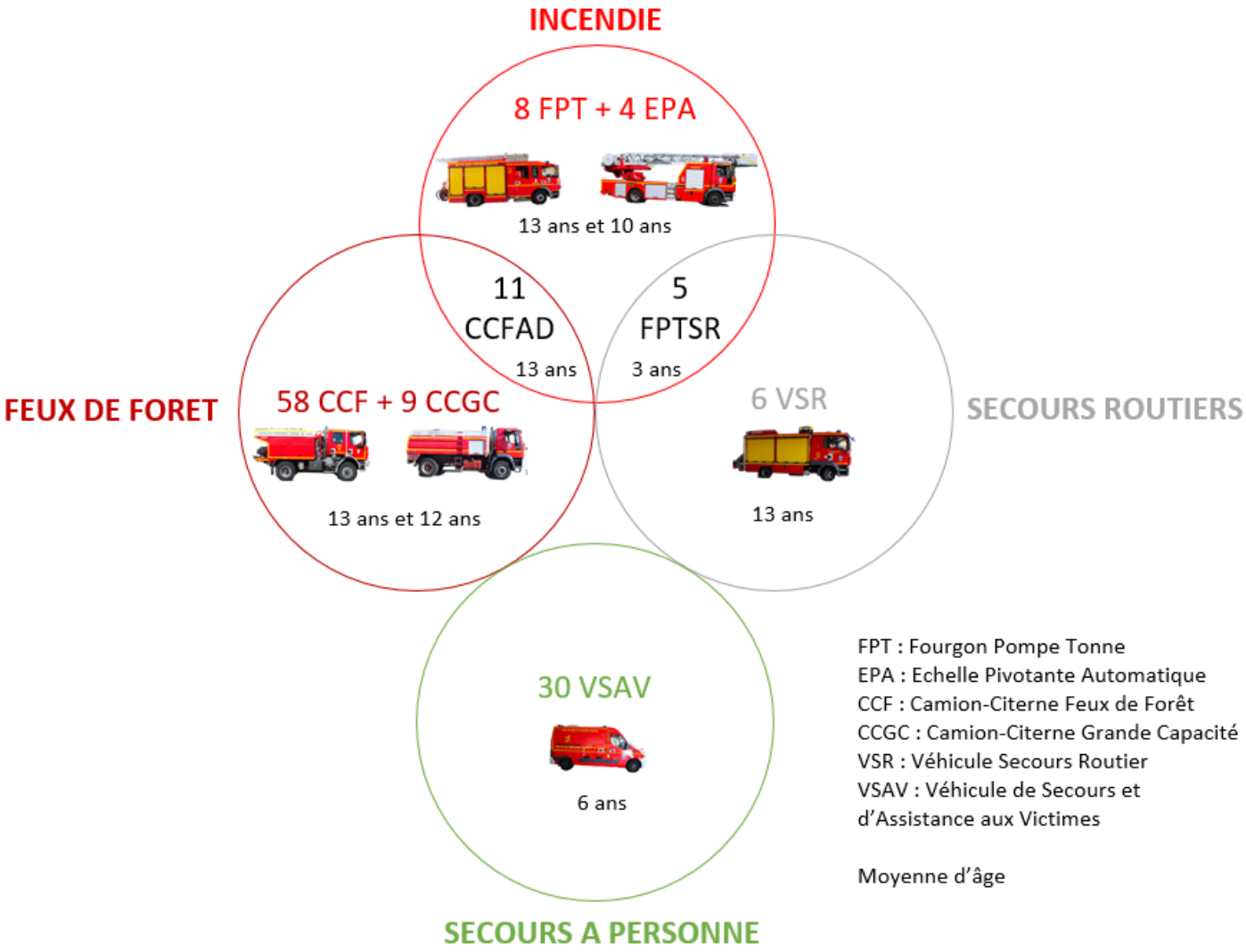




Statut	Effectif
SPP	194
SPV	1068
PATS	103
SSSM	94

Sources : BD Topo 2018 IGN, BD SIS 2A

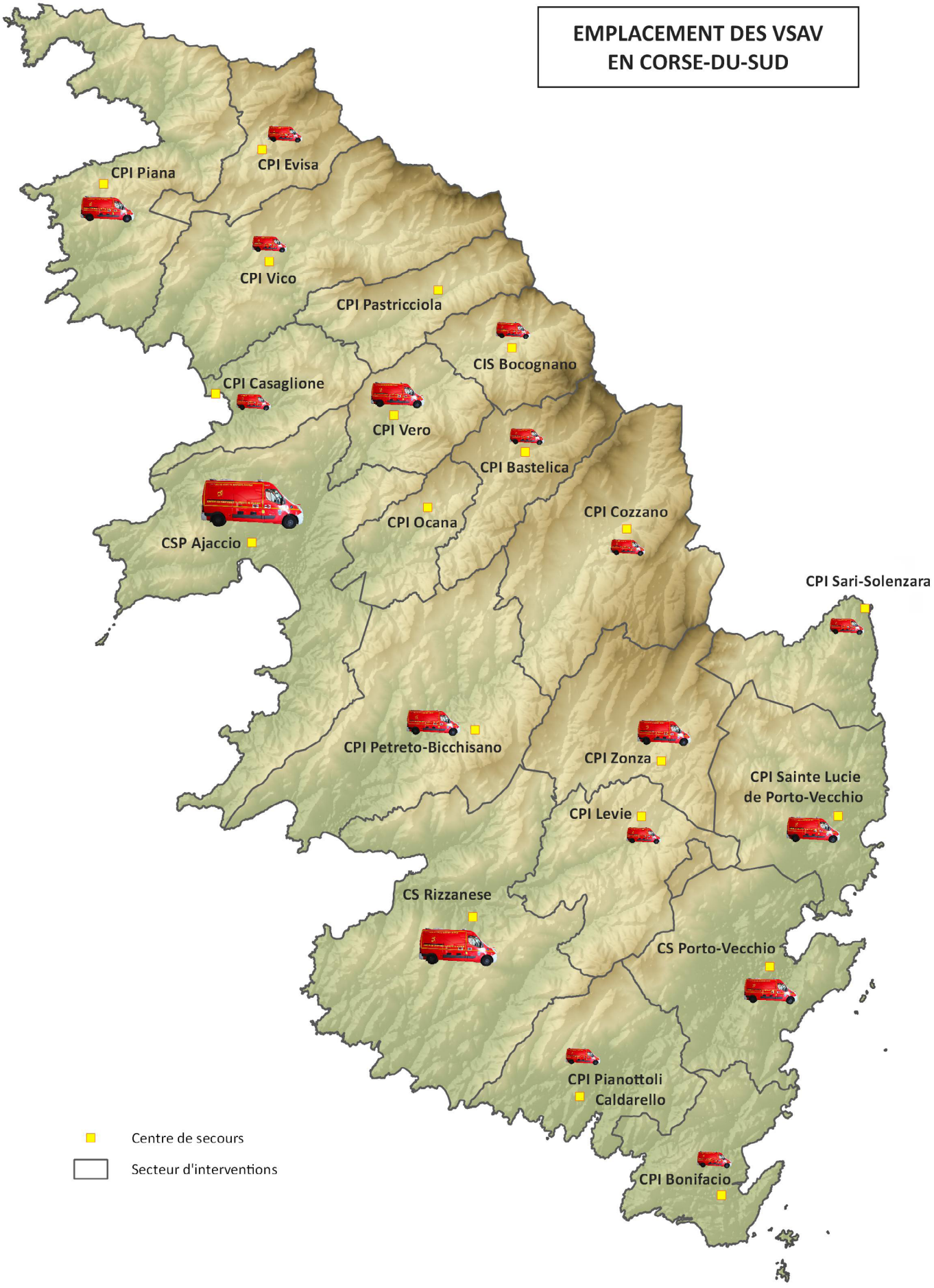
CHAPITRE 3
LES MOYENS MATÉRIELS



FPT : Fourgon Pompe Tonne
EPA : Echelle Pivotante Automatique
CCF : Camion-Citerne Feux de Forêt
CCGC : Camion-Citerne Grande Capacité
VSR : Véhicule Secours Routier
VSAV : Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes

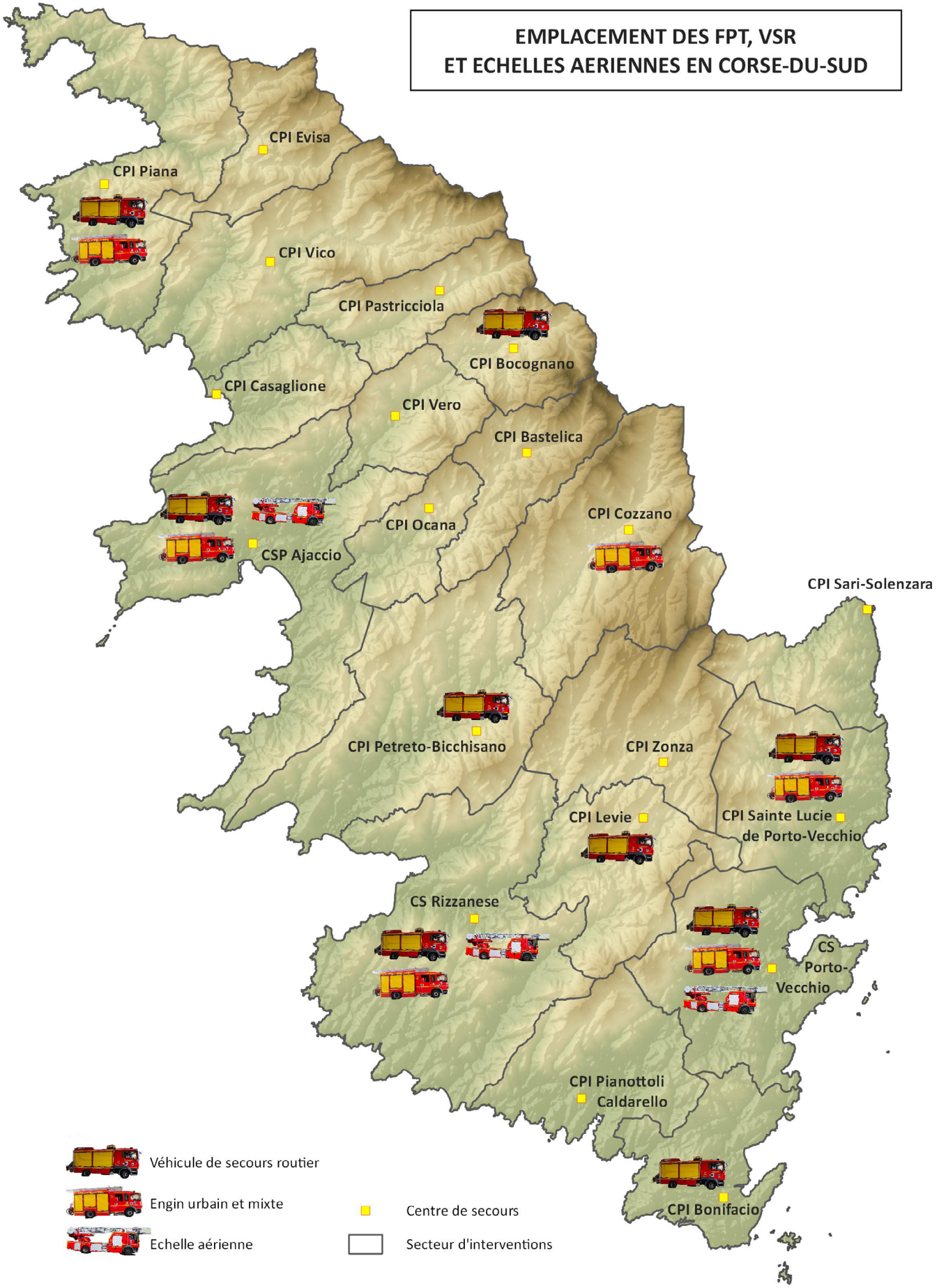
Moyenne d'âge

1. SECOURS À PERSONNE



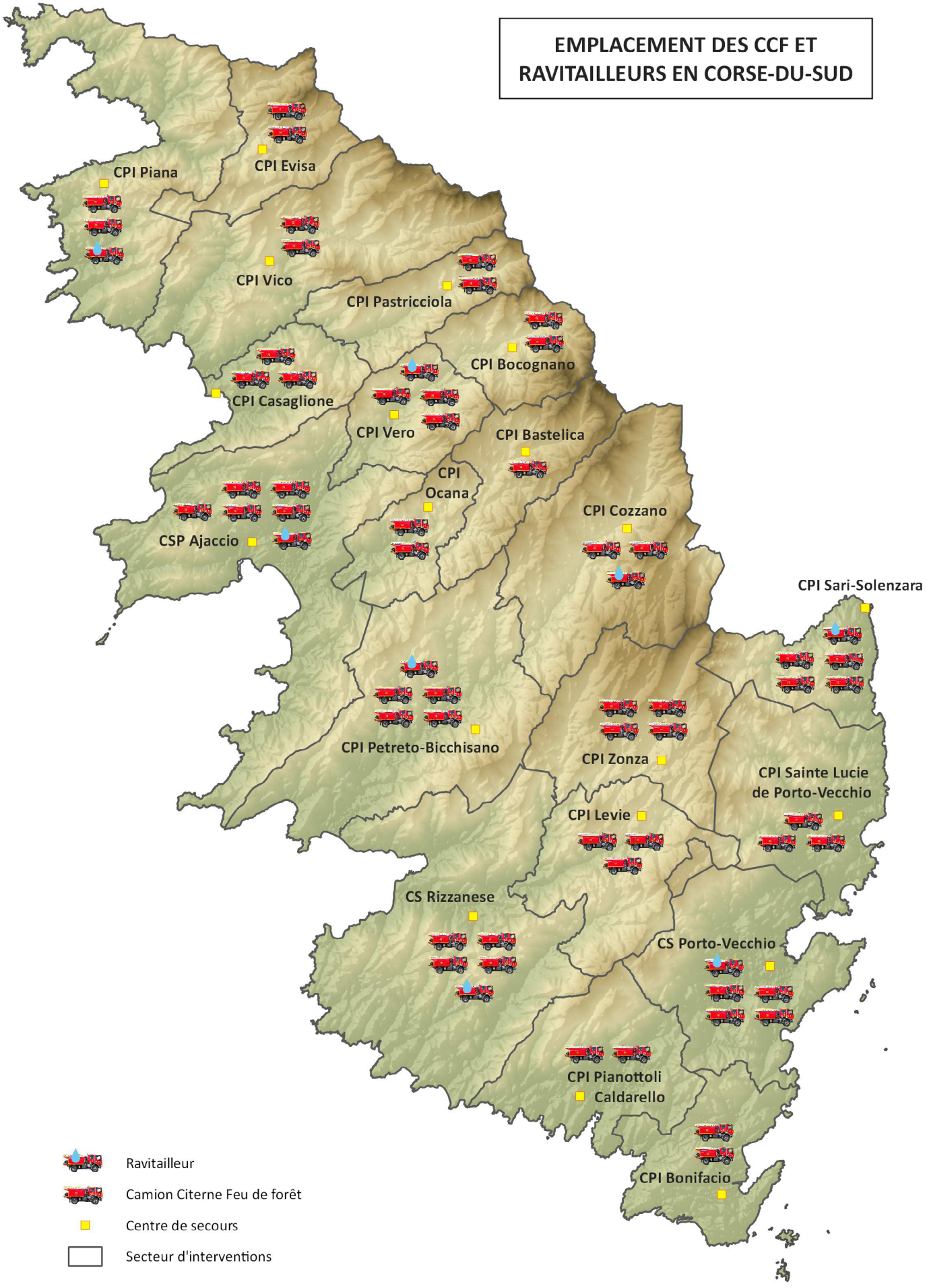
Sources : BD Topo 2018 IGN, MNT, BD SIS 2A

2. INCENDIE ET SECOURS ROUTIER



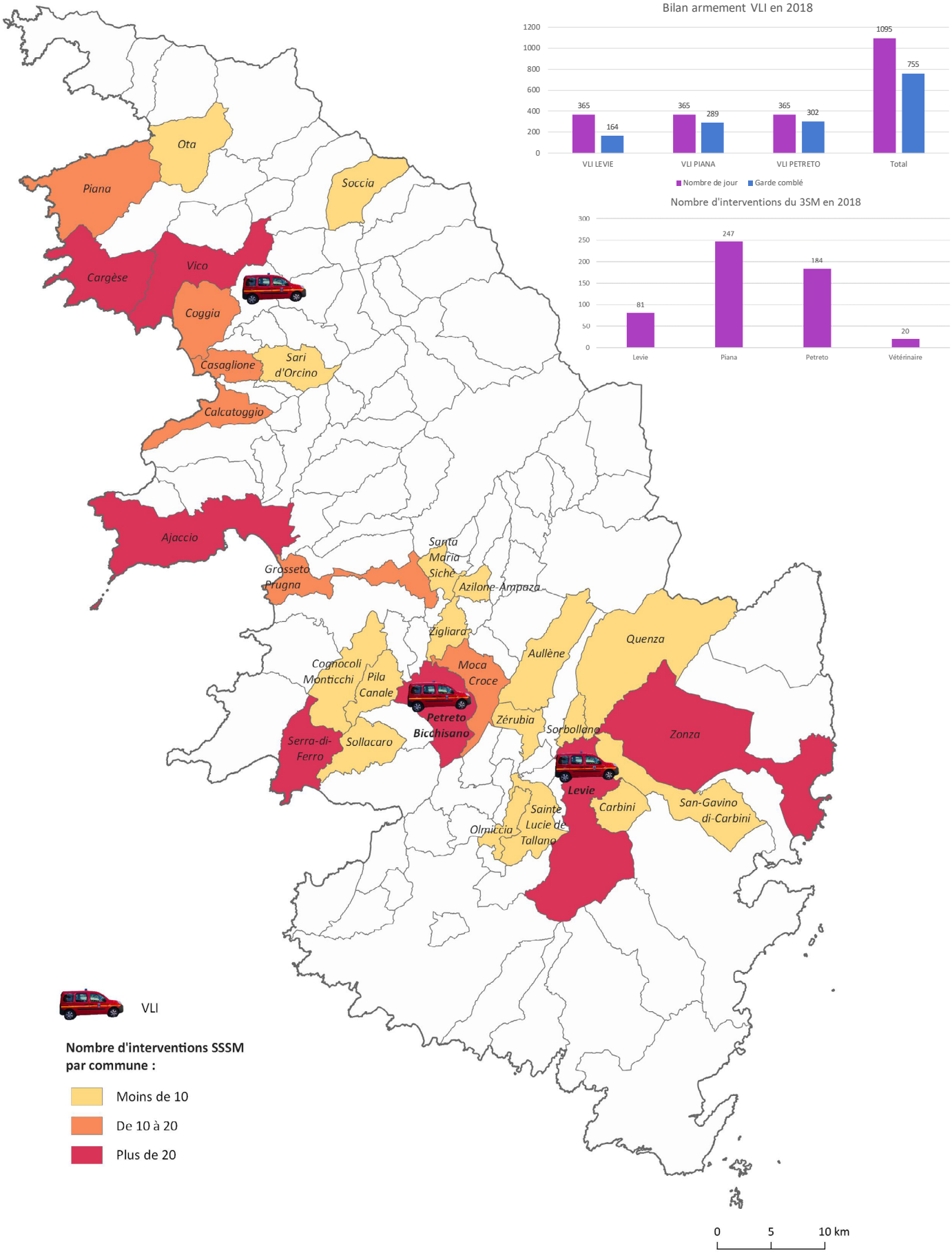
Sources : BD Topo 2018 IGN, MNT, BD SIS 2A

3. FEU DE FORÊT



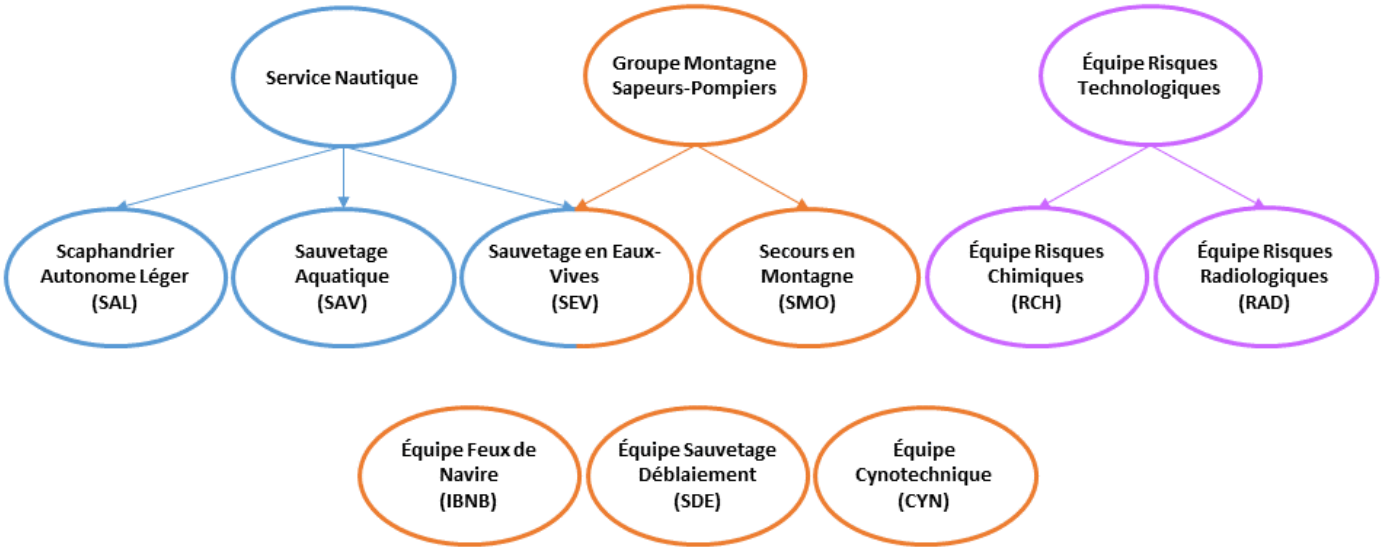
Sources : BD Topo 2018 IGN, MNT, BD SIS 2A

CHAPITRE 4
LE SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL

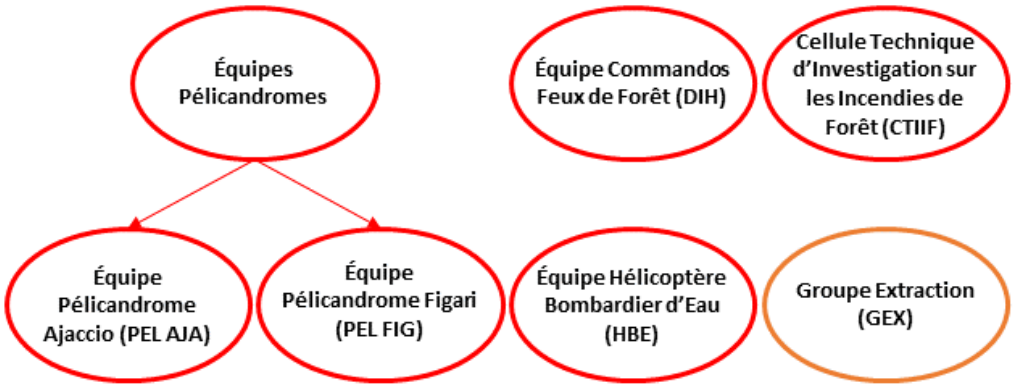


CHAPITRE 5
LES MOYENS SPÉCIALISÉS

Afin de répondre aux situations requérant la mise en œuvre de techniques spécialisées et/ ou de moyens spécifiques, neuf équipes spécialisées ont été constituées :



De plus, en réponse à des besoins techniques spécifiques à la Corse-du-Sud et en l'absence de guides nationaux de référence, cinq spécialités complémentaires ont été créées :



Toutes les personnes membres des équipes spécialisées ou exerçant une activité complémentaire sont titulaires de diplômes qualifiants correspondant à leur niveau de responsabilité dans la spécialité. Le suivi d'une formation continue annuelle garantit le maintien des compétences des personnels et permet leur inscription sur les listes opérationnelles annuelles.

ÉQUIPES SPÉCIALISÉES POUR LE RISQUE AQUATIQUE

LE SERVICE NAUTIQUE

Le service nautique comprend 3 spécialités :

L'ÉQUIPE SAL (SCAPHANDRIER AUTONOME LÉGER)

Mission : Le scaphandrier autonome léger intervient en milieu subaquatique ou hyperbare à une profondeur inférieure ou égale à 20, 40 ou 60. Ses activités complémentaires sont le sauvetage aquatique et la conduite d'embarcation.

L'ÉQUIPE SAV (SAUVETAGE AQUATIQUE)

Mission : La spécialité « sauvetage aquatique » recouvre les opérations aquatiques permettant de porter secours à des victimes en situation de détresse à la surface de l'eau.

L'ÉQUIPE SEV (SAUVETAGE EN EAUX VIVES)

Mission : Il s'agit d'une équipe issue des spécialités SMO et SAL/SAV. Elle est amenée à intervenir dans des milieux aquatiques escarpées où des techniques inhérentes aux montagnards peuvent s'avérer nécessaires.



27 SP



2 VLTT + 3 embarcations



95 interventions



De 60 à 140 heures annuelles d'entraînement

Les équipes de secours nautiques ont secouru 90 victimes dont 41% des interventions par vecteur maritime, 36% par vecteur aérien et 21% par vecteur terrestre.

ÉQUIPES SPÉCIALISÉES POUR LE RISQUE EN MILIEUX PÉRILLEUX

LE GROUPE MONTAGNE SAPEURS-POMPIERS

Le groupe montagne sapeurs-pompiers comprend 2 spécialités :

L'ÉQUIPE SMO (SECOURS EN MONTAGNE)

Les secours en montagne ont une mission partagée avec le PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne)
Mission : La spécialité secours en montagne permet d'intervenir en matière de reconnaissance et de sauvetage dans les milieux naturels ou artificiels où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison de la hauteur ou de la profondeur et des risques divers liés au cheminement.

L'ÉQUIPE SEV (SAUVETAGE EN EAUX VIVES)


19 SP


2 VLTT SMO


150 interventions


160 heures annuelles d'entraînement

L'équipe secours en montagne a porté secours à 181 victimes dont 86% des interventions par vecteur aérien.

L'ÉQUIPE D'INTERVENTION À BORD DES NAVIRES ET DES BATEAUX (IBNB)

Mission : L'équipe d'intervention à bord des navires et des bateaux est chargée d'exécuter les missions de reconnaissance, d'extinction, de sauvetage et de soutien, dans le contexte particulier d'un navire ou d'un bateau.


22 SP


Ajaccio / Porto Vecchio / Rizzanese


FMA 16 heures annuelles

L'ÉQUIPE SAUVETAGE DÉBLAIEMENT (SDE)

Mission : Interventions suite à des événements tels que glissement de terrain, effondrement d'immeuble ou de tranchée, etc., et aide aux personnes bloquées dans des situations particulièrement difficiles.



34 SP



VSD



2A



FMA 16 heures annuelles

L'ÉQUIPE CYNOTECHNIQUE (CYN)

Mission : L'utilisation des aptitudes olfactives du chien lors des missions de recherche de personnes ensevelies ou de recherche de personnes égarées permet aux équipes de secours d'augmenter le taux de chance de retrouver rapidement des personnes incapables de répondre aux appels des sauveteurs ou de suivre, en l'absence d'indice visible, l'itinéraire emprunté par une victime.



4 SP



6 chiens



2A



90 heures annuelles d'entraînement

GROUPE EXTRACTION (GEX)

Mission : Procéder à l'extraction de victimes lors d'une tuerie de masse sur une zone sécurisée.



16 SP



10 équipements individuels de protection balistiques



2A



Formation avec les forces de l'ordre

ÉQUIPES SPÉCIALISÉES POUR LE RISQUE NUCLÉAIRE, RADIOLOGIQUE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE (NRBC)

LES ÉQUIPES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les équipes de risques technologiques comprennent 2 spécialités :

L'ÉQUIPE RAD - RISQUES RADIOLOGIQUES

Mission : Intervention en cas d'urgence radiologique.

L'ÉQUIPE RCH - RISQUES CHIMIQUES

Mission : Intervention en cas d'urgence chimique et/ou biologique.



27 SP RAD
30 SP RCH



VIRT



11 interventions



FMA annuelle

ÉQUIPES SPÉCIALISÉES POUR LE RISQUE FEUX DE FORÊT

LES ÉQUIPES PÉLICANDROMES AJACCIO (PEL AJA) ET FIGARI (PEL FIG)

Mission :



12 SP PEL AJA
10 SP PEL FIG





Ajaccio
Figari



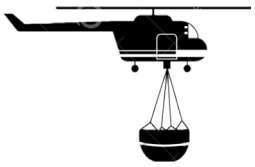
16 heures

L'ÉQUIPE HÉLICOPTÈRE BOMBARDIER D'EAU (HBE)

Mission :



8 cadres HBE



1 HBE minimum



Ajaccio



Équipiers titulaires du FDF1

L'ÉQUIPE COMMANDOS FEUX DE FORÊT (DIH)

Mission :



12 SP



VLTT



2A



FDF1 minimum

CELLULE TECHNIQUE D'INVESTIGATIONS SUR LES INCENDIES DE FORÊT (CTIIF)

Mission : apporter des éléments de constatation qui permettent d'identifier l'origine des incendies et de diminuer l'incertitude sur l'origine volontaire ou involontaire..



8 SP



VTU



2A



FDF3 + Formation CTIIF 40 heures



PARTIE 6

ANALYSE DU SERVICE RENDU

5 niveaux de POJ

Minimum 96 SP prêts à intervenir chaque jour

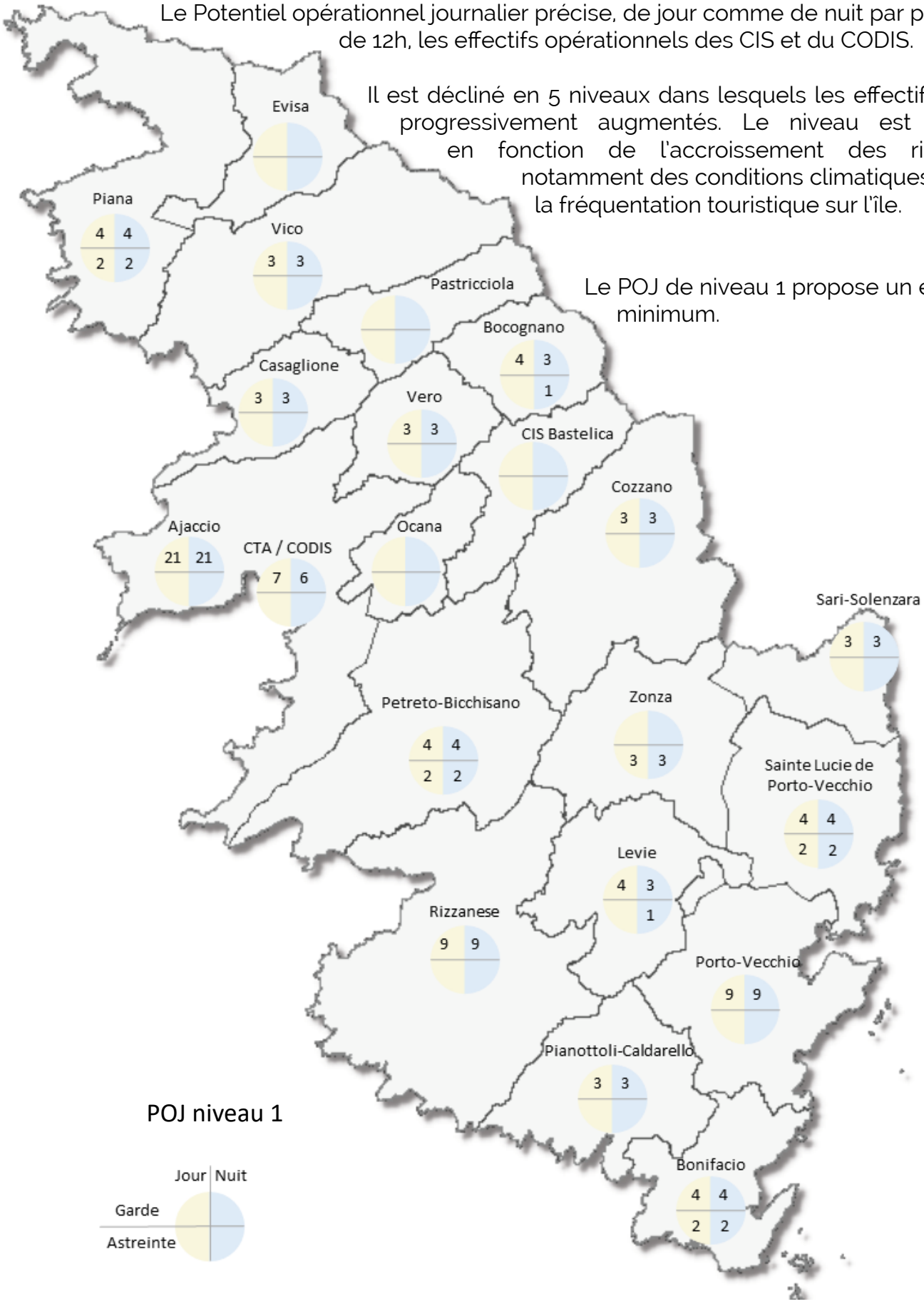
13' 22'
Délai moyen d'arrivée sur les lieux

CHAPITRE 1
LES EFFECTIFS MOBILISABLES

Le Potentiel opérationnel journalier précise, de jour comme de nuit par période de 12h, les effectifs opérationnels des CIS et du CODIS.

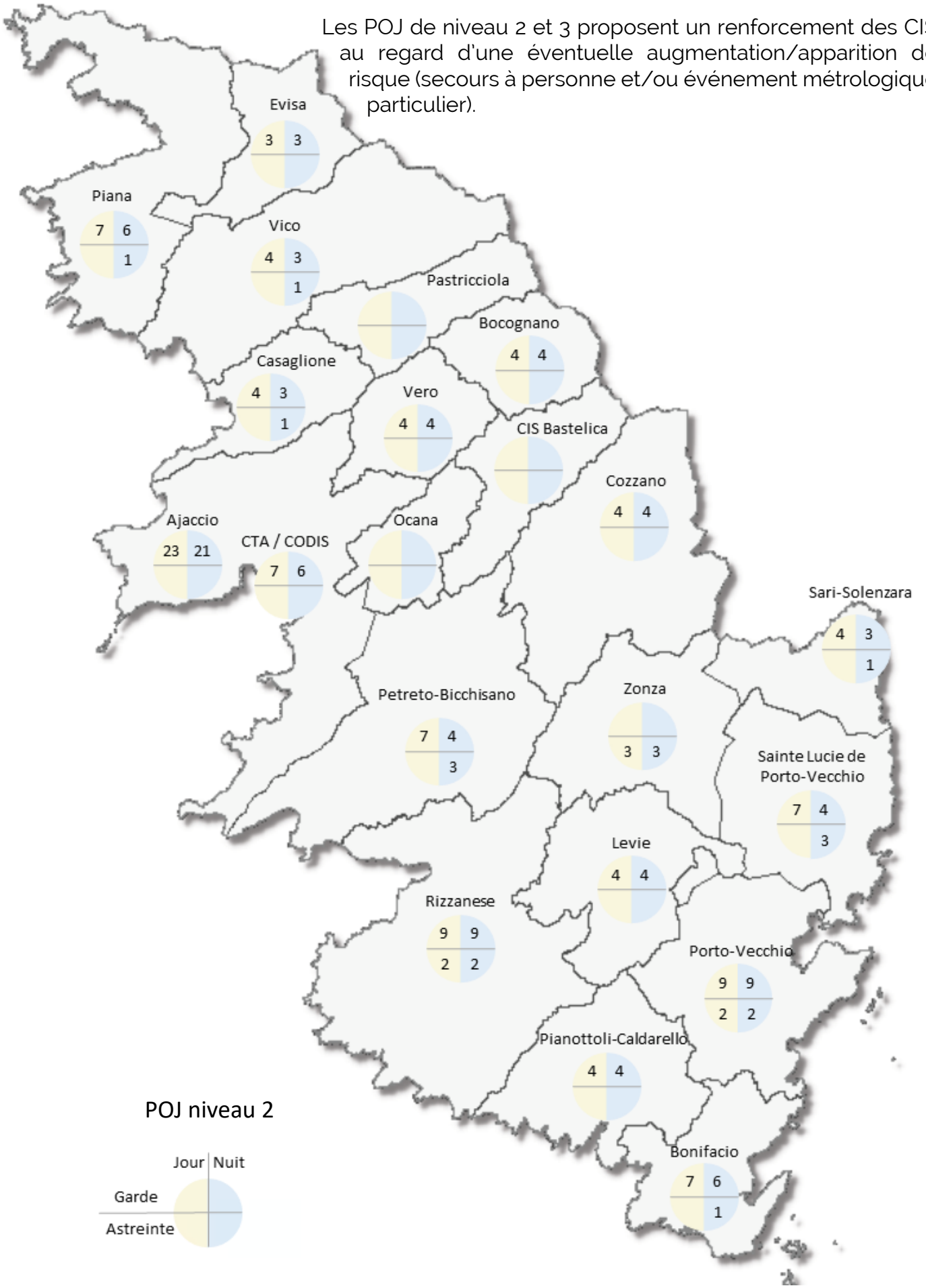
Il est décliné en 5 niveaux dans lesquels les effectifs sont progressivement augmentés. Le niveau est choisi en fonction de l'accroissement des risques, notamment des conditions climatiques et de la fréquentation touristique sur l'île.

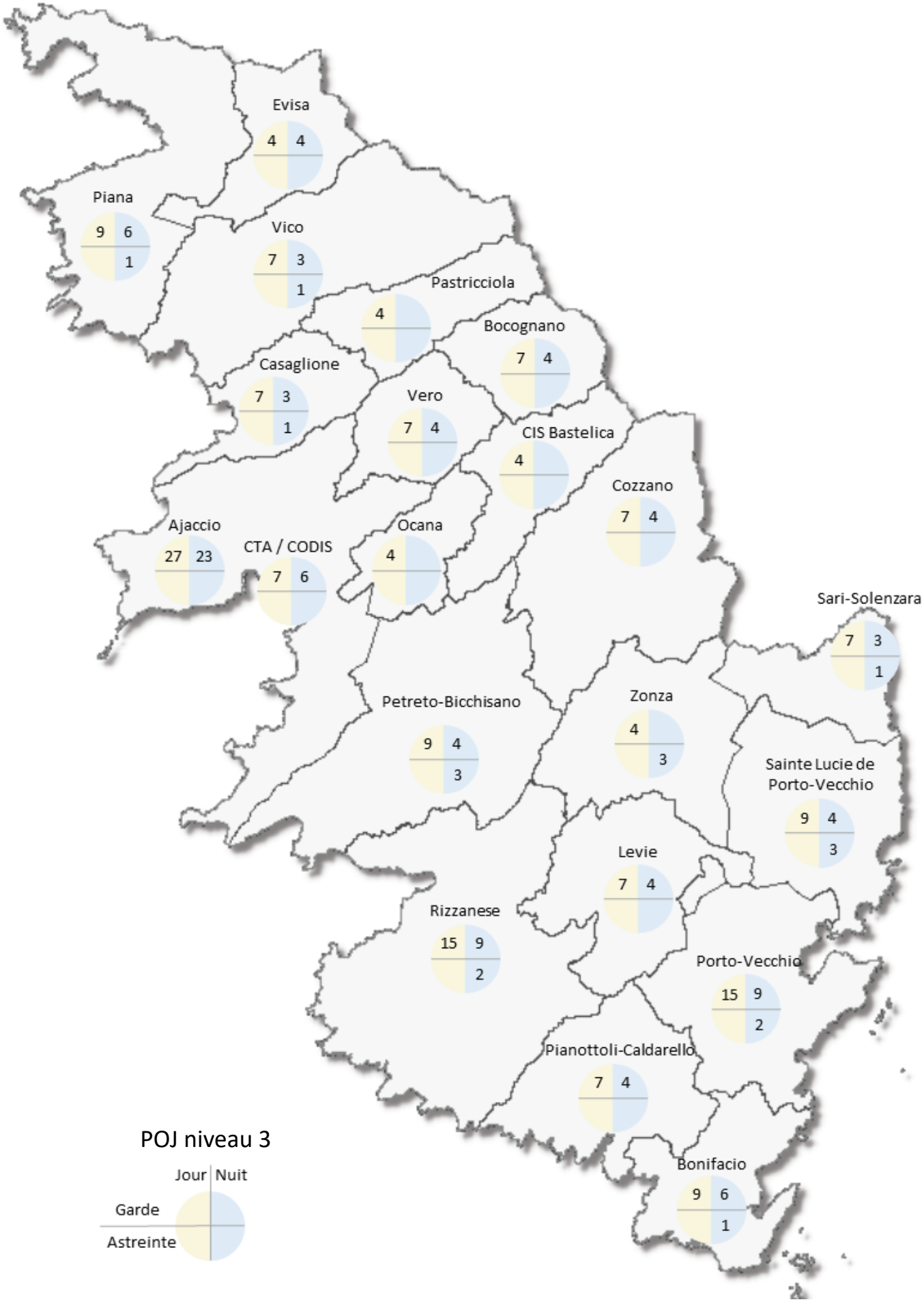
Le POJ de niveau 1 propose un effectif minimum.



Sources : BD Topo 2018 IGN, BD SIS 2A

Les POJ de niveau 2 et 3 proposent un renforcement des CIS au regard d'une éventuelle augmentation/apparition de risque (secours à personne et/ou événement métrologique particulier).





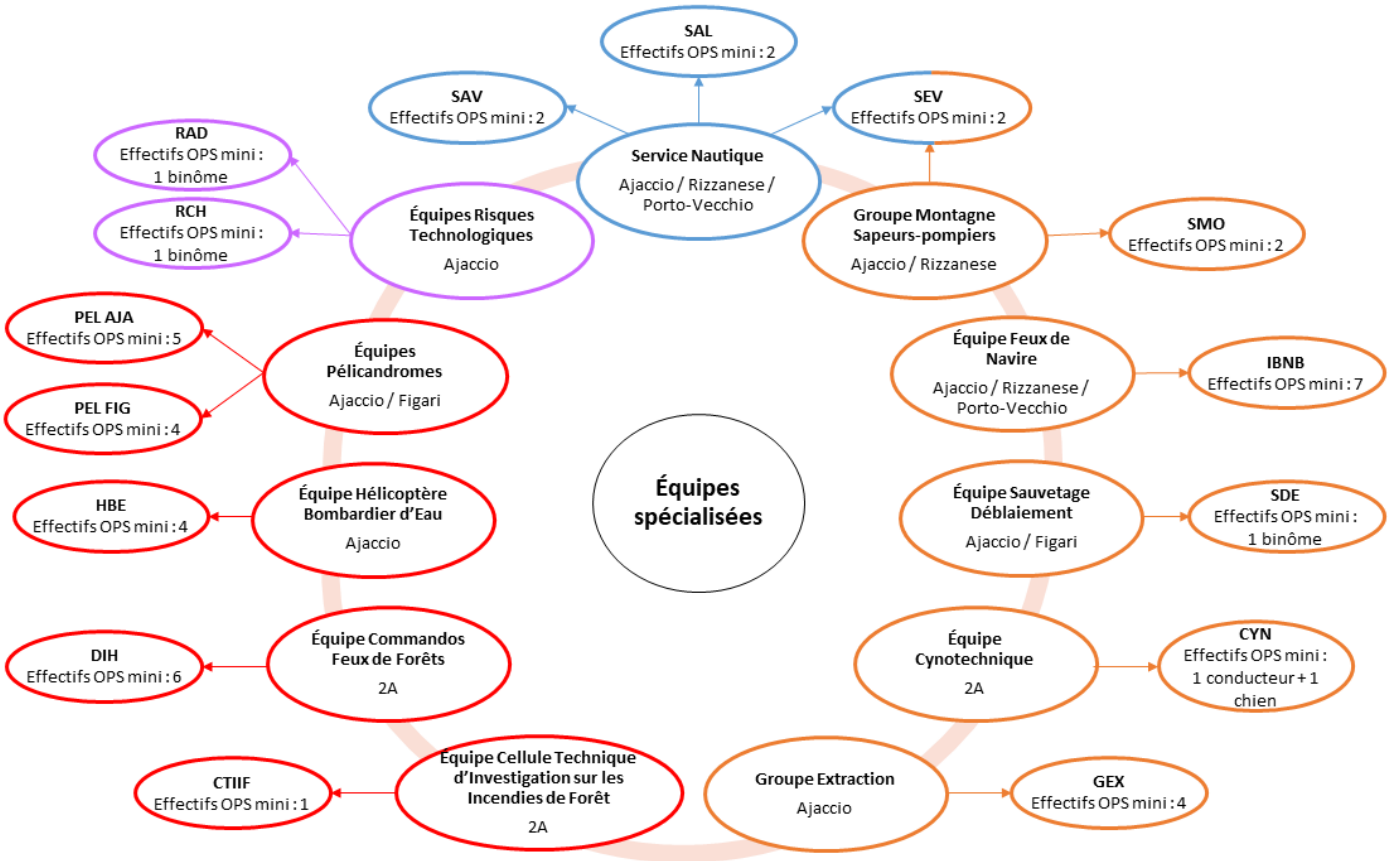
Enfin, les niveaux 4 et 5 prennent en compte les dispositifs préventifs feux de forêt « normal » et « renforcé ».

Sources : BD Topo 2018 IGN, BD SIS 2A

CHAPITRE 2
LA DISPONIBILITÉ DES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES

L'armement des équipes spécialisées s'effectue à partir des effectifs de garde ou d'astreinte disponibles au moment du déclenchement. Quelle que soit la spécialité demandée, la mise en place d'une équipe nécessite généralement le regroupement de personnels de différents centres qui se rejoignent sur les lieux de l'intervention. Suivant l'état des tableaux de garde et des autres interventions pouvant mobiliser les effectifs, la disponibilité d'une équipe spécialisée peut varier au cours d'une même journée.

Si les risques le justifient, des permanences d'équipes spécialisées peuvent être mises en place de manière ponctuelle. Ainsi, durant la saison estivale, des gardes postées de personnel SAV sont assurées sur la plage de Lava.



CHAPITRE 3
LE SERVICE RENDU ET LA QUALITÉ DE SERVICE

1. LA MOBILISATION FACE AU RISQUE FEU DE FORÊT

Afin de mettre en adéquation la sollicitation des sapeurs-pompiers et les besoins d'engagement du SIS, ce dernier a conçu un dispositif spécifique. En effet, en fonction des conditions météorologiques et opérationnelles, une montée en puissance du dispositif de lutte est opérée.



Le SIS met à disposition des équipes spécialisées pour le feu de forêt :

• **Le commando Feu de forêt** : spécialisé dans les actions de pionniers sur des feux inaccessibles aux engins, ses objectifs opérationnels sont l'attaque directe des feux à faible développement, l'extinction après intervention des moyens aériens ainsi que l'alimentation des établissements existants

6 SP minimum

• **L'équipe HBE (Hélicoptère Bombardier d'Eau)** : le SIS 2A loue un HBE. Il est mis à disposition durant 63 jours consécutifs. Il est notamment utilisé pour l'attaque de feux naissants et le traitement de foyers en terrain inaccessible.

4 SP

• **Pélicandromes :** le SIS assure le fonctionnement de deux stations de remplissage au sol des aéronefs, en eau ou retardant, à AJACCIO et FIGARI.

3 SP minimum

Par ailleurs, la force du dispositif préventif repose aussi sur la collaboration interservices durant la saison estivale.
Ainsi, les Forestiers Sapeurs dépendent de la Collectivité de Corse. Ils sont intégrés dans le dispositif opérationnel en participant aux missions pour lesquelles le commandant des opérations de secours règle les conditions tactiques de leur engagement.
L'ONF participe également aux côtés du SIS sous forme de patrouilles, au dispositif préventif et dissuasif. Il apporte également son expertise au COS (tracé topographique, couvert végétal, points d'eau).
Le SIS peut compter également sur les renforts zonaux et nationaux par l'engagement de moyens terrestres (FORmisc et UIISC) et aériens (Avions Bombardiers d'Eau).

	Moyens départementaux			Renforts nationaux et zonaux	
	SIS	FORSAP	ONF	FORMISC en Corse du Sud	FORMISC renforts nationaux*
	53 CCF	19 CCF	6 patrouilles	3 SIFF	2 SIFF
	3 porteurs d'eau	1 porteur d'eau			1 DIS - 1 DIHN
	236	84 personnels	12 personnels	63 personnels	Min 50 personnels

Source : Ordre Départemental Feux de Forêts SIS 2A 2019

Ainsi, le dispositif préventif feux de forêt est décliné en deux niveaux (1 et 2), choisi la veille principalement en fonction du risque météorologique.

Niveau 1

41 engins

186 SP

Niveau 2

56 engins

236 SP

Parmi ces engins, participent au dispositif préventif les CCFM RT (Réserve Territoriale) mis à disposition par l'État.

Les enjeux humains, économiques et environnementaux nécessitent de limiter ce risque qui peut avoir des effets chaotiques. Ainsi, la campagne feux de forêt génère un coût financier significatif

1 932 591 € en 2017

1 685 532 € en 2018

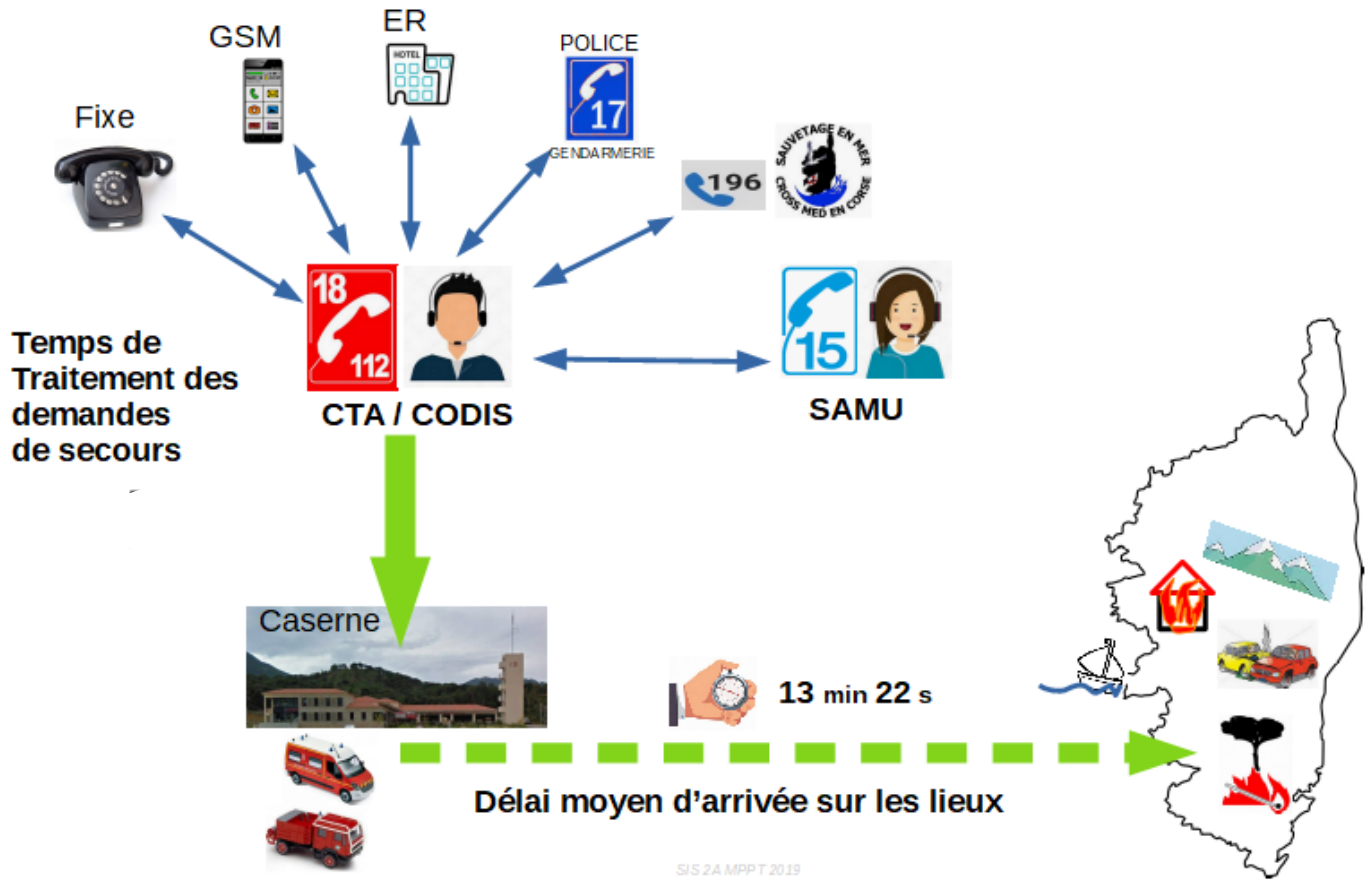
Afin de quantifier la qualité du service rendu, plusieurs indicateurs mesurables objectivement sont pris en compte. De la réception d'appel au retour d'intervention des personnels en caserne, ils donnent une vision des performances du SIS dans l'accomplissement de ses missions

2. DÉLAI DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE SECOURS

L'obsolescence du Système de Gestion de l'Alerte ne permet pas de mesurer de façon réaliste le délai entre la prise d'appel et le premier engin de secours engagé.

3. DÉLAI D'ARRIVÉE SUR LES LIEUX

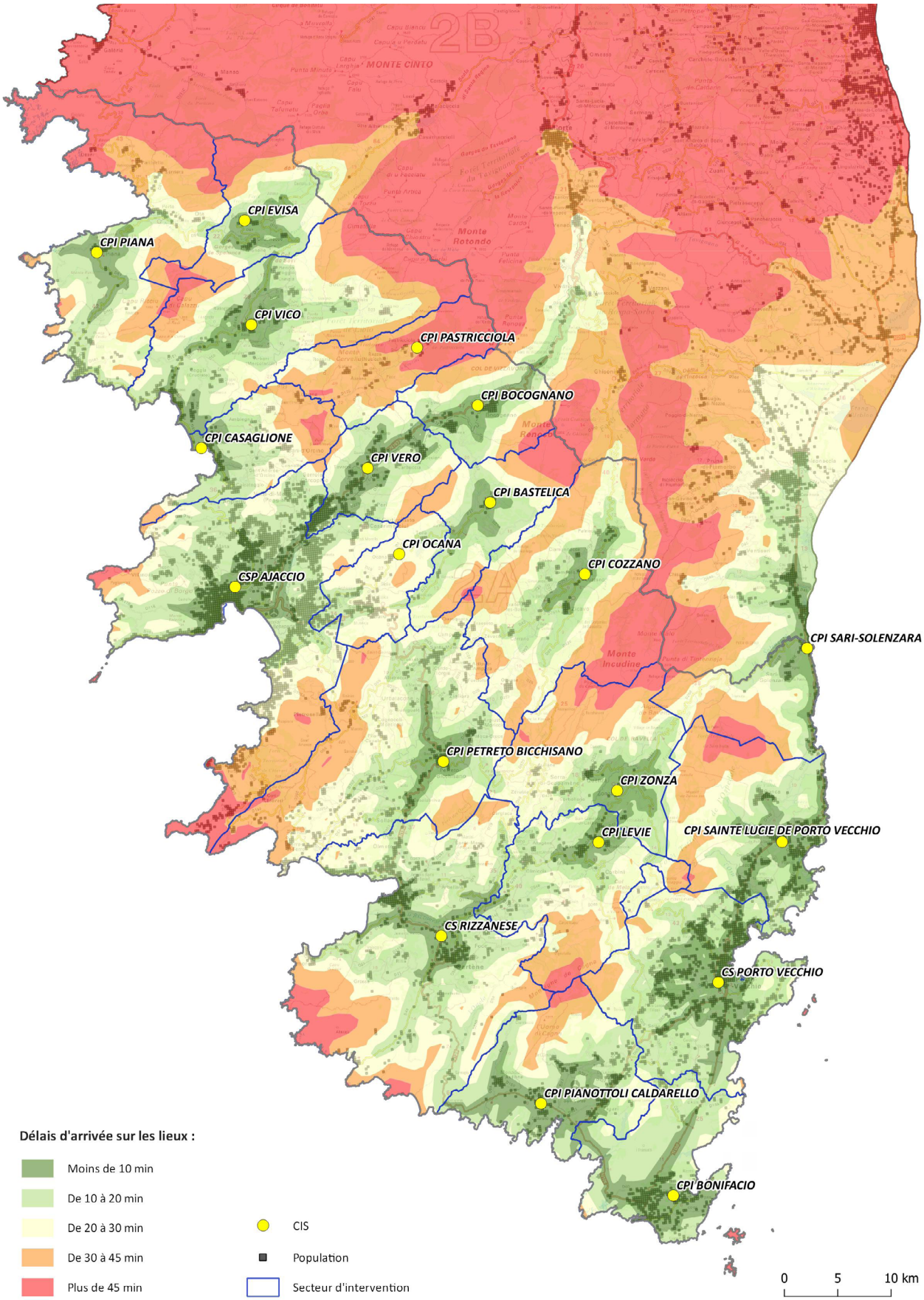
Le délai d'arrivée sur les lieux comprend l'acquittement de l'alerte au CIS au point d'arrivée de l'engin sur intervention. Ce délai peut varier en fonction du positionnement de l'engin engagé (retour d'intervention par exemple), de l'indisponibilité de l'engin au CIS (déjà engagé sur une intervention) ou bien un manque de personnels.
Dans les deux dernières hypothèses, l'engin du centre de secours le plus proche sera appelé.



Ainsi, plus de 80% des demandeurs de secours sont défendus en moins de 45 min.

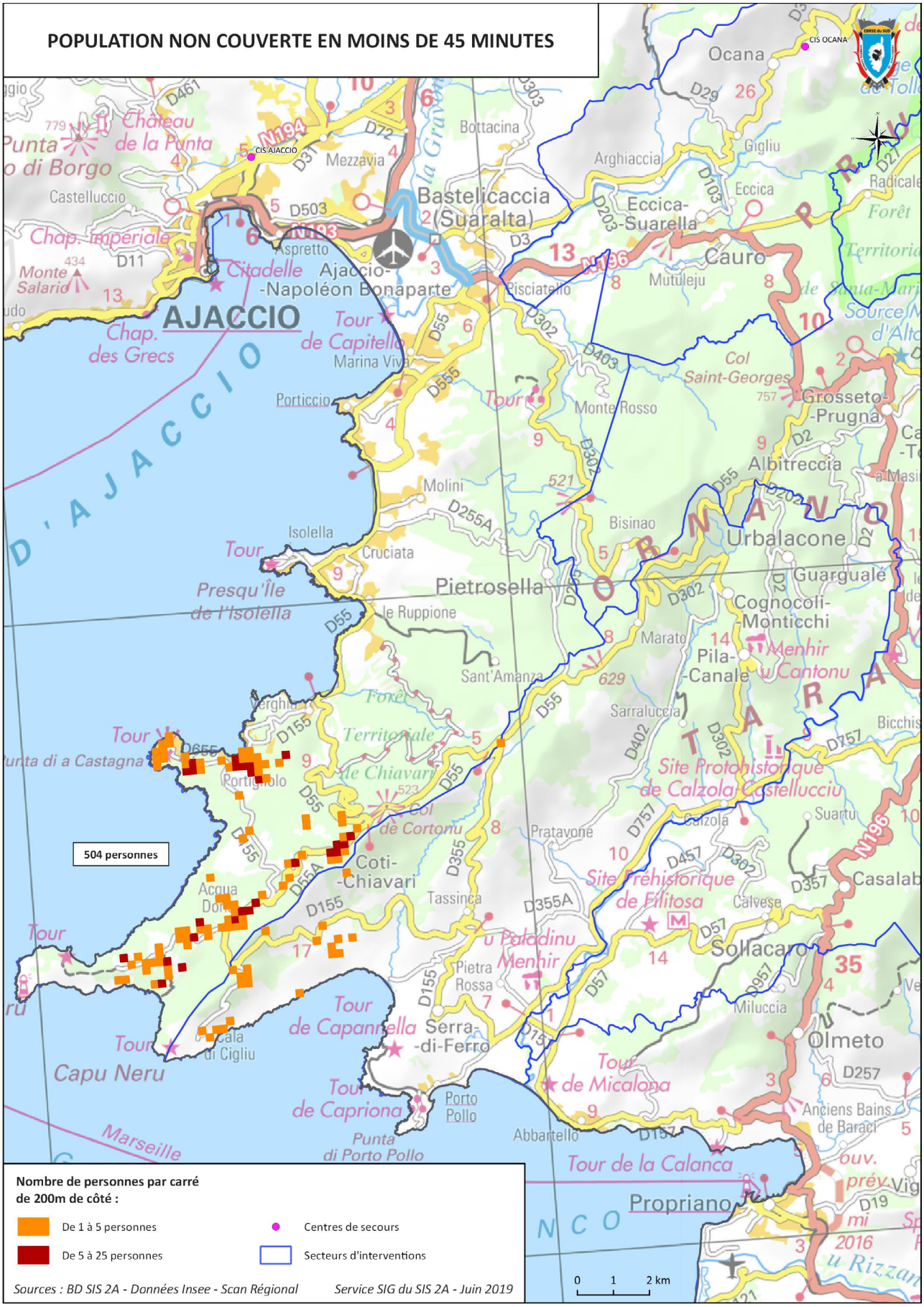
Sur le plan géographique, les délais les plus courts sont constatés dans les communes les plus urbanisées.

Seuls les CPI de Pastricciola et d'Ocana ne sont pas dotés de VSAV.



Sources : Scan départemental 2015 IGN, INSEE, BD SIS 2A

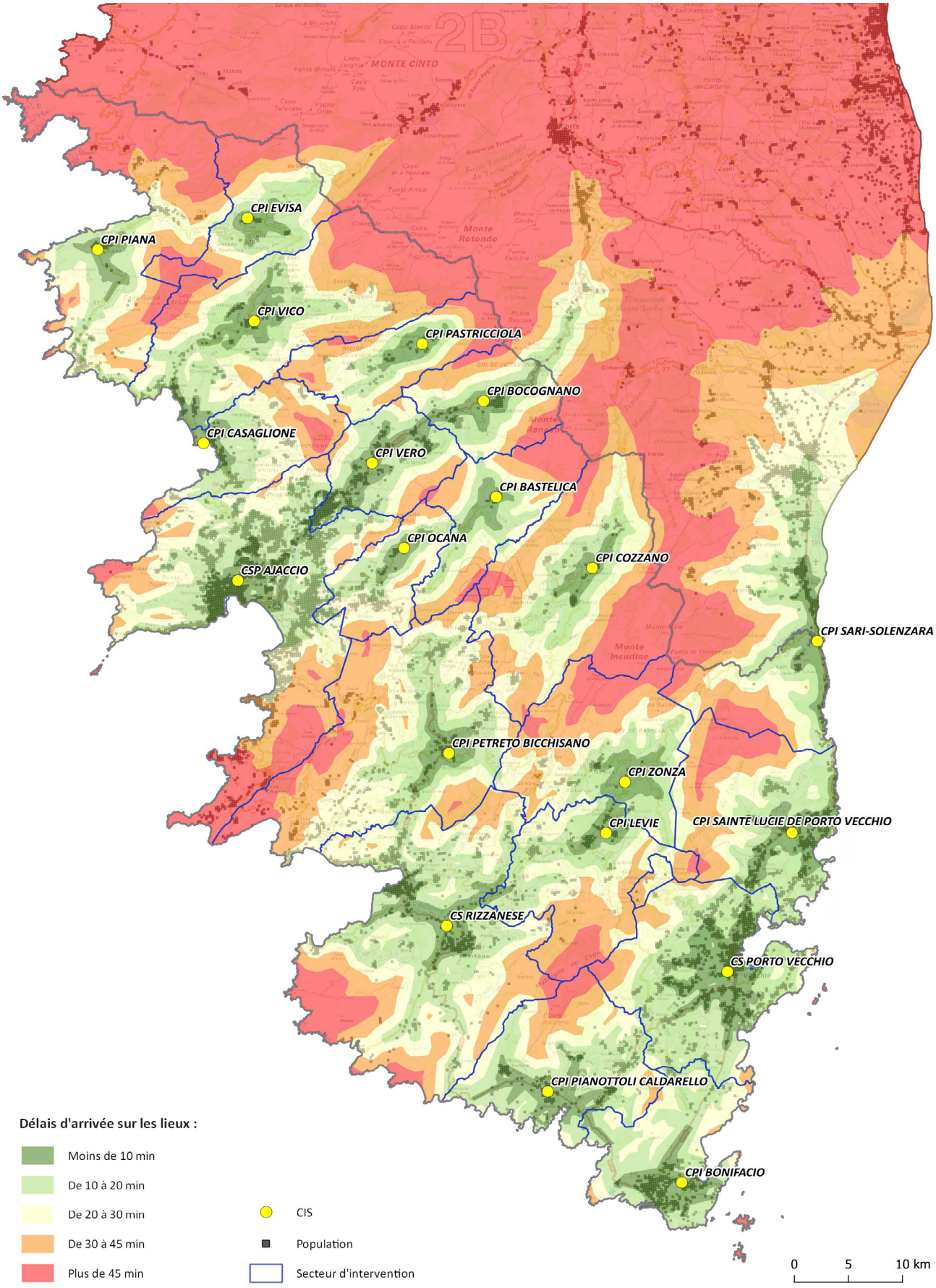
Il persiste une zone n'étant pas couverte dans un délai d'arrivée sur les lieux compris entre 30 et 45 minutes qui se situe sur la Rive Sud de la baie d'Ajaccio. Environ 500 personnes résident à l'année dans cette zone, ce nombre pouvant être triplé en saison estivale.



Sources : Scan régional 2015 IGN, INSEE, BD SIS 2A

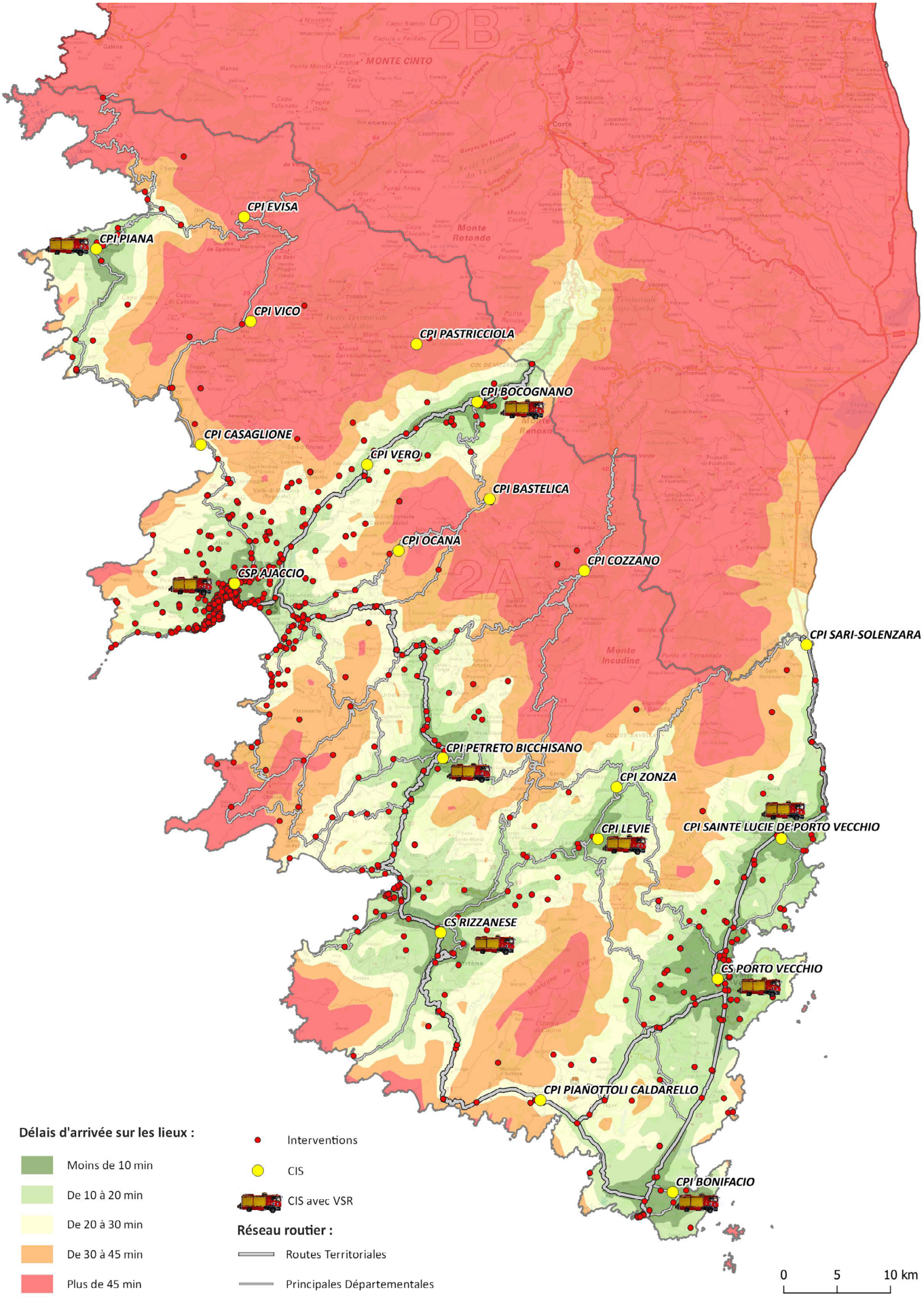
B. INCENDIE

La couverture incendie est assurée par des engins pompes type urbain dans certains centres de secours (cf carte moyens matériels incendies) ou par un Camion Citerne Feux de Forêt ADaptable (CCFAD) le cas échéant.



Sources : Scan départemental 2015 IGN, INSEE, BD SIS 2A

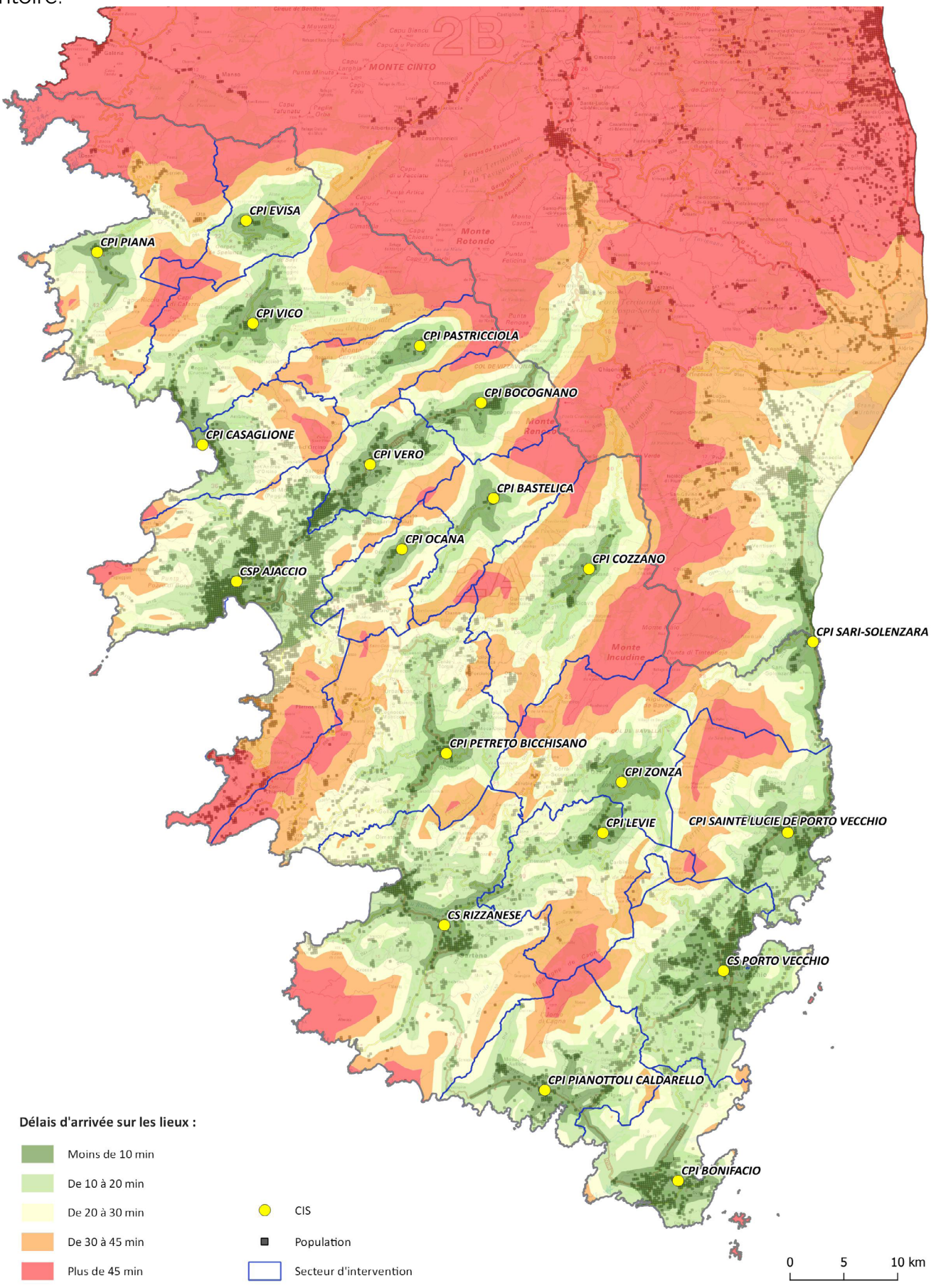
C. SECOURS ROUTIERS



Sources : Scan départemental 2015 IGN, INSEE, BD SIS 2A

D. FEUX DE FORETS

Les délais observés concernent les départs du CIS. Dans le cadre du dispositif préventif feux de forêt en période estivale, les engins sont prépositionnés judicieusement sur l'ensemble du territoire.



Sources : Scan départemental 2015 IGN, INSEE, BD SIS 2A

SCÉNARIOS DE RÉFÉRENCE

Des scénarios de référence ont été envisagés pour chaque risque recensé dans l'hypothèse la plus probable et la localisation la plus défavorable.
La couverture opérationnelle envisageable est conditionnée à la disponibilité des engins et du personnel.
La réponse actuelle est appréciée par rapport à l'optimale, selon une échelle déclinée en 5 niveaux :



Optimal

Satisfaisant



Faible



Insuffisant



Nul

Ainsi l'appréciation de la réponse opérationnelle concernant les risques complexes permet d'identifier les fragilités capacitaires au niveau du département*

** NOR : INTE1936232C du 29 janvier 2020 DGSCGC / DSP / SDSIAS*

Risques	Occurrence	Moyens du SIS 2A			Interservices	
		Réponse opérationnelle envisageable* T+1h	**Réponse opérationnelle supplémentaire envisageable** T+2h**	**"Seuil de rupture capacitaire** : Impossibles opérationnels "	***Renforts envisageables(2)***	**Niveau capacitaire du risque**
		"Pour toutes les interventions d'ampleur : 1 PCC et la chaîne de commandement du groupement "	*"Montée en puissance : Transformation du PCC en PCS + renfort de la chaîne de commandement "*			
Secours à personnes (NOVI)	Occasionnel	1 PMA, 1 groupe SAP, 1 FPT, 2 binômes SMO/ GRIMP, 1 véhicule SR	1 PMA, 2 VSAV, 1 VLI, 1 médecin, 1 véhicule SR, 1 PEV (éclairage), 1 CUMP	2 NOVI simultanés (ex: risque attentats / risques liés aux FDF)	SAMU / ARS / SIS2B (1 GSAP) / COZ / AASC / associations de protection civile	
Feux de forêts (hors dispositif FDF)	Régulier	1GIFF, 1 soutien sanitaire	1 colonne FDF, soutien mécanique et logistique	2 feux de niveau "site" ou 3 feux de niveau "colonne"	FORSAP / ONF / DDTM / SIS 2B / UIISC renforts nationaux	
Inondation ou submersion marine	Occasionnel	4 CCFM, 2 VSAV, 2 binômes SEV	1 remorque d'épuisement, 4 CCFM, renforts 4 binômes SEV	"Évacuations de nombreuses personnes piégées par les eaux (ex: barques à fond plat ou autre) Reconnaissances aériennes multisites et/ou de longue durée (ex: au moyen de drônes)"	SIS 2B (équipe SEV) + CCFM / UIISC COZ (renforts nationaux pour retour à la normale ou en prépositionnement / délais d'acheminement)	
Rupture de barrage	Peu probable					

** sous réserve de l'activité opérationnelle simultanée et variable en fonction de la localisation de l'intervention*

*** sous réserve (prérogative COZ)*

Sismiques	Peu probable	un groupe SAP, 1 équipe cyno, 1 VLI, 1 engin pompe, 1 VSR	1 véhicule SD, 1 véhicule SR, 2 engins pompes	Intervention majorante (ex: effondrement d'immeuble, avalanche emportant un village, etc ...)	Équipe SD UIISC5 Corte / SIS 2B / COZ	
Mouvement de terrain	Occasionnel					
Avalanche	Peu probable					
Tempête	Régulier	6 CCFM équipés tronçonnage et bâchage, 10 VLTT	1 colonne FDF équipée tronçonnage et bâchage, 10 VLTT supplémentaires	Difficilement évaluable (étendue géographique, force, durée, dégâts, ...)	SIS 2B / COZ (renforts nationaux pour retour à la normale ou en prépositionnement / délais d'acheminement)	
Industriels	Peu probable	1 groupe INC, 2 EPSA, 1 Soutien Sanitaire	1 groupe INC, 1 VIRT, 1 PEV	Attaque massive et/ou de longue durée avec des lances ou canons à mousse. Impossibilité de réaliser des attaques mousse à longue distance (canons, cellules émulseur, BEA) répondre à de gros besoins hydrauliques pour extinction (ex: camion dévidoir)	SIS 2B	
Rupture de canalisation souterraine	Peu probable	1 groupe INC, 1 VIRT	1 CMIC	Idem risques industriels + pollution	Exploitants (réseau TRANSAID) / SIS 2B / COZ	
Pollution maritime	Peu probable	50 PAX équipés en EPI pour ramassage pollution / équipe SAV/SAL avec embarcation	150 PAX , renforts SAV/SAL + 2 embarcations	Mise en place de barrages flottants, récupération de nappes d'hydrocarbures (ex: barges écrémeuses)	CROSS / centre POLMAR / SIS 2B / COZ	Dépendant inter-services

TMD réseau routier	Peu probable	1 groupe INC, 1 véhicule SR une équipe RCH avec VIRT, 1 soutien sanitaire	1 groupe INC, 1 PEV	Attaque massive et/ou de longue durée avec des lances ou canons à mousse. Impossibilité de réaliser des attaques mousse à longue distance (canons, cellules émulseur, BEA) répondre à de gros besoins hydrauliques pour extinction (ex: camion dévidoir) / impossibilité de traiter une pollution d'ampleur (ex: déversement dans une rivière)	SIS2B / centre POLMAR / COZ	
Feux de navires	Peu probable	1 groupe INC, 1 PEV, un binôme SAV, spécialistes FDN	1 groupe INC, 1 groupe SAP	Bateau pompe	CROSS / COZ / SNSM / Capitaineries	
Sanitaires	Peu probable	8 VSAV avec 3 kits dans chaque VSAV (kits protection victime contaminante)	12 VSAV + 200 kits en réserve	Difficilement évaluable (étendue géographique,intensité, risque contagieux, etc ...)	SAMU / ARS / AASC	
Sociétaux	Peu probable	1 groupe SAP, 1 PMA, 2 engins pompes	2 engins pompes, 1 groupe SAP	Difficilement évaluable (type d'événement, localisation, etc ...)	SAMU / ARS / POLICE / GENDARMERIE / AASC	
Terrorisme	Peu probable	Moyens NOVI + VIRT + GEX	1 CUMP et 1 CMIC	Décontamination d'ampleur (+ de 10 personnes, chaîne de décontamination)	POLICE / GENDARMERIE / SAMU / COZ	Dépendant inter-services

Nul	Insufisant	Faible	Satisfaisant	Optimal

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS

Synthèse et préconisations

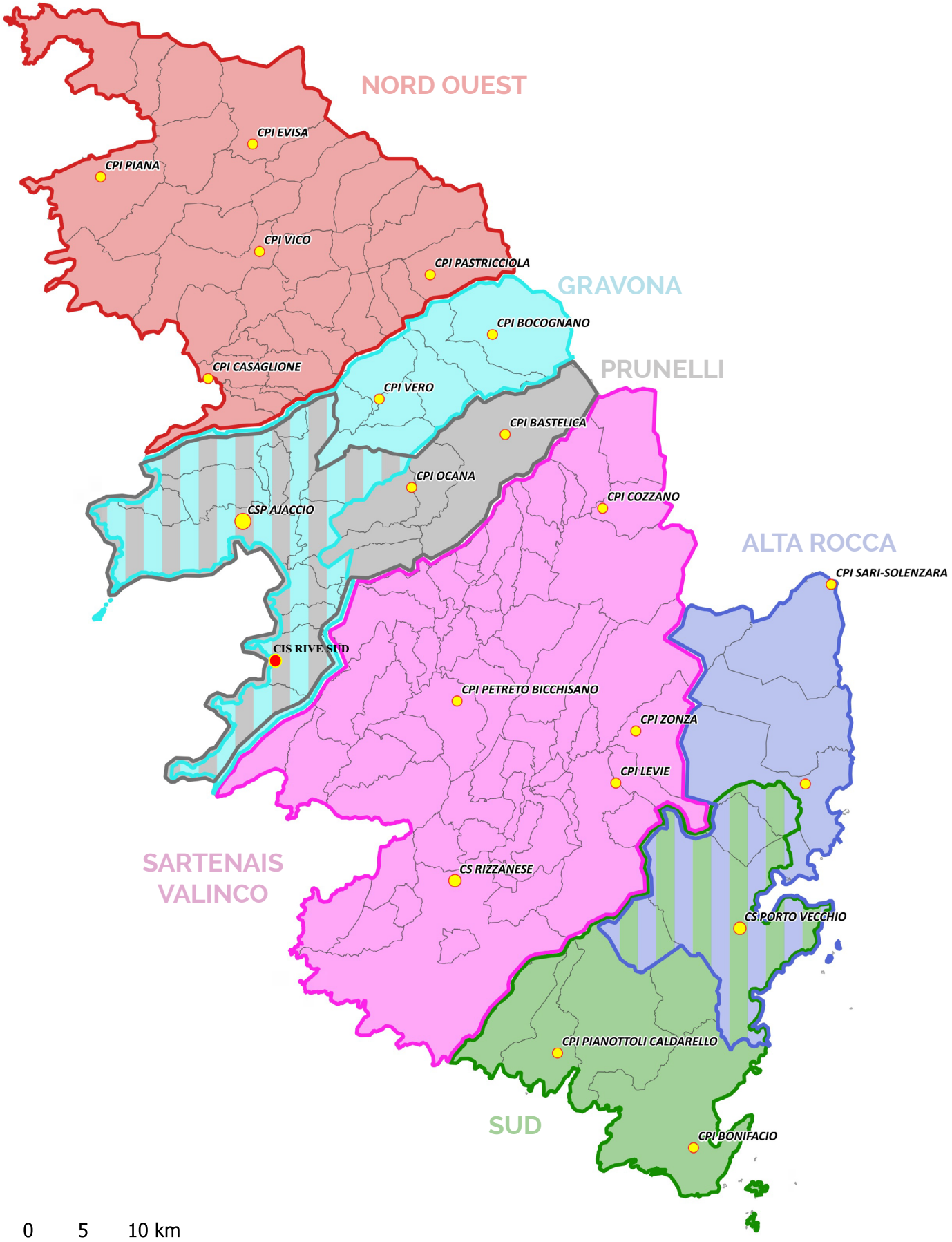
FORCES	LIMITES	PRÉCONISATIONS
Des modalités de création d'un établissement public d'incendie et de secours de Corse - CGCT article 1424-84	Une territorialisation des SIS qui est conditionnée à une commande politique	Porter un projet collaboratif avec le SIS 2B dans l'objectif de créer un établissement public d'incendie et de secours de Corse sur commande de la CDC
Un maillage territorial équilibré tant dans les zones rurales que littorales	Une zone urbanisée et en développement défavorisée en délai d'arrivée des secours (Rive Sud d'Ajaccio)	Construction d'un centre de secours sur la Rive Sud Résilier la convention de mise à disposition de l'ancien centre de Pila Canale
Une présence des sapeurs-pompiers dans les régions les plus isolées de l'île L'opportunité de mutualiser plusieurs services publics dans le milieu rural	Une absence de construction pour la caserne de Pastricciola	Porter un projet de création de centre du Cruzzini mutualisé avec les services de la Collectivité de Corse (forestiers-sapeurs et services des routes)
Un maillage territorial rationnel et efficient à l'échelle des intercommunalités (Loi NOTRe)	« La fusion de deux centres d'incendie et de secours : exemple d'une fausse bonne idée ! » [1]	Créer un groupe de travail afin de mesurer la faisabilité, la viabilité et l'efficience d'un CIS Alta Rocca, en subrogation des CIS de Levie et Zonza Créer un groupe de travail afin de mesurer la faisabilité, la viabilité et l'efficience d'un CIS Gravona, en subrogation des CIS de Vero et Bocognano
Mise en place de NexSIS dès 2021	Une faiblesse du système de gestion de l'alerte / opérationnel (systel)	L'engagement financier et les actions entreprises auprès de la gouvernance de l'ANSC ont permis au SIS 2A d'être le premier SIS de catégorie C à bénéficier de NexSIS. Le SIS 2A devra mettre en œuvre les moyens nécessaires au développement efficient de NexSIS

[1] *Etude IFRASEC « entre approche économique et modèle social : regards sur le volontariat de sapeurs-pompiers » Octobre 2013*

Mise en place du réseau radio du futur 2025-2030	Une faiblesse de la couverture des réseaux de communication sur le département	Une action identique à celle de Nexsis devra être engagée afin que le SIS 2A soit prioritaire (soutien de l'Etat indispensable à une meilleure couverture)
Une réponse opérationnelle assurée à plus de 80% par les sapeurs-pompiers volontaires	L'impact éventuel de l'arrêt Matzak en France L'incompatibilité des gardes postées avec les évolutions des modèles familiaux et conjugaux	Accompagner la mise en place de solutions alternatives (astreintes, gardes, ratio) dans le but d'assurer la réponse opérationnelle par la ressource volontaire
Un risque industriel faible sur le département et particulièrement localisé sur la région Ajaccienne	Une réponse opérationnelle pour les feux industriels insuffisante au regard des superficies commerciales implantées	Poursuivre la démarche initiée par le plan pluriannuel d'investissement dans l'acquisition de matériels spécialisés dont la livraison est prévue en 2021
La diversité des équipes spécialisées formées pour répondre aux risques présents sur le territoire	Le secours nautique dans la bande des 300 mètres assuré toute l'année par les équipes spécialisées	Développer le secours nautique dans la bande des 300m en tant que risque courant. Renforcer l'inter-service dans la bande des 300m ou au-delà.
L'organisation territoriale judicieuse caractérisée par deux groupements autonomes (Nord et Sud)	L'absence d'un échelon territorial intermédiaire entre le centre de secours et le groupement	Permettre l'amélioration de l'organisation fonctionnelle et opérationnelle par la création de bassins* au seins des groupements territoriaux.
La diversité et la cohérence des moyens de secours des centres en fonction des risques présents sur leur territoire	L'inadéquation de la réponse opérationnelle actuelle avec l'évolution démographique et sociétale.	Assurer une réponse opérationnelle égalitaire et uniforme sur l'ensemble du territoire en dotant les bassins opérationnels de moyens identiques ou équivalents.
La collaboration régulière avec le SIS de la Haute-Corse tant dans le cadre fonctionnel qu'opérationnel	L'obsolescence d'une convention de mutualisation entre les deux SIS (1997)	Actualiser la convention solidaire entre les deux SIS de Corse afin d'harmoniser les forces et faiblesses de chacun en terme de couverture opérationnelle, et faciliter les collaborations dans les domaines fonctionnels. Lancer un projet de SDACR interSIS ou un STACR

*voir page suivante

Bassins opérationnels de la Corse-du-Sud



Chaque bassin opérationnel est lié à un contrat opérationnel. Ce dernier permet d'assurer simultanément :
- soit quatre secours à personnes
- soit deux engins pompes et un moyen élévateur
- soit un Groupe d'Intervention Feux de Forêt
- soit deux secours à personnes et deux véhicules de secours routier.

Cette offre de couverture est égale pour chaque bassin opérationnel. Elle est réalisable grâce aux concours de l'ensemble des moyens des CIS présents sur chaque bassin.
Le CSP Ajaccio a la particularité de répondre à deux bassins opérationnels : celui de la Gravona et du Prunelli. En effet, le dimensionnement en moyens matériels et humains du CSP ainsi que l'activité opérationnelle répartie sur les deux bassins répondent objectivement à la place de centre support du CSP Ajaccio.

C'est la même réalité opérationnelle pour le CS Porto-Vecchio, centre support de la côte Est du département. Il vient renforcer les bassins de l'Alta Rocca et de l'extrême Sud.

LE CONTRAT OPERATIONNEL

SAP	INC	FDF	SR
4 VSAV	**2 ENGINS POMPES + MOYEN ÉLÉVATEUR**	**1 GIFF**	**2 VSAV + 2 SR**

GLOSSAIRE

AASC : Association Agrée de Sécurité Civile

ABE : Avion Bombardier d'Eau

ARS : Agence Régionale de Santé

AVP : Accident sur la Voie Publique

BD Topo : Base de données Topographiques

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CAPA : Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

CASIS : Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours

CC : Communauté de Communes

CCF : Camion Citerne Feux de forêt

CCFAD : Camion Citerne Feux de forêt Adaptable

CCGC : Camion-Citerne Grande Capacité

CCR : Camion Citerne Rural

CDC : Collectivité de Corse

CFDFD : Commando Feux de Forêts

CIS : Centre d'Interventions et de Secours

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CMIC : Cellule Mobile d'Intervention Chimique

CoTRRiM : Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des Menaces

CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

COZ : Centre Opérationnel Zonal

CPI : Centre de Première Intervention

CPIR : Centre de Première Intervention Renforcé

CROSS : Centre Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage

CS : Centre de Secours

CSP : Centre de Secours Principal

CTA : Centre de Traitement de l'Alerte

CUMP : Cellule d'Urgence Médico-Psychologique

CYN : Équipe Cynotechnique

DASIS : Directeur Adjoint du Service d'Incendie et de Secours

DDRM : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DS ORSEC : Dispositions Spécifiques de l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

DSIC Sud : Direction Des Systèmes d'Information et de Communication de la zone de défense Sud

DSIS : Directeur du Service d'Incendie et de Secours

DPLC : Dépôt Pétrolier de Corse

DPS : Dispositif Préventif de Sécurité

DS ORSEC : Dispositions spécifiques de l'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile

EPA : Échelle Pivotante Automatique

EPSA : Echelle Pivotante Semi-Automatique

ER : Etablissement Répertorié

ERP : Etablissement Recevant du Public

FDF : Feu De Forêt

FORMISC : Formation Militaire de la Sécurité Civile

FORSAP : Forestier Sapeurs

FPT : Fourgon Pompe Tonne

FPTSR : Fourgon Pompe Tonne Seours Routier

GEX : Groupe d'Extraction

GIFF : Groupe d'Intervention Feux de Forêt

GRIMP : Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en milieu Périlleux

HBE : Hélicoptère Bombardier d'Eau

IBNB : Interventions à Bord de Navire et des Bateaux

ICPE : Installation classée pour la Protection de l'Environnement

IGN : Institut Géographique National

INC : Incendie

INPT : Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

ISP : Infirmier(e) Sapeurs-Pompiers

JORF : Journal Officiel «Lois et Décrets»

JSP : Jeunes Sapeurs-Pompiers

MSP : Médecin de Sapeurs-Pompiers

NOVI : Nombreuses Victimes

Omphale : Outil Méthodologique de Projections d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Élèves

ONERC : Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique

ONF : Office National des Forêts

PACA : Provence Alpes Côtes d'Azur

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PADDUC : Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse

PATS : Personnels Administratifs et Techniques Spécialisés

PCASIS : Président du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours

PCC : Poste de Commandement de Colonne

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PCS : Poste de Commandement de Site

PEL : Pélicandrome

PEVE : véhicule Protection Eclairage et Ventilation

PPFENI : Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies

PGHM : Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne

PMA : Poste Médical Avancé

POJ : Potentiel Opérationnel Journalier

POLMAR : Cellule de dePollution Maritime

PPRMT : Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain

PRS : Plan Régional de Santé

NRBC : Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique

RAD : Risques Radiologiques

RCH : Risques Chimiques

RCP : Réchauffement Climatique Probable

ReNaSS : Réseau National de Surveillance Sismique

RO : Règlement Opérationnel

SAL : Scaphandrier Autonome Léger

SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente

SAP : Secours A Personne

SAT : Schéma d'Aménagement Territorial

SAV : Sauvetage Aquatique

SDACR : Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

SD : Sauvetage-Déblaiement

SEV : Sauvetage en Eaux-Vives

SGA/SGO : Système de Gestion de l'Alerte / Opérationnel

SIG : Système d'Information Géographique

SIS : Service d'Incendie et de Secours

SMO : Secours en Montagne

SMUR : Service Mobile d'Urgence et de Réanimation

SNSM : Société Nationale de Sauvetage en Mer ONF : Office National des Forêts

SPP : Sapeurs-Pompiers Professionnels

SPV : Sapeurs-Pompiers Volontaires

SR : Secours Routiers

VIRT : Véhicule d'Intervention Risques Technologiques

VLI : Véhicule Léger Infirmier

VLOG : Véhicule Logistique

VLTT : Véhicule Léger Tout Terrain

GLOSSAIRE IMAGES

Véhicules d'interventions

 Camion Citerne Feux de forêt

 Échelle

 Fourgon Pompe Tonne

 Porteur d'eau

 Véhicule Léger Infirmier

 Véhicule de Secours À Personne

 Véhicule de Secours Routier

Risques

 Avalanche / Forte chute de neige

 Inondation

 Mouvement de terrain

 Paroxysmique

 Séisme

 Submersion marine

 Vent violent

Tourisme

 Anneau de plaisance

 Avion

 Bateau

 Camping

 Corse-du-Sud

 Croisière

 Forêt

 Hébergement collectif

 Hôtel

 Île

 Mer

 Meublé, gîte et chambre d'hôte

 Montagne

 Nature

 Résidence secondaire

 Trajet

 Voyageur

Secours

Appel secours

Cadets de la sécurité civile

Jeunes sapeurs-pompiers

NexSIS

Premiers secours

Société



Ambulance



Bébé



Caserne



Chien équipe cynotechnique



Entreprise



Femme/Homme



Formation



Personne



Sapeur-pompier

ANNEXES

① Sorties de secours par centre et raisons de sorties 113

② Sorties de secours par communes 114

① Sorties de secours par centre et raisons de sorties*

BASSINS	CIS	Sorties de secours annuelles						Activité journalière			
								HIVER		ÉTÉ	
		TOTAL	SAP	INC	FDF	AVP	OD	JOUR	NUIT	JOUR	NUIT
NORD OUEST	PIANA	548	378	19	39	52	61	1	1 / 5 nuits	2	1
	EVISA	105	72	3	11	8	11	1 /15 jours	1/42 nuits	1/2jours	1/9 nuits
	VICO	392	290	15	27	32	30	1 / 2 jours	1 / 5 nuits	1	1 / 2 nuits
	CASAGLIONE	335	258	10	23	28	17	1 / 2 jours	1 / 5 nuits	1	1/ 2 nuits
	PASTRICCIOLA	78	25	5	21	6	23	1/ 9 jours	1 / 40 nuits	1 / 3 jours	1/ 20 nuits
GRAVONA	VERO	654	359	39	136	86	34	1	1/ 3 nuits	2	1 /2 nuits
	BOCOGNANO	287	113	29	58	53	35	1 / 2 jours	1 / 7 nuits	1	1 /5 nuits
AJACCIO		9440	5762	895	505	1109	1176	17	7	22	9
PRUNELLI	OCANA	104	28	5	23	9	39	1 / 11 jours	1 / 27 nuits	1 / 2 jours	1 /6 nuits
	BASTELICA	65	27	5	21	4	9	1 / 9 jours	1 / 25 nuits	1 / 6 jours	1 / 14 nuits
SARTENAIS VALINCO	COZZANO	290	200	12	41	12	25	1/2 jours	1/6 nuits	1	1/3 nuits
	PETRETO	705	433	40	70	103	58	1	1/2 nuits	2	1
	RIZZANESE	1538	1032	96	105	152	150	2	1	4	2
	LEVIE	447	316	26	32	40	34	1	1/4 nuits	1	1/2 nuits
	ZONZA	141	44	7	43	13	34	1/6 jours	1/20 nuits	1/2 jours	1/6 nuits
SUD	PIANOTTOLI	408	278	28	35	39	31	1/2 jours	1/4 nuits	1	1/2 nuits
	BONIFACIO	828	611	35	59	57	66	1	1/3 nuits	3	1
PORTO-VECCHIO		2667	1808	164	189	282	223	4	3	7	2
ALTA ROCCA	SAINTE LUCIE	896	559	49	107	81	102	1	1/2 nuits	3	1
	SARI SOLENZARA	316	226	12	22	30	26	1/3 jours	1/6 nuits	1	1/3 nuits

** Les sorties de secours exprimées sont une moyenne sur les années 2016-2017-2018*

BASSIN AJACCIO GRAVONA	TOTAL COMMUNES
	21

Secteur	Communes	Nombres de SS/an
BOCOGNANO	Bocognano	154
	Tavera	57
	TOTAL	211
VERO	Vero	180
	Peri	177
	Ucciani	82
	Carbuccia	59
	Tavaco	49
	TOTAL	547
AJACCIO	Ajaccio	7206
	Sarrola-Carcopino	513
	Grosseto-Prugna Nord	421
	Alata	295
	Bastelicaccia	220
	Afa	194
	Appietto	183
	Pietrosella	132
	Cuttoli-Corticchiato	120
	Albitreccia Ouest	112
	Cauro Ouest	109
	Coti-Chiavari Nord	101
	Valle Di Mezzana	32
	Villanova	22
	TOTAL	9659

BASSIN NORD OUEST	TOTAL COMMUNES
	32

Secteur	Communes	Nombres de SS/an
PIANA	Cargèse	268
	Piana	187
	Ota-Porto	150
	Serriera	36
	Partinello	24
	Osani	15
	Marignana Sud	4
	TOTAL	683
EVISA	Evisa	85
	Marignana Nord	20
	Cristinacce	16
	TOTAL	121
VICO	Vico	269
	Coggia	100
	Guagno	30
	Soccia	25
	Balogna	20
	Arbori	18
	Poggiolo	15
	Murzo	14
	Letia	13
	Orto	13
	Renno	11
	TOTAL	529
CASAGLIONE	Calcatoggio	135
	Casaglione	102
	Sari-D'Orcino	32
	Lopigna	21
	Coggia*	15
	Ambiegna	10
	Sant'Andrea-D'Orcino	9
	Cannelle	7
	Arro	5
	TOTAL	337
PASTRICCIOLA	Pastricciola	49
	Salice	24
	Azzana	19
	Rezza	16
	Rosazia	11
	TOTAL	119

BASSIN AJACCIO PRUNELLI	TOTAL COMMUNES
	18

Secteur	Communes	Nombres de SS/an
AJACCIO	Ajaccio	7206
	Sarrola-Carcopino	513
	Grosseto-Prugna Nord	421
	Alata	295
	Bastelicaccia	220
	Afa	194
	Appietto	183
	Pietrosella	132
	Cuttoli-Corticchiato	120
	Albitreccia Ouest	112
	Cauro Ouest	109
	Coti-Chiavari Nord	101
	Valle Di Mezzana	32
	Villanova	22
	TOTAL	9659
OCANA	Ocana	106
	Cauro Est	52
	Eccica-Suarella	49
	Tolla	26
	TOTAL	233
BASTELICA	Bastelica	107

RECAP RIVE SUD		
COMMUNES RIVE SUD	Albitreccia	131
	Bastelicaccia	220
	Cauro	161
	Coti-chiavari	110
	Grosseto-Prugna	474
	Pietrosella	132
	TOTAL	1228

BASSIN SARTENAIS VALINCO	TOTAL COMMUNES
	55

Secteur	Communes	Nombres de SS/an
COZZANO	Cozzano	90
	Palneca	85
	Zicavo	62
	Olivese	29
	Guitera Les Bains	23
	Ciamanacce	14
	Sampolo	14
	Frasseto	13
	Tasso	13
	Corrano	12
	Zevaco	10
	TOTAL	364
PETRETO	Serra Di Ferro	143
	Petreto-Bicchisano	140
	Sollacaro	61
	Albitreccia Est	19
	Sainte-Marie Sicche	56
	Grosseto-Prugna Sud	53
	Moca Croce	46
	Pila-Canale	40
	Cognocoli-Monticchi	33
	Casalabriva	33
	Zigliara	21
	Azilone-Ampaza	20
	Argiusta-Moriccio	19
	Forciolo	16
	Campo	13
	Guarguale	11
	Coti-Chiavari Sud	9
	Urbalacone	9
	Quasquara	4
	Cardo-Torgia	2
	Zerubia Ouest	1
	TOTAL	747
RIZZANESE	Propriano	633
	Sartene	511
	Olmeto	239
	Viggianello	41
	Belvedere-Campomoro	39
	Fozzano	32
	Loreto Di Tallano	25
	Arbellara	16
	Giuncheto	11
	Cargiaca	8
	Bilia	8
	Grossa	8
	Granace	6
	Foce	6
	Santa Maria Figaniella	3
	TOTAL	1585
LEVIE	Levie	180
	Sainte Lucie De Tallano	67
	San Gavino Di Carbini Ouest	29
	Olmiccia	14
	Zoza	13
	Mela	8
	Carbini	18
	Altagene	7
	TOTAL	335
ZONZA	Zonza Ouest	200
	Quenza Ouest	66
	Serra Di Scopamene	14
	Aullene	10
	Sorbollano	8
	Zerubia Est	5
	TOTAL	303

BASSIN SUD	TOTAL COMMUNES
	8

Secteur	Communes	Nombres de SS/an
PIANOTTOLI	Figari	194
	Pianotolli-Caldarello	167
	Monaccia D'Aullene	67
	TOTAL	428
BONIFACIO	Bonifacio	887
	Sotta Sud	13
	TOTAL	900
PORTO-VECCHIO	Porto-Vecchio	2552
	Sotta Nord	117
	San Gavino Di Carbini Sud	19
	Lecci Ouest	7
	TOTAL	2695

BASSIN POVO ALTA ROCCA	TOTAL COMMUNES
	12

Secteur	Communes	Nombres de SS/an
PORTO-VECCHIO	Porto-Vecchio	2552
	Sotta Nord	117
	San Gavino Di Carbini Sud	19
	Lecci Ouest	7
	TOTAL	2695
SARI-SOLENZARA	Sari-Solenzara	261
	Quenza Est	43
	Conca (Favone)	17
	TOTAL	321
SAINTE LUCIE	Zonza Est	428
	Lecci Est	249
	Conca (Sauf Favone)	132
	San Gavino Di Carbini Nord	50
	TOTAL	859

Moins 1 sortie de secours par semaine

Moins 1 sortie de secours par jour

Au moins 1 sortie de secours par jour

Au moins 2 sorties de secours par jour

Au moins 6 sorties de secours par jour

Les données sont exprimées en sorties de secours sur une moyenne entre 2016 et 2018.
Elles concernent le secours à personne, les incendies, les feux de forêts et les opérations diverses effectuées sur les communes.